

LE SYNDICALISME POLICIER

Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration

> L'exemple des élections professionnelles

Benjamin PABION

Avril 2015

Cette recherche a été effectuée dans le cadre d'une convention d'études conclue entre l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière en 2014-2015.



SOMMAIRE

Introduction : Policiers et syndicats	4
1. Un syndicalisme divisé ?.....	5
Encadré 1 : Les élections de décembre 2014	8
2. L'influence des élections professionnelles sur les rapports entre les policiers et leurs syndicats	11
Encadré 2 : Processus d'enquête, rapport au terrain, méthodologie	15
Première Partie : Des pratiques ancrées dans une histoire syndicale et policière.....	20
1. L'« âge d'or du syndicalisme policier »	20
2. Les difficultés des années 1990	22
3. De la FASP à l'UNSA-Police, la stratégie du Syndicat Unique	24
4. La transition vers Force Ouvrière.....	26
Deuxième Partie : Nouvelles règles, nouveaux enjeux	31
1. Comité Technique Ministériel	32
2. Commission Administrative Paritaire Nationale et Interdépartementale.....	36
3. Les autres commissions et comités techniques.....	38
Troisième Partie : Campagne de terrain et ethos professionnel	40
1. Mobilisation du maillage syndical fin : les délégués de service	40
2. Le rôle du bureau départemental	50
Quatrième Partie : Des acteurs plus éloignés mais toujours centraux	61
1. Les liens avec le bureau national	61
2. La confédération, un acteur de la campagne ?.....	67
Conclusions : Un syndicalisme professionnalisé ?	76
Encadré 3 : Jour d'élection – Extraits du journal d'enquête.....	85
Encadré 4 : Les résultats dans le Rhône	89
Bibliographie.....	92

POLICIERS ET SYNDICATS

Du 1^{er} au 4 décembre 2014, les fonctionnaires de police français étaient appelés aux urnes pour désigner leurs représentants auprès de l'administration. Au même titre que dans la plupart des secteurs, l'organisation d'élections professionnelles est obligatoire et encadrée par la loi. Celle-ci revêt toutefois un caractère singulier : les policiers sont des agents de l'État, fonctionnaires aux missions directement liées à l'existence même de l'État, exerçant un pouvoir régalien par excellence¹. La police est devenue un « *organe [...] capital pour le fonctionnement de l'État* »² : c'est son « bras armé », l'institution qui exerce le « *monopole de la violence légitime* »³ et qui garantit le fonctionnement de l'ensemble étatique. Celui-ci y attache donc une importance toute particulière, qui se traduit notamment par une réglementation restrictive des libertés des policiers : devoir de réserve, interdiction de faire grève, possibilités de rappels, etc. Les policiers sont les garants de l'ordre public et donc, au moins en partie, de l'existence même de l'État. Ils tirent en retour leur légitimité de l'État, qui leur donne leur pouvoir à travers le cadre légal. Ainsi pour Jean-Jacques Gleizal, ce lien est aussi politique : « *la police tire sa légitimité première du politique, mais elle le légitime en retour à travers le maintien de l'ordre public qu'elle assure ou, tout au moins, auquel elle contribue* »⁴.

¹ Certains historiens débattent de l'ancienneté de ce caractère régalien arguant notamment que les missions de police ont longtemps été une prérogative municipale. Voir à ce sujet : CHEVALLIER J., « La police est-elle encore une activité régaliennne ? », *Archives de politique criminelle*, 2011/1, n°33, pp. 13-27.

² CHARRAS I., « Police et policiers », in BARUCH M-O. et DUCLERT V. (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000, page 292.

³ WEBER M., *Le savant et le politique*, Paris, éditions 10x18, 2002 (1919).

⁴ GLEIZAL J-J., « La police en France », in ERBÈS J-M. et al., *Polices d'Europe*, Paris, IHESI – l'Harmattan, 1992, page 171.

Comme tout milieu professionnel, la police présente des spécificités et des caractéristiques qui lui sont propres. Néanmoins, les particularités de ce corps sont telles qu'elles se sont traduites, historiquement, par des formes d'organisation des personnels atypiques que l'on retrouve encore aujourd'hui.

1. UN SYNDICALISME DIVISE ?

Les limitations au droit d'expression, qu'elle soit individuelle ou collective, s'inscrit dans l'histoire de l'institution policière⁵ : c'est dans le contexte de forte influence communiste d'après-guerre que Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur, retire le droit de grève aux policiers par la loi du 28 septembre 1948, qui « *confirme le droit syndical (art.2 al.1) des policiers, mais les prive du droit de grève (art.2 al.2), qu'ils tenaient de la loi de 1946. [...] Après la rupture avec le Parti Communiste, les partis au pouvoir ne veulent pas se retrouver dans la situation de janvier 1947, lorsque les policiers s'étaient joints à une grève contre la "vie chère", ou bien de novembre 1947, lorsque des compagnies marseillaises de CRS [...] avaient refusé d'intervenir contre des manifestants* »⁶.

Ces contraintes ont contribué à inciter les policiers à se réfugier dans un syndicalisme fort : on estime aujourd'hui que le taux de syndicalisation des policiers est compris entre 50 et 70%⁷, et le taux de participation lors des élections professionnelles de 2003, 2006 et 2010 est supérieur à 80%. Etant donné les effectifs de ce corps (113 000 fonctionnaires de police)⁸, on peut parler d'un cas unique en France.

⁵ Parmi les ouvrages récents sur l'histoire des polices en France, citons : BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001 ; et CHEVANDIER C., *Policiers dans la ville : une histoire des gardiens de la paix*, Paris, Folio, 2012.

⁶ BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. De l'ancien régime à nos jours*, opus cité, pages 426 – 427

⁷ LOUBET DEL BAYLE J-L., « Le syndicalisme policier français », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, 2010, pp 159-171. L'auteur considère qu'il y a environ 70% de policiers adhérents à une organisation syndicale, mais nos recherches nous font penser que ce chiffre est légèrement surévalué. En l'absence de publication de ces données par les syndicats, il est impossible de vérifier ces chiffres.

⁸ Le rapport public thématique de la Cour des Comptes « Police et Gendarmerie Nationales : Dépenses de rémunération et temps de travail », publié en Mars 2013, estime qu'au 31 décembre 2011, on dénombrait 113 303 policiers (gardiens de la paix, gradés, officiers, commissaires et hauts fonctionnaires). Le Corps d'Encadrement et d'Application (CEA), qui nous intéresse ici tout particulièrement, regroupait 101 305 fonctionnaires (gradés et gardiens), pour 10 258 officiers et 1 740

Ce fort taux de participation et d'adhésion, associé à l'implication importante des syndicats dans les différentes instances professionnelles de concertation (Commissions Administratives Paritaires – CAP – et Comités Techniques – CT), a parfois conduit les auteurs, mais aussi et surtout la presse (et parfois les policiers eux-mêmes) à parler de « cogestion de la police »⁹. Cette appellation est bien entendue sujette à discussion, mais elle révèle l'importance des syndicats dans l'institution policière et en particulier dans la gestion des parcours professionnels : les organisations représentatives des personnels ont un rôle prépondérant dans les mutations et avancements des fonctionnaires de police et, dans une moindre mesure, dans les décisions disciplinaires.

Il faut enfin souligner la « puissance fragile » du syndicalisme policier, qui résulte largement de ses divisions. Dans son ouvrage de référence¹⁰, en 1996, Dominique Monjardet relevait la triple division qui traverse les syndicats policiers : d'abord, en fonction du corps (Commissaires ; Officiers ; Gradés et Gardiens), ensuite en fonction des services (Préfecture de Police, CRS, enquêteurs, etc.) et, enfin, en fonction de clivages idéologiques plus traditionnels. Jean-Louis Loubet Del Bayle, dans ses différentes contributions¹¹, va dans le même sens : il considère qu'il y a des dizaines d'organisations policières qui se font concurrence auprès des fonctionnaires de police, parlant de « *syndicalisme pluraliste et divisé, émietté en un très grand nombre d'organisations* »¹².

Si la division est bien réelle, elle reste à nuancer : les effectifs des différents corps et les réformes successives de la Police Nationale relativisent grandement ses effets. Le Corps d'Encadrement et d'Application (CEA) représente plus de 100 000 policiers, pour environ 10 000 officiers et moins de 2 000 commissaires. Numériquement, les gradés et gardiens sont donc très nettement majoritaires. Les divisions entre services ont également été gommées au fil du temps : tous les policiers se retrouvent dans les mêmes syndicats, même si une

commissaires. Enfin, 12 340 Adjoints de Sécurité (ADS), personnels contractuels, viennent compléter ces effectifs.

⁹ La connotation de ce terme dans la presse et le discours politique était plutôt neutre, voire positive jusqu'au milieu des années 1990. Ce n'est qu'au début des années 2000 que l'idée de cogestion a de plus en plus systématiquement été associée à une dérive, un écueil dont il faudrait sortir.

¹⁰ MONJARDET D. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

¹¹ En particulier : LOUBET DEL BAYLE J-L, « Le syndicalisme policier et les citoyens : l'archipel français », conférence du 1^{er} juin 2005 au colloque international francophone de l'Université de Montréal ; et « Le syndicalisme policier français », 2010, *article cité*.

¹² LOUBET DEL BAYLE J-L, « Le syndicalisme policier et les citoyens : l'archipel français », *article cité*, page 2.

séparation (de plus en plus ténue) persiste au sein des organisations avec le corps des CRS. Seuls les personnels administratifs et techniques restent à part, mais c'est largement dû à des missions, des cultures et surtout des statuts différents.

Restent donc les divisions en fonction des clivages idéologiques qui traversent l'ensemble du champ syndical. La configuration actuelle tend à confirmer l'importance de ces différences, sans pouvoir parler d'éclatement pour autant. A la veille des élections professionnelles de décembre 2014, Unité-SGP-Police – FO, majoritaire avec 47,8% des voix, était suivi de près par Alliance Police Nationale CFE-CGC (37,6%). L'UNSA-Police, 3^e syndicat du CEA, ne représentait qu'un peu moins de 10% des fonctionnaires de police. Les résultats du scrutin de décembre 2014 ont bousculé la hiérarchie entre ces organisations, mais n'ont pas remis en cause les grandes tendances : Alliance Police Nationale et Unité-SGP-Police – FO arrivent en tête avec des scores élevés ; l'UNSA-Police constitue un troisième pôle, suffisamment important pour être présent dans la plupart des commissions, sans pour autant rivaliser avec les deux premiers ; et quelques organisations obtiennent des scores plus marginaux, en deçà de 5%¹³.

¹³ Cette analyse est à nuancer si on prend en compte l'ensemble du Ministère de l'Intérieur : les résultats du Comité Technique Ministériel donnent un certain poids à la CFDT, qui dépasse de peu les 10% des voix, sans remettre en cause l'équilibre décrit entre la FSMI-FO, la CFE-CGC et la FASMI-UNSA.

ENCADRE 1 : LES ELECTIONS DE DECEMBRE 2014

Même si l'objectif premier de ce rapport n'est pas d'analyser les résultats en eux-mêmes, mais de se concentrer sur la campagne menée par les syndicalistes policiers ; nous présentons ici brièvement les scores des organisations candidates aux différents scrutins de ces élections professionnelles 2014¹⁴.

	Nombre de voix	Pourcentage de voix	Nombre de sièges
FSMI – FO	37 560	32%	6
CFE-CGC	39 628	33,8%	6
FASMI – UNSA	15 171	12,9%	2
CFDT	11 905	10,1%	1
FSU	987	0,8%	0
FGAF	353	0,3%	0
CGT	3 978	3,4%	0
FPIP	3 928	3,3%	0
SUD	1 131	1%	0
SAPN	415	0,4%	0
France Police	1 111	0,9%	0
CFTC	1 247	1,1%	0

Tableau 1 : Résultats des élections 2014 au Comité Technique Ministériel

¹⁴ Le Ministère de l'Intérieur n'a communiqué officiellement que les résultats du Comité Technique Ministériel (Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur du 5 décembre 2014, en ligne : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiques/Resultats-des-elections-professionnelles-du-04-decembre-2014>) En l'absence de données officielles sur les autres urnes, nous nous basons sur les données des organisations syndicales, à condition que les principaux syndicats aient diffusé les mêmes chiffres. Pour la CAPN, les données sont partielles et, parfois contradictoires, nous n'utiliserons donc que celles qui font consensus. Ces chiffres sont donc à prendre avec prudence, les résultats officiels pouvant révéler des erreurs à la marge.

	Nombre de voix	Pourcentage de voix	Nombre de sièges
FSMI – FO	32 843	33,5%	4
CFE-CGC	40 696	41,5%	5
FASMI – UNSA	12 521	12,8%	1
CFDT	4 808	4,9%	0
CGT	1 324	1,3%	0
FPIP	4 417	4,5%	0
FGAF	326	0,3%	0
France Police	1 242	1,3%	0

Tableau 2 : Résultats des élections professionnelles 2014 au Comité Technique Réseau Police Nationale

	Nombre de voix	Nombre de sièges
Unité-SGP-Police – FO	29 729	7
Alliance Police Nationale	31 094	7
UNSA-Police	8 495	2

Tableau 3 : Résultats des élections professionnelles 2014 à la Commission Administrative Paritaire Nationale

Le premier bouleversement intervenu à la suite de ces élections réside dans la majorité acquise par la CFE-CGC aux principaux scrutins nationaux (Comité Technique Ministériel – CTM, Comité Technique Réseau Police Nationale – CTRPN, Commission Administrative Paritaire Nationale – CAPN). La victoire est nette sur le CTRPN : les policiers de tous corps et les personnels techniques et administratifs étaient appelés à voter, et l'association entre Alliance Police Nationale, Synergie Officiers et le Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Infirmiers (SNAPATSI) et, dans un moindre mesure, le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police (SICP), a largement favorisé la CFE-CGC par rapport à Force Ouvrière qui, étant donné la faiblesse de l'Union des Officiers FO et du SNIPAT, devait compter essentiellement sur les voix des gradés et gardiens. Pour le CTM, l'écart est en partie compensé par les voix des personnels des préfectures, où Force Ouvrière est largement majoritaire : ainsi, moins de

2 points séparent Force Ouvrière de la CFE-CGC. Enfin, en CAPN, qui ne concerne que les gradés et gardiens, l'écart entre Force Ouvrière et la CFE-CGC est de moins de 1500 voix, indiquant un équilibre assez important entre ces deux organisations chez leurs principaux électeurs, et confirmant l'idée que ce sont les corps et professions « annexes » (administratifs, techniques, officiers, commissaires) qui font pencher la balance en faveur de la CFE-CGC sur les Comités Techniques. D'une manière plus générale, et quel que soit le corps concerné, c'est le score obtenu en région parisienne qui explique en grande partie le changement de majorité puisqu'Alliance Police Nationale obtient une majorité nette en Ile-de-France, « fief » traditionnel du SGP.

	CAPI Paris		CAPI Versailles		Total Ile de France
	Nombre de voix	Pourcentage de voix	Nombre de voix	Pourcentage de voix	Nombre de voix
Unité-SGP-Police – FO	6 869	41,4%	2 544	38,5%	9 413
Alliance Police Nationale	7 836	47,2%	3 125	47,2%	10 961

Tableau 4 : résultats d'Unité-SGP-Police – FO et d'Alliance Police Nationale en CAPI Paris et Versailles pour les élections professionnelles de décembre 2014.

Etant donné l'importance des effectifs concernés, l'impact au niveau national est conséquent (on constate un écart de 1 548 voix en défaveur d'Unité-SGP-Police – FO sur l'Ile-de-France, soit plus que l'écart total entre les deux organisations en CAPN). Toutefois, cette majorité en voix ne se traduit pas par une majorité en sièges sur le CTM et la CAPN : le mode de scrutin et le mode de répartition des sièges favorisent l'équilibre entre les organisations (en faveur donc d'Unité-SGP-Police – FO et de la FSMI), grâce à la règle du « plus fort reste ».

Au niveau national, on remarque également le score de l'UNSA-Police, qui fait plus que se maintenir, en obtenant un siège supplémentaire en CTM et qui gagne plus de 600 voix en CAPN. C'est le résultat d'un développement de l'UNSA-Police dans certaines régions, dont Rhône-Alpes, qui n'a pas toujours été anticipé par les militants d'Unité-SGP-Police – FO, qui misaient plutôt sur un recul, voire un effondrement. Enfin, la FPIP ne réalise pas de percée notable au niveau national, avec moins de 5% des voix en CTM, CTRPN et CAPN ; mais l'organisation d'extrême droite obtient tout de même des sièges dans certaines Commissions Administratives Paritaires Interdépartementales (CAPI).

Au total, si on compte effectivement aujourd'hui encore des dizaines d'organisations syndicales dans la police nationale, la plupart d'entre elles peuvent être considérées comme marginales, au moins numériquement. Les fonctionnaires de police découvrent souvent l'existence de ces structures à l'occasion des élections, en recevant les professions de foi (France Police, Sud Intérieur, CFTC Police, FSU Intérieur pour n'en citer que quelques unes). Même les permanents syndicaux, dont on peut soupçonner une bonne connaissance du milieu, ont parfois des surprises : « *V, au téléphone, discute des élections. [...] « Mais qu'est-ce que c'est que ça ? France-Police... Policiers et patriotes, tous aux urnes, d'accord ! » »* (Notes de terrain¹⁵, 19/11/2014). Seuls deux syndicats peuvent revendiquer un nombre conséquent d'adhérents (au-delà de 10 000) : Unité-SGP-Police – FO et Alliance Police Nationale. Même si les commissaires et, dans une moindre mesure, les officiers, sont également largement syndiqués, leurs effectifs restent modestes, limitant de fait l'influence de ces organisations à la gestion de leur seul corps.

2. L'INFLUENCE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SUR LES RAPPORTS ENTRE LES POLICIERS ET LEURS SYNDICATS

La recherche présentée ici vise à comprendre les relations des syndicats aux policiers à travers l'étude de la campagne pour les élections professionnelles de 2014 dans le département du Rhône. La focale se porte avant tout sur le syndicat majoritaire, Unité-SGP-Police – FO. Quelles stratégies de mobilisation cette organisation met-elle en œuvre ? Quels sont les enjeux des élections professionnelles pour ce syndicat ? Il faudra inscrire l'analyse des élections de 2014 dans leur dynamique propre, mais aussi dans un temps plus long : la situation actuelle est le fruit de nombreuses évolutions et bouleversements intervenus ces dernières années, en particulier depuis 1995, date de l'effondrement de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP), de la mise en place de la réforme des corps et carrières, de la fondation d'Alliance Police Nationale...

Notre enquête porte donc sur la façon dont Force Ouvrière, représenté dans la police par Unité-SGP-Police – FO, conduit sa stratégie de mobilisation des personnels dans une campagne électorale. En dehors de la période électorale, « moment » qui sort une organisation de son

¹⁵ Notre étude, basée sur un travail ethnographique d'observation, mobilise de larges extraits de notre carnet de terrain. Dans le but de retranscrire au mieux les observations, nous avons fait le choix de reproduire en l'état la plupart de nos notes, prises au fur et à mesure et rédigées dans un style parfois « brut ».

fonctionnement habituel, c'est la question générale du rapport des policiers à leur syndicat que nous souhaitons ici soulever : **comment les élections professionnelles mettent-elles à jour les relations entre les policiers (compris dans leur ensemble, pas seulement les adhérents) et leurs syndicats ? Quel dispositif les syndicats policiers mettent-ils en place pour convaincre et attirer les policiers ?**

Les premiers éléments d'observation et l'étude des documents syndicaux nous conduisent à émettre l'hypothèse principale d'un fonctionnement fortement routinisé du syndicat, peu perturbé par les échéances électorales. Trois éléments viennent appuyer cette hypothèse :

- les syndicats peuvent compter sur un réseau d'adhérents nombreux (25 000 environ pour Unité-SGP-Police – FO), logiquement plus enclins à voter pour leur organisation (et qui reçoivent plus régulièrement les communications syndicales tout en y étant a priori plus attentifs) ;
- la participation aux élections professionnelles dans la police est traditionnellement forte, au-dessus de 80% lors des trois scrutins précédents. L'enjeu n'est donc pas tant de mobiliser les électeurs que de leur faire faire le bon choix ;
- une large part du travail syndical est consacrée au « fonctionnement », en particulier via les commissions, le syndicalisme policier étant en partie un syndicalisme « de service ».

Néanmoins, plusieurs éléments viennent compliquer la situation : les élections représentent un enjeu vital pour les organisations syndicales, puisque ce sont elles qui déterminent leurs ressources pour les années à venir (ressources financières, mais aussi et surtout temps de détachement). Toutes les organisations seront donc particulièrement mobilisées et en concurrence les unes avec les autres, pouvant entraîner une sorte de « surenchère syndicale ». Dans un article sur la campagne municipale de 2008 à Nice, Stéphane Cadioux invite à « *prendre en compte le crédit des compétiteurs qui n'est **jamais donné par avance, mais qui se rejoue dans la séquence électorale**. En effet, les candidats ne luttent pas seulement sur des propositions d'action, mais également sur leur prétention à endosser le rôle qu'ils convoitent. Autrement dit, le travail de persuasion porte schématiquement sur deux dimensions : d'une part, la dimension rhétorique consistant à emporter l'adhésion par le contenu des propositions et, d'autre part, la dimension relationnelle visant à démontrer une capacité à exercer la fonction électorale convoitée* »¹⁶. Ainsi, pour l'auteur, même les candidats les mieux inscrits dans

¹⁶ CADIOUX S., « les stratégies de présentation de soi dans la campagne municipale niçoise de 2008 », *Cahiers de la Méditerranée*, 77/2008, p 229, nous soulignons.

un paysage local doivent réaffirmer, à l'occasion de chaque élection, leur légitimité et leur capacité à exercer leur fonction de représentation. De plus, les élections professionnelles de décembre 2014 présentent deux inconnues qui peuvent influencer sur le déroulement de la campagne :

- quel rôle les nouvelles règles de représentativité vont-elles jouer ? En particulier, le vote du 4 décembre pour le Comité Technique Ministériel, qui implique l'ensemble des personnels du Ministère de l'Intérieur, et non les seuls policiers, va-t-il avoir une influence sur la campagne (association d'Unité-SGP-Police – FO avec le Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de la Police Nationale – SNIPAT – ou l'Union des Officiers FO au sein de la Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur – FSMI) ?
- quelles seront les conséquences « tardives » de la fusion entre Unité Police et le SGP ? Plus précisément, les dissidences vers l'UNSA-Police peuvent-elles avoir un réel impact sur ces élections ? Et si oui, lequel (vote en faveur de l'UNSA, abstention... ?)

Enfin, notre terrain de recherche présente une particularité intéressante qui risque de bouleverser la campagne électorale au niveau local : en 2012-2013, le bureau départemental Unité-SGP-Police – FO du Rhône a connu une scission qui a conduit au départ d'une partie des élus vers l'UNSA-Police. L'ancien secrétaire régional et l'ancien secrétaire départemental sont partis vers l'UNSA, accompagnés de certains délégués et adhérents¹⁷. De nouveaux militants ont pris leur place, certains sont restés... Les interrogations consécutives à ce bouleversement local sont donc nombreuses, mais peuvent aussi avoir des répercussions nationales étant donné l'importance numérique (et symbolique) du département. Si toute campagne électorale est, par définition, marquée par une certaine incertitude quant aux résultats, ces élections sont l'occasion d'une réévaluation plus profonde des rapports de force syndicaux au niveau départemental et régional (et, dans une moindre mesure, national).

Nous avons évoqué ci-dessus quelques travaux de référence en sociologie policière. Les apports de Dominique Monjardet en la matière sont considérables et restent au cœur de tout travail sur le sujet, mais ils ont été complétés, discutés, corrigés parfois, par des études plus

¹⁷ Seule la consultation des fichiers adhérents de l'UNSA-Police aurait permis un chiffre précis de ces départs, nous pouvons tout de même estimer, sur la base de nos observations et discussions, qu'environ 200 adhérents ont démissionné d'Unité-SGP-Police – FO suite à la scission départementale, sans pouvoir dire s'ils ont par la suite tous adhéré à l'UNSA-Police.

récentes, bien qu'encore trop peu nombreuses. Nous pouvons mentionner les travaux portés par le laboratoire CESDIP (Centre d'Etudes Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales), qui regroupe des historiens, sociologues et politistes spécialistes de la Police et de la Justice. Jean-Marc Berlière et René Lévy¹⁸ ont fait beaucoup pour la connaissance de l'histoire de l'institution policière et des policiers ; les enquêtes récentes conduites notamment par Fabien Jobard¹⁹, Christian Mouhanna²⁰ et Frédéric Ocqueteau²¹ sont venues apporter une connaissance plus fine des comportements policiers, à différentes échelles et selon des focales spécifiques.

Si les travaux scientifiques sur la police se font de moins en moins rares, ceux sur le syndicalisme policier se comptent sur les doigts d'une main. En dehors de la thèse d'Eric Verdier, consacrée au cas particulier du Syndicat Général de la Police (SGP) à la fin des années 1990²², on compte quelques travaux d'historiens (Jean-Marc Berlière²³, Michel Bergès²⁴), quelques articles très factuels et limités de Jean-Louis Loubet Del Bayle²⁵, et quelques mémoires universitaires de qualité très inégale... Les ouvrages généraux sur la police évoquent souvent l'importance du syndicalisme dans ce milieu professionnel particulier, mais ne vont jamais beaucoup plus loin. Bien sûr, nous nous appuyons dans cette étude sur des travaux plus généraux sur le syndicalisme, dont les travaux connaissent un renouveau salvateur ces dernières années²⁶ mais les spécificités du milieu policier nous obligeront à considérer ces sources scientifiques avec prudence et recul. Enfin, les élections professionnelles ne sont que

¹⁸ BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, 2001, *Opus cité*.

¹⁹ JOBARD F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002.

²⁰ MOUHANNA C., *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social Editions, 2011 ; avec MATELLY J-H., *Police, des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007, 269 pages.

²¹ OCQUETEAU F., *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Po., 2004, 205 pages ; *Mais qui donc dirige la police ? Sociologie des commissaires*, 2006.

²² VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, *Opus cité*.

²³ BERLIÈRE J-M, « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier (1900-1914) », *Le mouvement social*, n°164.

²⁴ BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France (1880 – 1940)*, Paris, l'Harmattan, 1995.

²⁵ LOUBET DEL BAYLE J-L., « L'état du syndicalisme policier », *Revue Française d'Administration Publique*, 1999, n°91, pp. 434-444 ; « Le syndicalisme policier français », article cité ; « Le syndicalisme policier et les citoyens : l'archipel français », article cité.

²⁶ Voir notamment les recherches en cours autour du groupe de recherche SYndicalisme : Méthode, Théorie, Terrain (SYMETT).

peu étudiées par les sciences sociales²⁷. C'est donc plutôt sur la sociologie électorale, plus générale et bien plus prolifique²⁸, que nous nous appuyons pour cette recherche. Les différences entre une élection politique et une élection syndicale sont réelles, mais avec quelques précautions méthodologiques, de nombreux éléments d'analyse peuvent être réutilisés.

C'est donc un terrain vierge, ou presque, qu'il s'agit d'explorer dans cette étude.

ENCADRE 2 : PROCESSUS D'ENQUETE, RAPPORT AU TERRAIN, METHODOLOGIE

Ce rapport pour l'agence d'objectifs de l'IRES s'inscrit dans un travail plus large : je prépare, depuis 2012, une thèse de science politique sur le syndicalisme policier. C'est un peu par hasard que j'ai contacté Force Ouvrière pour proposer ce contrat de recherche : après des discussions avec le secrétariat général d'Unité-SGP-Police – FO, un écho favorable a été donné à mon travail de recherche, sans qu'un financement ne soit pour autant possible par le syndicat. J'ai alors sollicité la confédération pour voir si des fonds étaient disponibles via l'IRES : le premier contact est survenu trop tard pour un contrat débutant en 2013, mais mes interlocuteurs ont manifesté leur intérêt pour 2014, sous réserve de l'accord d'Unité-SGP-Police – FO. Les conditions étaient toujours réunies fin 2013, ce qui a permis de conclure un contrat prenant effet en avril 2014, pour une durée d'un an.

J'ai choisi de mener cette enquête principalement sur le département du Rhône pour plusieurs raisons. C'est d'abord une question pratique : je réside à Lyon, il est plus simple de travailler à proximité de mon domicile. Mais l'intérêt d'une étude sur le Rhône est aussi stratégique : les effectifs policiers sont importants, c'est une étape stratégique dans la mobilité géographique des fonctionnaires de police, généralement affectés en région parisienne, puis progressivement mutés jusqu'à leur région d'origine. La scission

²⁷ Seul un ouvrage de sociologie, désormais ancien étant donné les multiples évolutions légales et réglementaires de ces dernières années, est consacré à ce sujet : ANDOLFATTO D., *L'Univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1992.

²⁸ En introduction de l'ouvrage collectif consacré à l'étude de la campagne électorale pour les élections municipales de 2001, Frédéric Sawicki rappelle que l'étude des élections et des campagnes électorales est, historiquement, au fondement de la science politique ; même si les campagnes de terrain en elles-mêmes ne constituent qu'un objet d'étude secondaire et plus tardif : LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, pp 5-6.

syndicale survenue sur le département (cf. supra) inscrit également de manière très concrète et locale les enjeux nationaux.

Le bureau départemental du Rhône est composé de quatre permanents (V, B, M et D²⁹), en plus du secrétaire régional (S), présent au moins un jour par semaine. Le local est composé de quatre bureaux d'une douzaine de mètres carrés chacun, d'une grande salle de réunion d'une capacité de 25-30 personnes et d'un petit local « technique » (stockage, photocopieuse) ; situé au cœur de Lyon, donc facilement accessible aux visiteurs. A la différence de ce qui se fait dans d'autres départements, plus petits, le bureau départemental n'est pas situé dans des locaux de police³⁰. D'après les permanents, c'est à la fois un avantage et un inconvénient : ils ne sont pas soumis au regard direct de la hiérarchie, ce qui facilite parfois les passages des collègues, qui peuvent prendre un peu plus leur temps ou simplement passer prendre un café sans motivation particulière ; inversement, il serait parfois plus pratique d'être à proximité immédiate des collègues : l'exemple grenoblois est souvent avancé pour expliquer qu'il suffit aux collègues de l'Isère de traverser un couloir pour accéder à la plupart de leurs adhérents. Aux dires des permanents du Rhône, l'éclatement géographique des services lyonnais limiterait toutefois l'intérêt d'une telle proximité.

Mon étude se base largement sur une observation semi-participante de l'activité syndicale locale à un rythme régulier (un à deux jours par semaine sur une période de quatre mois). Il est difficile de qualifier précisément le type d'observation à laquelle je me suis livré : sans être dans la participation claire, je n'ai pas été dans un retrait absolu. J'ai essayé d'adopter une attitude la plus neutre possible, pour ne pas interférer avec l'activité syndicale ; toutefois, il m'est arrivé de répondre à des demandes pour relire un tract, donner mon avis sur une affiche, etc. Je me suis aussi proposé pour aider sur de petites tâches manuelles : plastifier des documents, décorer une salle avant une réunion syndicale, etc. Globalement, ma position a été de ne proposer de l'aide que sur ce qui me paraissait à faible enjeu afin d'aider à me faire accepter dans le bureau départemental. Pour ce qui me semblait plus « stratégique » (rédaction de tract, participation à des discussions sur la stratégie syndicale), j'ai tout de même choisi de répondre aux sollicitations, sans être proactif pour autant. Mon comportement et surtout la façon dont j'étais perçu, ont évolué au fil du temps, alors que la relation que j'entretenais avec les permanents (et certains militants) se faisait plus familière. *« Sur le terrain, l'enquêteur n'est jamais qu'un enquêteur. Il arrive avec toute son histoire sociale, tout ce qui fait sa personnalité et il en est de même pour les enquêtés. Avec le temps long*

²⁹ Afin de garantir au mieux l'anonymat des personnes évoquées ou cités dans cette enquête, nous ne mentionnerons que des initiales, qui ne correspondent pas au prénom réel.

³⁰ C'est également le cas, au moment de nos observations, des bureaux d'Alliance Police Nationale (situés à Villeurbanne, à proximité de Lyon) et de l'UNSA-Police (bien plus petits, intégrés à ceux de l'Union départementale UNSA, à proximité des bureaux d'Unité-SGP-Police – FO).

*[...] ce sont ces épaisseurs personnelles qui font peu à peu la relation et la font toujours à même de déborder le cadre formel de l'enquête. En fait, la relation ethnographique est peut-être bien toujours interpersonnelle »*³¹. La méfiance et la curiosité que j'ai ressenties dans les premiers temps à mon égard se sont progressivement estompées pour laisser place à une certaine familiarité, condition indispensable à une recherche ethnographique : c'est parce que les « enquêtés » se sentent à l'aise et ne font pas preuve de retenue particulière que l'observation prend son sens et que l'« enquêteur » peut considérer que sa présence n'est pas un obstacle significatif.

L'observation a consisté pour l'essentiel en ma présence régulière dans les bureaux départementaux, ma venue dans les services de police lors des déplacements des permanents n'étant pas possible pour deux raisons : d'abord, la venue d'un « civil » dans certaines zones est soumise à l'autorisation de l'administration, et donc à une demande largement anticipée. Les déplacements étant rarement prévus plus de quelques jours à l'avance (en réalité, ils sont la plupart du temps décidés le jour même), il était difficile de faire les demandes à temps. Ensuite, même en envisageant de surmonter l'obstacle administratif, les permanents m'ont clairement dit, lors des négociations sur ma présence à leurs côtés, qu'ils ne souhaitent pas que je les suive dans les services en période électorale : il est important pour eux de limiter les freins aux interactions avec leurs collègues, et la présence d'un « non-flic » créerait forcément une gêne. Le milieu policier est un petit monde : si, au bureau, ma présence ne pose pas de problème, les syndicalistes policiers jugent que « c'est bien plus délicat sur le terrain ». Les observations effectuées dans leurs locaux montrent qu'ils avaient largement raison : rares sont les interlocuteurs qui ne m'ont pas interrogé sur ma situation, me demandant avec curiosité, voire méfiance, qui j'étais et ce que je faisais là.

Cette recherche mobilise aussi, de manière complémentaire aux observations, une étude des productions syndicales : tracts, revues, documents électoraux, affiches, communiqués... Ces documents sont pour la plupart disponibles sur internet, et ma présence régulière au bureau départemental m'a permis d'avoir accès à ceux qui n'étaient pas mis en ligne.

Enfin, si la réalisation d'entretiens semi-directifs avait été envisagée lors de la présentation du projet de recherche, la période électorale a largement compliqué les choses : les militants, permanents ou non, ne sont que très peu disponibles et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de bloquer une heure à la suite. J'ai donc préféré repousser la réalisation des entretiens à la période post-électorale, quitte à en réaliser moins que prévu. Je peux néanmoins m'appuyer sur une série d'entretiens réalisés avant

³¹ DUCLOS M., « Que la relation d'enquête soit aussi d'amitié », *¿ Interrogations ?*, n°18, juin 2014 [en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Que-la-relation-d-enquete-soit>]

le début de l'étude à proprement parler, essentiellement dans le cadre de mon travail de thèse.

Il est possible que les permanents syndicaux qui seront amenés à lire ce rapport de recherche soient un peu déçus de l'absence de « révélation », la plupart des informations et analyses proposées leur étant déjà accessibles. Ce problème a déjà été rencontré par d'autres chercheurs, notamment les membres de l'Institut des Hautes Etudes sur la Sécurité Intérieure (IHESI) :

« Sauf exception, les recherches n'ont pas produit de « découvertes », au sens de propositions décrivant des propriétés ou des mécanismes qui eussent été ignorés jusqu'alors par les acteurs concernés ». Souvent, le résultat de la recherche « paraît, lorsqu'il est restitué aux intéressés, de l'ordre quasiment de l'évidence. Sauf que cette « évidence » n'était jusqu'alors jamais énoncée, et encore moins partagée. De telle sorte que le résultat majeur des recherches est bien cette explicitation elle-même, ou énonciation, de processus, mécanismes, normes informelles, que chacun connaît pour les pratiquer constamment mais qui n'étaient jamais énoncés comme tels et donc jamais travaillés collectivement. [...] En quelque sorte, les recherches ne produisent pas un savoir nouveau mais elle permettent de constituer en savoir objectif, partageable et transmissible, ce qui, jusqu'alors, n'était identifié que comme l'expérience singulière, subjective et irréductible de chacun »³².

Il faut, pour conclure cette note méthodologique, indiquer que la rédaction même de ce rapport de recherche a été le fruit de compromis : j'ai soumis à la relecture des membres du bureau départemental une première version de mon travail. Certains points ont suscité des inquiétudes, les permanents craignant que des « raccourcis » puissent être faits à partir de mes propos. J'ai choisi de prendre en compte leurs remarques en modifiant, à la marge, certains passages. Il ne s'agit en aucun cas de produire une sociologie creuse, diluée ou censurée : la recherche scientifique et le travail syndical ont leurs logiques propres, et une cohabitation entre ces deux mondes nécessite des ajustements³³. Les membres du bureau départemental ont fourni des efforts importants pour m'intégrer à leur quotidien pendant plusieurs mois, dans une période électorale délicate. Il m'a semblé que quelques concessions, sur des points qui ne modifient en rien le fond de l'analyse proposée, constitueraient un juste retour des choses.

³² MONJARDET D., « Le chercheur et le policier. L'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur », *Revue Française de Science Politique*, vol 47, n°2, avril 1997, p 219.

³³ Les compromis sont d'autant plus nécessaires si le travail en commun doit s'inscrire dans la durée : une relation de confiance doit s'établir, dans l'intérêt mutuel des chercheurs et des syndicalistes, afin notamment que les observations ethnographiques gardent leur pertinence.

Quatre axes principaux se dégagent des recherches effectuées et serviront de fil conducteur à ce rapport : d'une part, la situation actuelle du syndicalisme policier s'inscrit dans le temps long, avec une histoire et une expérience particulière, sur lesquelles il est important de revenir. On ne peut saisir pleinement les enjeux contemporains sans retracer l'histoire mouvementée du syndicalisme dans la police. La seconde partie sera consacrée à l'organisation des élections professionnelles de 2014, qui mérite d'être précisée et expliquée ; les évolutions par rapport aux scrutins précédents étant significatives. Ensuite, la campagne électorale est un moment privilégié de contact avec le terrain, les collègues, les services de police... Les militants, permanents ou non, donnent à voir leur syndicat à leurs collègues, potentiels électeurs, en allant à leur contact. Le registre de la proximité et, plus généralement, l'éthos professionnel policier est largement mobilisé. L'objectif est alors de montrer la proximité du syndicat, d'affirmer l'appartenance commune de ses membres au même univers : la police nationale. Nous verrons enfin que cette campagne de terrain s'appuie largement sur des acteurs plus éloignés, a priori plus abstraits pour les électeurs : le bureau national et la confédération. La centralité de ces instances ne fait pourtant pas de doute : c'est du « BN » que viennent la plupart des documents de communication, c'est là que se joue l'essentiel de la politique syndicale, au sens de la définition des grandes orientations que souhaite prendre l'organisation, avec des impacts très concrets sur le terrain. L'exemple de la réforme des cycles horaires, défendue par Unité-SGP-Police – FO est à ce titre particulièrement parlant. En guise de conclusion, nous questionnerons la professionnalisation du syndicalisme policier : être « permanent », ça ne s'invente pas, ça se travaille. La complexité des dossiers et la diversité des domaines à maîtriser sont telles que l'organisation doit s'appuyer sur des professionnels qualifiés, spécialisés dans l'action syndicale. Il y a donc une tension entre l'affirmation de l'appartenance au milieu professionnel policier et le besoin de se professionnaliser dans l'action syndicale, entraînant de fait une distanciation avec les collègues.

DES PRATIQUES ANCREES DANS UNE HISTOIRE SYNDICALE ET POLICIERE

La situation actuelle du syndicalisme policier résulte de longues évolutions, presque aussi anciennes que les forces de police elles-mêmes. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'histoire du syndicalisme policier depuis ses origines³⁴, mais bien de revenir sur les principales étapes qui ont marqué son évolution récente.

Par commodité, nous faisons le choix de démarrer notre analyse avec les années 1980 et l'arrivée de la gauche au pouvoir³⁵, qui correspond à ce que la plupart des syndicalistes qualifient d'« âge d'or du syndicalisme policier », alors largement dominé par la puissante Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP), créée en 1969. Nous reviendrons ensuite sur l'essoufflement de cette fédération, avant de nous intéresser à la reconstruction d'un syndicalisme majoritaire autour de l'UNSA. Enfin, nous expliquerons le processus de mutation qui a conduit le principal syndicat policier à rejoindre la confédération Force Ouvrière.

1. L'« AGE D'OR DU SYNDICALISME POLICIER »

Lorsque, en 1981, le premier gouvernement socialiste de la Vème République arrive au pouvoir, la FASP est dans une double situation de force. D'abord, elle est largement majoritaire chez les fonctionnaires de police (cf. tableau 5) : l'essentiel des syndicats

³⁴ Des historiens se sont en partie penchés sur la question. Voir en particulier BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France (1880 – 1940)*. *Opus cité*.

³⁵ Ce bornage chronologique est nécessairement limité et fait l'impasse sur de nombreux éléments antérieurs qui contribuent à la compréhension de la situation actuelle. Nous renvoyons donc le lecteur aux ouvrages historiques évoqués plus haut, ainsi qu'aux travaux d'Eric Verdier qui, dans sa thèse, revient en partie sur l'histoire du Syndicat Général de la Police qui contribue à éclairer le phénomène syndical policier dans son ensemble : VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*. *Opus cité*.

catégoriels (le Syndicat National Indépendant de la Police des CRS – SNIP-CRS ; le Syndicat National des Policiers en Tenues – SNPT, policiers de Province ; le Syndicat Général de la Police – SGP, policiers de la Préfecture de Police de Paris ; le Syndicat National Unifié des Inspecteurs de Police – SNUIP) adhèrent à cette fédération et ne laissent de place à aucune concurrence réelle. La FASP bénéficie également d'une écoute sans précédent de la part des nouveaux pouvoirs publics grâce à une proximité idéologique, mais aussi du fait d'affinités personnelles claires : Gérard Monate, secrétaire général de la FASP de 1969 à 1975 devient « conseiller technique pour la police » auprès du nouveau ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre. Et Bernard Deleplace, secrétaire général de 1981 à 1990 explique que « *si ça ne passait pas avec le ministre, [il] allai[t] voir le Président* »³⁶. Cette proximité au pouvoir associée à une très forte représentativité permet des évolutions matérielles fortes pour les policiers : « *intégration de la prime de risque (dite de « sujétions spéciales ») dans les retraites, amélioration de l'échelle des traitements, réversion intégrale du salaire des policiers tués en service à leur veuve, création d'emplois, amélioration du recrutement et de la formation, loi de modernisation de la police, etc.* »³⁷. On est alors dans une situation de cogestion telle que la définit Olivier Renaudie³⁸ : les syndicats regroupés dans la FASP gèrent les carrières des fonctionnaires de police via les nombreuses commissions paritaires, mais ils sont également une force de proposition majeure dans la construction des politiques policières³⁹, à la fois pour les conditions matérielles des policiers (avec toute une série d'avantages financiers et pratiques), mais aussi concernant des objectifs plus généraux, sociétaux : code de déontologie, contrôle du travail policier, formation... L'alternance de 1986 n'aura que peu de conséquence sur la FASP, toujours majoritaire (cf. tableau 5) et en bonne entente avec François Mitterrand qui, s'il subit une cohabitation, reste Président de la République.

³⁶ RENAUDIE O., « Police Nationale, syndicalisme et alternances politiques », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 37, 2000, page 113.

³⁷ BERLIERE J.-M., LEVY R., *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, opus cité, page 437.

³⁸ RENAUDIE O., *La police et les alternances politiques depuis 1981*, Paris, Editions Panthéon-Assas, 1999.

³⁹ Comme en témoigne notamment l'*Avant projet de réforme de la police nationale* édité par la FASP en 1989. Ce document, issu des réflexions des syndicalistes, sert de guide à la politique de l'organisation pendant de nombreuses années et est encore parfois cité comme référence.

	1978	1982	1985	1989	1992	1995
FASP	66,97 %	57 %	52,83 %	52,26 %	50,87 %	42,43 %
USCP	19,28 %	21,93 %	28,91 %	29,54 %	31,08 %	8,89 %
ALLIANCE						23,38 %

Tableau 5 : résultats des élections professionnelles dans la Police Nationale (1978-1995)

2. LES DIFFICULTES DES ANNEES 1990

Le début des années 1990, malgré le retour de la gauche au gouvernement, est marqué par une nette perte d'influence de la FASP⁴⁰ : la démission en 1990 de Bernard Deleplace, secrétaire général critiqué en interne pour une approche trop « politique » du syndicalisme, mais surtout pour sa gestion financière, complique la situation. La faible longévité des secrétaires généraux successifs à la tête de la fédération n'aide pas à développer les liens personnels avec le pouvoir politique qui ont tant aidé la FASP des années 1980. Deux conceptions s'affrontent alors au fil des années 1990 : le SGP d'un côté milite pour une mise à distance de la politique partisane. L'organisation parisienne fait face au SNPT et au SNIP, dont plusieurs cadres sont ouvertement proches du PS et qui ne s'interdisent pas de mobiliser les réseaux socialistes. Nicolas Comte⁴¹, secrétaire général du SGP-FO⁴² de 2004 à 2013 explique ce tournant :

« Je pense qu'il y a eu une vraie rupture du SGP en 93 je crois, à l'arrivée de Richard Gerbaudi, [qui] a véritablement lancé la ligne autonome du SGP, autonome [...] et indépendante, surtout, par rapport aux partis politiques. [...] Gerbaudi a pris la tête de la FASP au même moment, et d'ailleurs, il se fait "lourder" je pense un peu pour ça de la fédération autonome, c'est-à-dire : il a voulu couper les liens entre le syndicat et les partis politiques, donc là il y a eu un vrai tournant, la FASP n'a pas choisi cette voie là et

⁴⁰ Cette perte d'influence est déjà repérable au fil des années 80, avec une baisse progressive des résultats électoraux. La FASP conserve toutefois la majorité absolue jusqu'aux élections de 1995.

⁴¹ Les règles d'anonymat s'appliquent de la même façon que pour les observations, à l'exception des secrétaires généraux qui ont accepté d'être cités nommément.

⁴² Le SGP adhère à la confédération Force Ouvrière en 2000.

s'est débarrassée de Gerbaudi, mais le SGP lui après avec l'arrivée d'Arajol (même si ensuite Arajol a fini en politique), il y a eu une vraie rupture, les cadres de l'organisation n'étaient plus tous forcément membres du parti socialiste, il n'y avait plus cette proximité entre le dirigeant de l'organisation et le parti. Donc ça, ça a été un vrai tournant »⁴³.

Le départ de Bernard Deleplace s'accompagne d'une situation financière difficile avec des dettes qui s'accumulent. La gestion financière est, au mieux, aléatoire et quelques affaires, notamment autour des recettes publicitaires liées aux publications des syndicats, secouent l'organisation. Mais le principal problème vient du coût exorbitant du siège de la FASP, rue du Département à Paris. La fédération policière a négocié un bail avec la ville de Paris qui lui est particulièrement défavorable : sans être propriétaire du bâtiment, la FASP doit prendre en charge les travaux et payer un loyer important. En mai 1996, un cabinet d'audit examine, à la demande de l'organisation, les comptes de la FASP : avec environ 25 millions de francs de dettes « structurelles », le cabinet estime que la fédération est en situation de cessation de paiement⁴⁴.

Ces difficultés financières s'accompagnent d'un repli corporatiste : en l'absence de grand projet transversal, les syndicats membres de la fédération cherchent de plus en plus l'intérêt immédiat de leurs adhérents, qui passe par des avantages matériels et financiers (primes, équipement, aménagement du temps de travail). Les mutations policières en cours, et particulièrement la réforme des corps et carrières⁴⁵, conduisent à un développement des revendications catégorielles et à une division de la fédération autour de ces questions. La production syndicale de politiques policières devient moins centrale, loin des grands projets sociétaux portés par l'équipe fédérale dans les années 1980.

Le dernier élément qui vient s'ajouter à cette longue liste de problèmes est, à la fois cause et conséquence de ces difficultés, l'émergence d'une sérieuse concurrence syndicale autour de l'Union des Syndicats Catégoriels de la Police (USCP) dont la principale composante, le Syndicat Indépendant de la Police Nationale (SIPN), plus proche des positions du RPR, et donc des ministres Pasqua ou Debré, est en développement constant chez les policiers en tenue au fil des années 1980 (cf. tableau 5). Le SIPN est à l'origine de la fondation d'Alliance SNE-SIPN en

⁴³ Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général du SGP. Décembre 2012.

⁴⁴ *Libération*, 28 septembre 1996.

⁴⁵ La réforme vise, entre autre, à mettre fin à la distinction entre policiers « en civil » et « en tenue » en remodelant l'ensemble de la hiérarchie policière.

1995, qui deviendra Alliance Police Nationale en 1997⁴⁶. Le SIPN capitalise sur une critique de la politisation de la FASP et adopte un discours qu'on peut aujourd'hui qualifier de sécuritaire, critiquant le laxisme de la gauche face à la délinquance. L'USCP est d'abord une concurrence sur le terrain : les policiers ont désormais d'autres interlocuteurs que les représentants de la FASP lorsqu'ils rencontrent des problèmes individuels. Mais l'USCP constitue aussi et surtout de nouveaux interlocuteurs crédibles pour l'administration policière qui peut désormais discuter avec des représentants des policiers sans passer uniquement par la FASP.

Cette dernière perd donc grandement de son influence dans la première moitié des années 1990, jusqu'à son implosion en 1996. L'élément déclencheur est très certainement la décision prise par Jean-Louis Arajol, secrétaire général de la FASP issu du SGP, de dissoudre la fédération policière pour fonder la Centrale Unitaire de la Police (CUP), début 1996, organisation qui donnerait une part plus importante aux policiers parisiens. Cette dissolution est refusée par toutes les composantes de la FASP qui décident d'exclure non seulement Jean-Louis Arajol, mais aussi l'ensemble du SGP, resté fidèle à son secrétaire général. La proximité de ce dernier avec Charles Pasqua a certainement beaucoup pesé dans une fédération policière marquée à gauche et encore assez largement proche du PS. Le SGP, sur son site internet, témoigne de ces divergences, sans trop en préciser le contenu : « *l'entente entre les différents partenaires s'effrite, les objectifs diffèrent, les intérêts divergent et le SGP, tolérant mais fidèle à l'esprit de son fondateur opte, sous l'impulsion de Jean Louis ARAJOL pour le « Syndicat Unique et National »* »⁴⁷.

3. DE LA FASP A L'UNSA-POLICE, LA STRATEGIE DU SYNDICAT UNIQUE

L'intégration au début des années 1990 des premiers syndicats SUD au sein du « Groupe des Dix » contribue à ce que la FASP (qui était pourtant à l'origine en 1981 dans cette coordination de dix syndicats autonomes) se sente en décalage avec une orientation de plus en plus marquée à gauche⁴⁸. En 1993, plusieurs cadres policiers participent à la création de l'UNSA

⁴⁶ L'histoire d'Alliance est loin d'être linéaire, et ne saurait être résumée à quelques lignes. Les scissions, fusions et rapprochements ont été nombreux et ce mouvement syndical est le fruit d'une longue mutation, que nous ne pouvons développer ici.

⁴⁷ Site internet d'Unité-SGP-Police – FO : www.unitesgppolice.com/article%3b14%3bl-historique-du-sgp-84-ans-de-combats.html février 2014. La page n'est plus accessible depuis la mise en ligne du nouveau site d'Unité-SGP-Police – FO en juin 2014.

⁴⁸ DENIS J.-M., *Le groupe des dix, un modèle syndical alternatif ?*, Paris, La Documentation française, 2001.

faisant, de fait, adhérer la fédération à cette nouvelle Union Nationale des Syndicats Autonomes. Les liens entretenus entre l'UNSA et le PS ne sont certainement pas anodins dans le choix de l'affiliation de la FASP à cette centrale syndicale, certains cadres policiers étant encore très proches des socialistes.

Fin 1995, la fédération policière entame des discussions avec l'UNSA, en vue de créer une nouvelle union syndicale policière pour prendre le relais de la FASP qui dépose finalement le bilan le 2 mai 1996. Ces négociations ont permis la rapide naissance de l'UNSA-Police en 1996-97, regroupant une large partie des organisations anciennement adhérentes de la FASP (SNIP, SNPT, Différence – composé de dissidents du SGP – ainsi que les syndicats de commissaires, officiers et personnels administratifs). C'est Joaquin Masanet, secrétaire général du SNIP-CRS qui en prend la tête, jusqu'en 2008.

Le retour au pouvoir des socialistes en 1997 ne répond pas aux espoirs des fondateurs de l'UNSA-Police : ils souffrent de la concurrence toujours rude d'Alliance – Police Nationale (héritier de l'USCP) d'un côté, et du SGP (en développement en Province) de l'autre. Le gouvernement est par ailleurs moins bien disposé envers l'UNSA-Police : aucun syndicat ne se détache clairement et indiscutablement du lot, il n'y a pas (plus) d'affinités personnelles, la concertation syndicale est affaiblie et limitée aux gestions des carrières (notamment en l'absence de projets portés par ces organisations), d'autant plus que la gauche socialiste subit une transformation profonde de son approche de la sécurité. Les socialistes sortent d'une logique strictement critique de la police pour commencer, au fil des années 1990, à produire leur propre doctrine en matière de sécurité intérieure, même si celle-ci est encore flottante. « *Cela tranche, d'après Clothilde Valter [administrateur civil au ministère de l'Intérieur, qui deviendra la conseillère sur la sécurité de Lionel Jospin en 1997], avec l'approche précédente du PS qui agrégeait des revendications catégorielles (notamment de la FASP, [...]) sans avoir développé de vision propre* »⁴⁹.

Par ailleurs, l'institution policière gère deux évolutions internes majeures : la réforme des corps et carrières de 1995 qui mène à la fin de la distinction entre les policiers en civil et ceux en tenue ; et le développement des thèses de *community policing* qui se déclinent en *police de proximité* en France⁵⁰. Les implications de ces deux réformes sur le quotidien des policiers sont particulièrement importantes et les syndicats sont largement occupés par des considérations

⁴⁹ ROCHE S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité », *RFSP*, 2009/6 Vol. 59, page 1157.

⁵⁰ *Ibid.*

pratiques immédiates, l'essentiel de leur temps étant consacré à accompagner (ou, parfois, critiquer) des réformes qu'ils n'ont pas portées.

Le début des années 2000 est marqué par le retour au pouvoir d'un gouvernement de droite, incarné par l'emblématique ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Celui-ci est, au moins dans un premier temps, très populaire auprès des policiers : il permet des avancées matérielles et financières concrètes qui séduisent les forces de l'ordre et remet en cause la réforme de la police de proximité qui avait été difficilement conduite par le gouvernement précédent⁵¹. C'est pendant cette période que l'UNSA-Police se consolide petit à petit, après quelques hésitations des syndicats membres. En 2008, l'union syndicale achève sa transformation en syndicat unique, entamée en 2003, avec la dissolution du SNPT qui intègre l'UNSA-Police, devenue « Syndicat Unique »⁵². Ce rejet de la forme fédérale revêt une importance particulière pour les acteurs concernés : la plupart d'entre eux considèrent que c'est l'organisation de la FASP, sa structuration, qui a causé sa perte. Il est ainsi essentiel pour les cadres de l'UNSA-Police, notamment pour Joaquin Masanet, de remédier à cette faiblesse en adoptant la stratégie du syndicat unique.

4. LA TRANSITION VERS FORCE OUVRIERE

A l'issue du congrès de Reims, qui a consacré la dissolution du SNPT pour intégrer le syndicat unique, l'UNSA-Police représente la première force syndicale avec 41% des voix aux élections professionnelles de 2006 (cf. tableau 6). Mais à la mi-2008, suite aux accords de Bercy du 2 juin⁵³ et à la réforme des règles de représentativité dans le secteur privé suite à la loi du 20 août 2008⁵⁴, l'UNSA entame des discussions en vue d'un rapprochement avec la CFE-CGC afin

⁵¹ *Ibid.*

⁵² En 2003, alors que l'UNSA-Police entame sa transformation en syndicat unique, le SNPT, rejetant majoritairement cette mutation, choisit de se présenter séparément aux élections professionnelles, permettant de fait à Alliance Police Nationale d'obtenir la majorité relative pour la première fois. En 2006, l'UNSA-Police et le SNPT se présentent conjointement, avant l'intégration définitive du SNPT à l'UNSA-Police en 2008, à l'occasion du congrès de Reims.

⁵³ Le 2 juin 2008, six organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) signent un relevé de conclusions sur le dialogue social, modifiant de fait les règles de la représentativité dans la fonction publique. Cet accord est traduit dans la loi du 5 juillet 2010 dite « de rénovation du dialogue social ».

⁵⁴ Voir à ce sujet : BEROUD S., YON K., « La « démocratie sociale » saisie par les pratiques : l'application des nouvelles règles de représentativité dans les entreprises », in NARRITSENS A., PIGENET M. (dir.), *Pratiques syndicales du droit. France XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014,

de dépasser le seuil des 8% au niveau national⁵⁵ en créant une importante centrale syndicale. En raison des différents positionnements de cette organisation de cadres mais surtout parce que, dans le milieu policier, la CFE-CGC est représentée par Alliance – Police Nationale, cette nouvelle proximité entre les deux organisations provoque un fort mécontentement dans l'UNSA-Police. L'organisation policière envisage alors un départ de l'UNSA et un rapprochement avec le SGP (adhérant à FO depuis 2000) à la faveur d'actions syndicales communes. Fin 2008, un responsable national explique ce choix :

« L'UNSA décide de se rapprocher de la CGC, [...] de notre point de vue, l'UNSA va devenir le radeau de la méduse, [et] il va y avoir un gros bordel. Nous, on l'a anticipé ce bordel en disant qu'on ne peut pas hier avoir dénoncé les pratiques de la CGC, qui sont respectables, [...] mais on ne peut pas dire que c'était mal hier et bien aujourd'hui parce qu'une loi est venue s'interposer. Donc nous ne pouvons pas l'accepter, et nous préférons en forçant le pas de la désaffiliation, et en même temps d'une nouvelle affiliation, aller vers un syndicat qui respecte plus la diversité à l'intérieur du syndicat »⁵⁶.

La confédération Force Ouvrière est, de son côté, très satisfaite de l'opération puisque ce sont environ 20 000 nouveaux adhérents qui arrivent, représentant une force considérable dans la fonction publique d'État, sans que beaucoup d'efforts ne semblent nécessaires : le SGP est déjà adhérent, il s'agit simplement d'élargir un dispositif en place. Ce rapprochement est par ailleurs hautement symbolique : c'est le SGP qui est considéré par beaucoup de syndicalistes comme à l'origine de l'éclatement de la FASP à la fin des années 1990. Pourtant, pour tous les acteurs rencontrés, le SGP est plus considéré comme un « cousin » ou comme un « frère » qui se serait éloigné de la famille, son retour étant tout à fait naturel, même s'il pose aussi quelques problèmes : au sein de l'UNSA-Police, quelques voix (notamment chez les CRS) refusent l'affiliation à Force Ouvrière et se maintiennent dans l'UNSA, arguant notamment que le rapprochement avec la CFE-CGC ne s'est pas concrétisé⁵⁷. Un nouveau syndicat, Unité-Police,

pp 191-204 ; ou BORENFREUND G., « le vote et la représentation syndicale. Quelques interrogations à partir de la loi du 20 août 2008 », in LECLERC O., LYON-CAEN A. (dir.), *L'essor du vote dans les relations professionnelles*, Paris, Dalloz, 2011, pp 9-26.

⁵⁵ Le seuil des 8% au niveau national devient la principale règle pour qu'un syndicat soit considéré comme représentatif.

⁵⁶ Entretien avec MF, responsable national UNSA-Police puis Unité-Police, novembre 2008.

⁵⁷ Pour un récit plus détaillé de cette scission entre UNSA-Police et Unité-Police, voir PABION B., *Construction identitaire du syndicalisme policier. L'exemple de l'UNSA-Police*, Mémoire de Master 2 Sociologie Politique, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Études Politiques de Lyon, 2009.

est donc créé en 2009, regroupant une large majorité des anciens adhérents de l'UNSA-Police, en attendant une association plus pérenne avec le SGP-FO.

Cette nouvelle structure et le SGP souhaitent créer, à terme, un nouveau Syndicat Unique, adhérent à Force Ouvrière. Ils ont pour cela fondé, en juin 2011, l'Union Syndicale Unité-SGP-Police – FO, structure intermédiaire dans laquelle les deux syndicats sont sensés se fondre. Nicolas Comte, Secrétaire Général du SGP, en prend la direction. Si tout semblait alors bien engagé pour cette union syndicale, les choses se compliquent au point de retarder considérablement la création du nouveau syndicat unique Unité-SGP-Police – FO⁵⁸ : les deux organisations, si elles ont une histoire commune, ont aussi des logiques et des pratiques différentes. Des tensions personnelles s'installent rapidement entre les deux directions pour aboutir à une situation de crise⁵⁹. Au-delà des questions de personnes, manifestement significatives, des problèmes organisationnels très concrets apparaissent : les bureaux départementaux et régionaux ont du se rapprocher et fusionner pour éviter les doublons. Si dans certaines régions le travail en commun se passe bien, dans d'autres les enjeux sont plus forts : certains doivent abandonner des responsabilités, des temps de détachements doivent être de nouveau répartis... C'est une logique d'économie d'échelle qui se met en place : là où il y avait un responsable pour chaque structure, il ne peut en rester qu'un dans le nouveau syndicat unifié. On comprend alors qu'en plus des divergences de fond, les efforts à fournir sont réels et peuvent exacerber les tensions. Cette situation conduit à quelques démissions, exclusions ou départs vers Alliance Police Nationale ou, plus souvent, l'UNSA-Police, mais qui restent numériquement marginaux⁶⁰.

Il aura finalement fallu de longues négociations sous l'égide de la confédération Force Ouvrière, qui implique ses cadres confédéraux⁶¹, et l'instauration d'un véritable rapport de force pour que la fusion soit entérinée par un congrès extraordinaire les 13 et 14 février 2013

⁵⁸ L'Union Syndicale (regroupant Unité-Police et le SGP) et le Syndicat Unique (dans lequel les deux organisations doivent fusionner) portent le même nom, l'objectif étant de limiter la confusion pour les policiers de terrain.

⁵⁹ La presse relaye régulièrement ces conflits. Voir l'article de fond de *Ouest France* du 2 novembre 2012 : « Police. Crise ouverte au sein du syndicalisme policier ».

⁶⁰ Le département du Rhône, sur lequel est basé cette étude, constitue certainement une exception par l'ampleur des départs vers l'UNSA-Police (près de 200 adhérents, mais surtout les anciens secrétaires départemental et régional), mais aussi et surtout par l'aspect tardif de la scission locale, qui n'intervient qu'en avril 2013.

⁶¹ En particulier Michelle Biaggi, chargée des négociations et présentée par Jean-Claude Mailly comme la « ministre de l'Intérieur de FO » lors du congrès de février 2013.

au siège de la confédération. C'est Henri Martini, jusqu'alors secrétaire général d'Unité-Police, qui prend la direction du nouveau syndicat unique. L'opération qui paraissait simple pour Force Ouvrière s'est finalement transformée en un difficile rôle de médiateur entre deux structures qui voulaient préserver leurs intérêts.

	2006	2010
Unité-SGP-Police – FO	15,34 % (SGP-FO seul)	47,78 %
Alliance (CFE-CGC)	36,47 %	37,61 %
UNSA-Police	41,07%	9,72 %

Tableau 6 : résultats des élections professionnelles dans la Police Nationale (2006-2010)

Le paysage syndical policier à la veille des élections professionnelles de décembre 2014 est donc le résultat d'une longue mutation, pas toujours « linéaire ». On retrouve, malgré les multiples bouleversements survenus depuis le milieu des années 1990, une certaine stabilité derrière les évolutions de sigles et d'affiliations. Deux pôles majeurs s'affrontent : le premier, Unité-SGP-Police – FO est l'héritier indirect de la FASP, marqué par une histoire de conquêtes sociales au profit des policiers. Même s'ils sont de moins en moins nombreux, on y retrouve encore parmi ses adhérents ou ses responsables d'anciens militants et responsables de la FASP ou de ses composantes. En face, Alliance Police Nationale assume également l'héritage indirect d'une organisation plus ancienne, le SIPN et l'USCP, concurrents de la FASP dans les années 1980 puis 1990. Autour de ces deux principales organisations gravitent une multitude de petites structures, plus ou moins pérennes, jouant sur une implantation locale dans certaines régions et sur la critique du « système syndical » en place. La position de l'UNSA-Police en 2014 est assez proche de celle du SGP à la fin des années 1990 et au début des années 2000, à quelques nuances près : son score aux élections professionnelles oscille autour de 10%, et elle est largement composée des dissidents d'Unité-Police. Le SGP obtenait des scores du même ordre de grandeur et était également composé de dissidents de la FASP. Le champ de syndicalisation des deux organisations n'est pas le même, le contexte historique est également sensiblement différent, mais ce sont deux syndicats issus de la contestation interne d'une recomposition du majoritaire.

Les évolutions syndicales s'accompagnent de changements, parfois profonds, dans l'organisation de l'institution policière. Si les modifications réglementaires des élections professionnelles de 2014 ne sont en rien comparables, par leur ampleur, aux grandes réformes de 1995 (dites « des corps et carrières »), leur influence sur la pratique syndicale et sur le rapport entre les policiers et leurs organisations représentatives est bien réelle.

NOUVELLES REGLES, NOUVEAUX ENJEUX

À l'échelle nationale, la majorité obtenue en 2010 reste fragile pour Unité-SGP-Police – FO. La fusion entre deux organisations, Unité-Police et le SGP, a laissé des traces : plusieurs militants et élus, insatisfaits de leur situation personnelle et/ou des orientations politiques générales, ont choisi de quitter le syndicat, parfois pour rejoindre un concurrent. Il est donc difficile d'évaluer précisément l'état global des forces en présence avant les élections professionnelles de décembre 2014.

Les élections professionnelles policières sont par ailleurs « multi-niveaux » : les fonctionnaires de police désignent, du 1^{er} au 4 décembre 2014, leurs représentants dans plusieurs commissions aux compétences et aux champs d'actions variés ; et certains scrutins ne concernent qu'une catégorie de personnel (CRS, ADS, formateurs, etc.). La campagne électorale se déroule donc sur plusieurs échelles : il s'agit de faire une campagne nationale, à la fois pour un syndicat, pour une fédération et, dans une moindre mesure, pour une confédération ; mais également régionale et locale. Ce mélange d'enjeux et d'échelles d'interventions est sans équivalent dans les élections politiques : bien sûr, les états majors partisans s'impliquent la plupart du temps dans les campagnes électorales a priori plus locales (municipales, départementales), et les militants de terrain sont mobilisés pour les élections nationales ; mais aucune élection n'associe aussi étroitement les enjeux à différentes échelles, d'autant plus que le corps électoral n'est pas le même pour tous les scrutins, les fonctionnaires du Corps d'Encadrement et d'Application étant parfois associés à l'ensemble des policiers, quel que soit leur corps, et même à l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur pour le Comité Technique Ministériel. Un document récapitulatif, sobrement intitulé « élections professionnelles », est édité par Unité-SGP-Police – FO afin de permettre aux électeurs, mais aussi aux militants, de comprendre les nuances des scrutins des 1, 2, 3 et 4 décembre 2014.

Scrutin	Personnels concernés
CAPN	Police Nationale – Corps d’Encadrement et d’Application
CAPI	Police Nationale – Corps d’Encadrement et d’Application, par région
CCP	Police Nationale – Adjoints De Sécurité
CTM	Ministère de l’Intérieur – toutes professions, tous corps
CTRPN	Police Nationale – tous corps
CTP	Police Nationale – tous corps par département

Tableau 7 : liste des scrutins des élections professionnelles du 1^{er} au 4 décembre 2014 et personnels concernés

1. COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

Une modification réglementaire intervient pour la première fois lors de ces élections professionnelles, bouleversant l’organisation du scrutin :

« Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’État pose, en effet, le principe de l’élection directe des représentants du personnel siégeant en comité technique. Pour mémoire, les comités techniques étaient jusqu’alors composés en fonction des résultats obtenus par les organisations syndicales aux élections professionnelles pour les commissions administratives paritaires »⁶².

En conséquence, les fonctionnaires de police vont, pour la première fois, élire directement leurs représentants en Comité Technique Ministériel. Ce scrutin est d’autant plus important que la représentativité syndicale est désormais calculée sur la base des scores obtenus sur ce comité, incitant les différents syndicats dépendant du Ministère de l’Intérieur à se rapprocher les uns des autres au sein de fédérations. Ainsi, Force Ouvrière a créé la Fédération des

⁶² Instruction INTA1419122J du Ministère de l’Intérieur pour les élections des représentants du personnel aux comités techniques et aux comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail, page 4.

Syndicats du Ministère de l'Intérieur (FSMI), plaçant le secrétaire général d'Unité-SGP-Police – FO, Henri Martini, à sa tête, affirmant de fait la place prépondérante des policiers au sein de ce regroupement syndical. À leurs côtés, on trouve les administratifs de la police nationale, les officiers, les personnels des Préfectures, les inspecteurs du permis de conduire, etc. L'UNSA a de son côté créé la Fédération *Autonome* des Syndicats du Ministère de l'Intérieur (FASMI)⁶³, qui regroupe les mêmes personnels à une différence près : le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale (SCPN) est adhérent à cette fédération. La CFE-CGC a pour sa part choisi l'union de syndicats, sans passer par la création d'une fédération, mais en s'alliant également aux officiers et commissaires. Ces associations de syndicats sont loin d'être anecdotiques : la présence de représentants du corps de Conception et de Direction aux côtés des gradés et gardiens sur les listes en Comités Techniques pose question tant les commissaires sont numériquement faibles dans le corps électoral. C'est d'ailleurs un argument largement mis en avant par Unité-SGP-Police – FO tout au long de la campagne, sur différents supports :

« Recevoir des syndicats de commissaires sur ses listes, Unité SGP Police Force Ouvrière a très vite tranché ce débat. Le Conseil national a refusé d'ouvrir ses listes aux organisations de commissaires. Notre parlement syndical a considéré que les missions de nos représentants du personnel, au demeurant très difficiles, n'étaient pas compatibles au sein d'une telle association de pure circonstance. Unité SGP Police Force Ouvrière a décidé de ne pas céder à « l'effet calculette ». Faire des voix envers et contre tout ne peut remettre en cause la crédibilité.

A contrario, les adhérents et les délégués de terrain des syndicats Alliance CFE-CGC et UNSA Police on découvert, stupéfaits, une association entre leurs syndicats et ceux des commissaires »⁶⁴.

⁶³ La proximité des sigles FSMI et FASMI contribue à entretenir la confusion entre deux structures qui partagent une histoire commune. Cette ressemblance est dénoncée par les syndicalistes d'Unité-SGP-Police – FO comme étant un choix stratégique effectué par l'UNSA afin de capter des voix qui ne leur seraient pas nécessairement destinées.

⁶⁴ UNITÉ-SGP-POLICE – FO, document électoral « les élections professionnelles », p 8.



À vous de juger...

Le 1^{er} syndicat de commissaires de police est affilié à l'UNSA Police.

Le 2^e syndicat de commissaires de police est affilié à Alliance CFE CGC.

UNITÉ SGP POLICE FO vous invite à cliquer sur le lien ci-dessous pour prendre connaissance des motivations et objectifs des chefs de service du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale affilié à l'UNSA : <http://le-scpn.fr/la-tribune-132/>

Vous pouvez aussi constater que la première raison de cette association à un syndicat du corps d'encadrement et d'application pour le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police affilié à la CFE/CGC/Alliance, c'est la «**défense de leurs intérêts et faire valoir leurs préoccupations**»...

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Scrutins des 1, 2, 3 et 4 décembre 2014

Tract 1, « À vous de juger », Unité-SGP-Police – FO, 26 novembre 2014

Pour Force Ouvrière, l'enjeu et l'ambition affichée pour ces élections au niveau ministériel est donc d'asseoir la majorité obtenue en 2010, dans la Police Nationale comme dans le reste du Ministère de l'Intérieur (cf. tableau 8). Plus encore, c'est la majorité dans la fonction publique d'État que Force Ouvrière espère conserver, avec l'aide des personnels du Ministère de l'Intérieur, puisqu'ils sont 170 000 électeurs et que, habituellement, ils participent massivement aux élections professionnelles. Les voix des militants d'Unité-SGP-Police – FO ont d'ailleurs largement pesé, lors des dernières élections professionnelles, dans l'obtention de la majorité dans la fonction publique d'État. Les policiers sont conscients de l'importance de cette première place et relaient le rôle de la confédération dans leurs documents de campagne :

« Après les élections professionnelles de 2011 [...] Force Ouvrière qui ne cessait de gagner du terrain sur ses concurrents accède à la première place [de la fonction

publique d'État]. Défense du service public, du statut des agents publics, résistance et défense des droits sociaux, lutte contre la politique d'austérité, sont les thèmes principaux qui animent l'action et les positions confédérales contre vents et marées »⁶⁵.

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
CGT	3 932	3,1%
CFDT	7 367	5,8%
FO	54 612	42,6%
CFE-CGC	39 960	31,2%
UNSA	16 035	12,5%
CFTC	1 373	1,1%
FGAF	2 240	1,7%
FPIP	2 711	2,1%

Tableau 8 : Résultats cumulés des élections professionnelles de 2010 au Ministère de l'Intérieur⁶⁶

Les résultats de 2010-2011⁶⁷ ne permettent pourtant pas de déduire directement et mathématiquement le rapport de force entre les organisations syndicales du Ministère de l'Intérieur à la veille des élections de 2014 : les règles ayant changées, les enjeux sont perçus différemment, ce qui peut se traduire dans les votes. Mais, surtout, le paysage syndical a connu quelques changements, en particulier au niveau de la catégorie A : un syndicat d'officier (l'ex Syndicat National des Officiers de Police – SNOP, devenu Syndicat des Cadres de la

⁶⁵ UNITÉ-SGP-POLICE – FO, Document électoral « élections professionnelles », 2014, p 5.

⁶⁶ Les scores sont compilés sur la base des données disponibles dans le rapport édité par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique sur les élections professionnelles de 2011 : THIERUS L., THOMAS J-E., WERTHEIM J., *Elections professionnelles dans le fonction publique en 2011. Comités Techniques et Commissions Administratives Paritaires*, Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique – DGAFP, 2012, 186 pages.

⁶⁷ Les scrutins n'ont pas eu lieu en même temps pour toutes les composantes du Ministère de l'Intérieur.

Sécurité Intérieure – SCSi) a rejoint la CFDT, un syndicat de commissaires (le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police – SICP) s’est affilié à la CFE-CGC...

Au-delà de la représentativité, c’est également le temps de détachement par organisation qui va directement découler de ces élections. Le calcul prend en compte l’importance du corps électoral, le nombre de sièges obtenus par organisation en CTM, et le nombre total de voix obtenues :

« Le contingent global de crédit de temps syndical de chaque ministère est calculé par application du barème suivant :

- Un équivalent temps plein par tranche de 230 agents jusqu’à 140.000 agents

- Un équivalent temps plein par tranche de 650 agents, au-delà de 140.000 agents.

Les effectifs pris en compte correspondent au nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales pour l’élection au comité technique ministériel.

Le contingent global de crédit de temps syndical est réparti entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité, appréciée de la manière suivante :

- La moitié du contingent ministériel résultant de l’application du barème est répartie entre les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel, en fonction du nombre de sièges qu’elles détiennent

- L’autre moitié est répartie entre toutes les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à l’élection du comité technique ministériel, proportionnellement au nombre de voix qu’elles ont obtenues »⁶⁸.

Si le CTM devient un enjeu central pour l’attribution des détachements et le calcul de la représentativité, il n’est pas le seul scrutin pour lequel les policiers vont avoir à se prononcer, et chacun a son importance aux yeux des militants syndicaux.

2. COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE⁶⁹

La CAPN était, jusqu’aux élections de 2010, la référence qui servait au calcul de la représentativité des syndicats policiers. C’est donc, historiquement, le « thermomètre » du syndicalisme policier. Le corps électoral de la CAPN est constitué de l’ensemble des

⁶⁸ <http://infosdroits.fr/le-droit-syndical-dans-la-fonction-publique-detat-definition-locaux-syndicaux-temps-syndical-reunion-mensuelle-dinformation/>

⁶⁹ Le Ministère de l’Intérieur est le seul à mettre en place des CAP Interdépartementales. Les autres fonctions publiques d’État ont des CAP départementales.

fonctionnaires de police du Corps d'Encadrement et d'Application. Cette commission a pour mission principale la gestion des carrières au niveau national⁷⁰. Si la plupart des dossiers sont pré-examinés en CAPI, la CAPN n'est pas une simple chambre d'enregistrement : des dossiers y sont défendus par les élus syndicaux et des situations personnelles peuvent être concrètement débloquées à l'issue des débats. Elle a donc une importance à la fois symbolique, en tant que révélateur de l'évolution de l'état des forces syndicales dans la police ; et pratique, pour l'évolution de carrière des fonctionnaires de police.

	Nombre	Pourcentage
CFDT Interco Police	307	0,38%
Alliance Police Nationale (CFE-CGC)	30 261	37,61%
UNSA-Police	7 820	9,72%
Unité-SGP-Police – FO	38 441	47,76%
Action Police CFTC	463	0,58%
FPIP	2 711	3,37%
CGT-Police	463	0,58%
Total	80466	100%

Tableau 9 : résultats du CEA à la CAPN de 2010

Au niveau local, la CAPI est le pendant de la CAPN et est également particulièrement centrale : c'est la commission qui permet d'exister localement, qui a une importance directe pour les policiers puisqu'elle gère les avancements, décide des mutations et intervient sur les questions de discipline, notation, mise en disponibilité, etc. Formellement, elle n'émet que des propositions, qui sont ensuite validées ou corrigées par la CAPN⁷¹, mais il est extrêmement rare que la CAPN aille à l'encontre des décisions adoptées en CAPI. C'est donc bien là que se

⁷⁰ Décret n° 82-451 du 28 mai 1982.

⁷¹ L'article 10 de l'arrêté du 23 septembre 2014 précise que « les commissions interdépartementales et locales **préparent** les travaux de la commission administrative paritaire nationale en matière d'avancement de grade ».

situe l'essentiel du « *grain à moudre* » pour les syndicats policiers, que les intérêts les plus mesurables et identifiables de leurs collègues se jouent. La présence en CAPI est donc un argument central pour un syndicat s'il veut « faire des adhérents ». Au-delà de la seule présence, la répartition des postes au sein de la CAPI a son importance : il faut être présent prioritairement sur les grades charnières, certains étant explicitement considérés comme plus importants que d'autres. L'UNSA-Police a par exemple choisi, en Rhône-Alpes, de présenter des listes incomplètes, sans candidat gardien de la paix⁷². Dans une CAPI, les quatre grades du CEA (Gardien de la Paix, Brigadier de Police, Brigadier Chef et Brigadier Major) sont représentés en fonction des effectifs de chaque grade dans la région. C'est également par la CAPI que l'état des forces syndicales au niveau régional peut se mesurer, d'où son importance symbolique.

Les CAPI ne concernent pas les Compagnies Républicaines de Sécurité, les formateurs et la Direction Générale de la Sécurité Intérieure, qui disposent de CAP dites « Locales ».

3. LES AUTRES COMMISSIONS ET COMITES TECHNIQUES

La CCP est un scrutin à part, qui ne concerne que les Adjoints De Sécurité (ADS). Si l'importance directe de cette commission est secondaire pour les organisations policières, c'est tout de même un enjeu pour la syndicalisation des jeunes collègues : ce sont, pour une part non négligeable d'entre eux, les gardiens de la paix de demain. Il est donc essentiel, pour les organisations syndicales, de capter le plus tôt possible ces effectifs et de les fidéliser.

Le CTRDGPN (également appelés CTRPN) et le CTP semblent être perçus comme moins importants, ou, plus exactement, ces scrutins sont suffisamment attachés aux autres pour qu'il ne soit pas nécessaire de mener une campagne spécifique pour en expliquer les enjeux. D'un point de vue très pragmatique, il est difficile, pour les syndicalistes, d'expliquer le fonctionnement précis de chaque urne, il faut donc prioriser. Ce sont toutefois ces Comités Techniques qui aborderont les questions de rythmes de travail. Unité-SGP-Police – FO porte, à l'occasion notamment de ces élections, un projet de réforme des cycles horaires, qui doit donc être présenté en CTRPN. S'il est accepté, chaque CTP aura à se prononcer pour décider de l'adoption, au niveau local, des nouveaux rythmes. L'importance de ces deux urnes est donc

⁷² Unité-SGP-Police – FO a largement critiqué l'UNSA-Police à ce sujet : le choix de ne pas présenter de candidat gardien de la paix est symboliquement problématique, les gardiens étant numériquement les plus nombreux.

régulièrement rappelée, dans les documents de campagne comme dans les discussions moins formelles, en vue de faire adopter la proposition de réforme.

Enfin, les Dêmeineurs de la Police Nationale et les Compagnies Républicaines de Sécurité sont amenés à renouveler leurs Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). La spécificité de ces urnes limite leur importance aux seuls personnels concernés.

L'accent est donc clairement mis sur le CTM, puis la CAPI (ou CCP pour les ADS), qui permettent d'extrapoler : quel que soit le CT, il faut voter FSMI, quelle que soit la CAP, il faut voter Unité-SGP-Police – FO.

On comprend donc bien la complexité de ces élections, qui regroupent plusieurs scrutins, plusieurs corps, plusieurs métiers... Les acteurs eux-mêmes sont bien conscients des enjeux, comme en témoignent les documents édités pour la campagne :

« Les élections professionnelles et son cortège d'enjeux se présentent et jamais des scrutins n'ont eu autant de signification » ; « D'où l'impérative nécessité de ne pas négliger ce scrutin [pour le CTM] sur lequel le ministère n'a prévu qu'une seule journée de vote »⁷³.

On comprend, à travers cette présentation, toute la complexité du scrutin de 2014. Les syndicalistes doivent maîtriser un sujet particulièrement technique et assimiler des changements dont il est difficile d'appréhender les conséquences à long terme. Ces évolutions réglementaires n'impactent toutefois que partiellement le travail des militants syndicaux, surtout au niveau local : une certaine permanence est repérable, notamment dans les comportements des syndicalistes, dans leur rapport à leurs collègues et dans les stratégies de présentations de soi qu'ils adoptent.

⁷³ UNITÉ-SGP-POLICE – FO, document de campagne « Elections professionnelles », 2014, page 3.

CAMPAGNE DE TERRAIN ET ETHOS PROFESSIONNEL

Au niveau départemental, une partie importante du travail de mobilisation se fait au plus près du lieu de travail, et donc des collègues, dans les services, dans les commissariats (ce que les syndicalistes eux-mêmes appellent « aller sur le terrain »), mais aussi dans les locaux syndicaux, à l'occasion des nombreuses visites de policiers. C'est la réaffirmation de l'appartenance à un même corps qui se joue dans cette recherche de proximité : les syndicalistes doivent dire, redire et prouver leur identité professionnelle auprès de leurs adhérents et, plus généralement, des policiers.

Leur statut de permanent syndical les éloigne, de fait, de leurs collègues : ils ne travaillent plus au même endroit, n'exercent plus les mêmes missions et développent des enjeux propres. Il est donc nécessaire de minimiser les différences, réelles ou supposées, et au contraire d'insister sur les points communs, l'identité commune. Ce travail de terrain s'appuie sur un maillage syndical particulièrement fin, dont les délégués des services sont les éléments de base ; mais se traduit aussi par de nombreux déplacements des membres du bureau départemental.

1. MOBILISATION DU MAILLAGE SYNDICAL FIN : LES DELEGUES DE SERVICE

Les élections professionnelles sont l'occasion de mobiliser largement un réseau de proximité, constitué d'une base importante de délégués de services, premier échelon de la pyramide syndicale. Le syndicalisme policier reproduit, de fait, une hiérarchisation des relations directement importée de l'institution policière : du secrétaire général au délégué de service, en passant par le permanent d'un bureau départemental ou le secrétaire régional, chacun a une place bien définie dans l'organisation. C'est le rôle de ce tout premier échelon que nous allons examiner.

- **Des délégués actifs pendant leur service**

En théorie, chaque service de police dispose d'un délégué dont le rôle, au quotidien, est central dans le fonctionnement du monde syndical, mais aussi policier. C'est le délégué qui représente le syndicat auprès de ses collègues, transmet les informations, diffuse les tracts et affiches, etc. Mais c'est également lui qui sert de premier médiateur entre les fonctionnaires de police et leur hiérarchie immédiate, pour des négociations à l'échelle du service ou du commissariat. C'est donc d'abord via les délégués que le syndicat prend corps auprès des policiers. Bien entendu, chaque syndicat dispose de son réseau de délégués et une situation de concurrence entre les organisations est observable dans la plupart des services⁷⁴. En période électorale, cette fonction de représentation de proximité est exacerbée, mais c'est une réalité quotidienne, qui dépasse le seul temps électoral. Dans le détail, on peut considérer que le délégué de service a quatre missions principales :

1. Collecter les informations à faire remonter au bureau départemental. Les permanents n'hésitent pas à solliciter leurs relais dans les services, qui ont une connaissance beaucoup plus fine du terrain : j'ai assisté, au cours de mes observations, à de nombreux appels téléphoniques où un membre du bureau départemental demandait des informations sur un collègue, sur la stratégie d'un syndicat concurrent, sur le comportement de tel ou tel chef de service... Non seulement les délégués peuvent transmettre des informations très rapidement (nous avons par exemple appris l'attaque terroriste contre Charlie Hebdo par un texto d'un délégué de service, alors que les chaînes d'information continue et les sites des grands quotidiens n'en parlaient pas encore), mais ils ont surtout accès à des informations que les permanents ne peuvent pas avoir directement. Par exemple, lors de la venue de Jean-Claude Delage, secrétaire général d'Alliance Police Nationale, à Lyon, fin août 2014, V m'explique qu'il attend les retours des délégués, sur place, pour savoir comment ça se serait passé, avoir les impressions des collègues, notamment des adhérents d'Alliance. Il était dans l'impossibilité, en tant que départemental d'Unité-SGP-Police – FO bien identifié sur le terrain, d'assister à la réunion convoquée par son principal concurrent, ni même d'engager directement ce genre de conversation, alors qu'un délégué, en tant que collègue de travail quotidien, a plus de facilités à entamer ces discussions, même s'il est assimilé à son syndicat.

⁷⁴ Dans les faits, la situation est un peu plus nuancée, notamment dans le Rhône où le maillage syndical est encore en reconstruction suite à la scission qui a conduit à des départs vers l'UNSA-Police. A titre d'exemple, il n'y a à notre connaissance, qu'un seul service sur le département où il n'y a aucun représentant d'Unité-SGP-Police – FO.

2. Diffuser les informations transmises par le bureau départemental aux policiers. Dans le cadre de la campagne électorale, l'essentiel des informations à diffuser sont des documents de propagande électorale, c'est-à-dire des supports de communication de nature diverse, allant du tract au livret plus approfondi, en passant par des affiches. Certains documents, notamment les « revendicatifs généraux » sont parfois difficiles d'accès, les délégués sont alors invités à « faire de la pédagogie » au moment de la distribution aux adhérents.

Notes de terrain, 11/09/14. « B me montre les versions papiers des revendicatifs qu'ils ont reçus du national : il y a un gros tas de prospectus empilés sur le comptoir du couloir. Il m'explique que c'est pour distribuer dans les services, à tous les policiers (pas seulement les adhérents), via les délégués. [...] Quelques minutes après, B parle à S des cahiers revendicatifs. Il dit qu'ils sont montés au créneau à cause du problème dont il m'a parlé plus tôt [des tableaux peu lisibles]. Il dit qu'il est difficile de distribuer le document tel quel, que ça ne va pas être compris. S pense que ce n'est pas un gros problème, qu'il faut bien expliquer aux délégués, que c'est après à eux de faire la pédagogie ».

On constate bien dans cet exemple que les délégués vont à la fois devoir diffuser des documents électoraux, mais également les expliquer et les rendre intelligibles pour leurs collègues. A noter également qu'Unité-SGP-Police – FO a, à l'occasion de cette campagne électorale, fait le choix de cibler une partie de sa communication vers des personnels spécifiques, en éditant des cahiers revendicatifs adaptés (ADS, Renseignement). Là encore, le rôle des délégués pour la diffusion de ces documents est précieux, puisqu'ils ont accès bien plus facilement que les permanents, et directement, aux publics ciblés. Enfin, une partie du travail de diffusion des informations se fait de manière bien moins formelle. A l'occasion de l'Assemblée Générale Régionale organisée le 13 novembre 2014, les délégués de services ont été largement mobilisés pour « rabattre les troupes » et « faire venir du monde » : ici, pas de consigne écrite, peu de documentation (quelques tracts qui peuvent servir de support à la discussion), mais un message largement relayé oralement.

3. Effectuer une médiation de premier niveau avec la hiérarchie. Cette activité centrale dans l'activité des délégués n'a rien de spécifique à la campagne électorale : il s'agit en fait de répondre aux besoins les plus basiques, au quotidien, quand une intervention du bureau départemental serait jugée déplacée car disproportionnée.

Notes de terrain, 8 octobre 2014. « Discussion avec E, délégué de service. Il m'explique qu'il intervient si besoin auprès du chef de service pour les problèmes du quotidien. Il me donne l'exemple des sandwiches pour leurs déplacements [...] : rien n'est prévu, contrairement aux CRS, ils doivent se débrouiller. Alors que c'est un truc qui ne coûterait vraiment pas grand-chose et qui simplifierait la vie des collègues. Il considère

que c'est son rôle de délégué d'interpeller son chef sur ce genre de sujet ».

Ces réactions, si elles peuvent paraître anodines, sont pourtant d'une importance capitale pour le syndicat dans la mesure où c'est en grande partie dans ces interventions du quotidien que se joue la crédibilité d'un délégué, et donc l'attrait du syndicat pour les fonctionnaires. Les délégués qui sur-réagissent sont moqués et ceux qui n'interviennent jamais sont critiqués pour leur inefficacité : il s'agit donc de trouver un équilibre parfois délicat.

4. Assurer la politique de syndicalisation, c'est-à-dire « faire des adhérents ». Les délégués ont, dans ce domaine, une importance manifeste et reconnue de tous : c'est en grande partie la qualité individuelle du délégué qui déclenche l'adhésion, au moins dans un premier temps, de la plupart des policiers. La politique syndicale nationale et les prises de positions des dirigeants de l'organisation sont souvent considérées comme des éléments lointains et peu concrets ; à l'inverse d'un délégué de service immédiatement disponible. Beaucoup de permanents expliquent ainsi qu'ils ont dans un premier temps « pris leur carte » grâce à un délégué dynamique, réactif, convainquant. De manière surprenante, nous avons pu constater que plusieurs militants, quelle que soit leur organisation actuelle et leur niveau de responsabilité, ont dans un premier temps adhéré à un syndicat concurrent, par affinité avec un délégué de leur service. Inversement, un délégué peu efficace peut rapidement faire perdre des adhérents :

Notes de terrain, 01/10/14. « V évoque, sans que je ne comprenne trop, la situation du [commissariat X]. « P'tain, ça fait chier quand même ! ». Apparemment, ils perdent des adhérents là-bas. V et M expliquent cette perte d'effectifs par un délégué pas assez présent, « qui s'en bat un peu trop ».

En période électorale, le travail de syndicalisation évolue sensiblement : si l'arrivée de nouveaux adhérents est toujours une bonne nouvelle pour le bureau départemental, les délégués doivent avant tout s'assurer que les adhérents se déplaceront bien pour le vote ou, le cas échéant, qu'ils rempliront les demandes de vote par correspondance dans les temps. Ainsi, sous le contrôle parfois pressant du bureau départemental, les délégués dans les services sollicitent « leurs » adhérents un par un, vérifient leurs intentions et, pendant l'élection, vont jusqu'à les accompagner au bureau de vote. La mission est la même pour les sympathisants : il faut s'assurer qu'ils transformeront leur support au syndicat en un vote concret. C'est un travail d'une minutie impressionnante : pour les permanents du bureau départemental,

chaque vote compte, chaque voix peut faire la différence⁷⁵, ce qui justifie le temps considérable passé par les délégués comme par les permanents à discuter avec les adhérents, sympathisants, ou même avec les adhérents d'un concurrent qu'ils sentent hésitants.

Les membres du bureau départemental sont bien conscients du rôle des délégués de services, en les renvoyant souvent à leurs responsabilités, tout en soulignant leur importance, pour les valoriser. Ainsi, à l'occasion de la Commission Exécutive Départementale du 16 octobre 2014, S rappelle aux délégués présents leur mission d'information, tout en soulignant leur connaissance précieuse du terrain : « *C'est à vous, délégués de service, qui êtes au plus près des collègues, de gérer ça [l'information sur l'organisation des votes]. Mais appelez le BD à la moindre question* » (Notes de terrain, 16/10/14).

Les permanents essayent de connaître le mieux possible les délégués des différents services, même si la tâche n'est pas toujours aisée, notamment du fait des horaires décalés ou de l'éloignement géographique de certains services. L'importance que représente cette connaissance de leur réseau syndical se traduit notamment par le mépris affiché vis-à-vis des concurrents qui, eux, n'auraient qu'une vision approximative de leurs adhérents et délégués :

Notes de terrain, 24/09/14. « [V est au téléphone avec F, déléguée à Vénissieux] Il raconte ensuite : « le U [secrétaire départemental Alliance Police Nationale], il est arrivé à Vénissieux, il se présente : - bonjour, U, départemental Alliance ; sauf qu'il parlait à F ! Donc elle, elle lui dit : bonjour, F, déléguée Unité-SGP-Police ! » V : « pfff, mais de toute façon il connaît même pas ses gars, c'est pitoyable... ».

Au-delà du vaste réseau syndical départemental, une sorte de « noyau dur » semble se constituer autour de quelques délégués particulièrement impliqués, soit par choix idéologique, soit par affinité avec les membres du bureau départemental (sans, évidemment, que ces explications ne soient exclusives l'une de l'autre). Certains délégués sont littéralement « comme chez eux » dans les bureaux du syndicat :

Notes de terrain, 01/10/2014. « 14h20, deux hommes en uniforme entrent (un ADS et un GPX), ils font le tour des pièces pour dire bonjour. A l'adresse de M : « y'a bien du monde aujourd'hui dis-donc ! » [plusieurs visiteurs sont déjà présents]. Ils me disent aussi bonjour. C'est le gardien qui propose un café à M, ça me fait sourire que ce soit le visiteur qui prenne l'initiative, mais il connaît manifestement très bien les lieux ».

⁷⁵ Cette intuition que « chaque voix compte » s'est révélée particulièrement exacte pour les résultats de la CAPI Rhône-Alpes : il manquait moins de 20 voix à Unité-SGP-Police – FO pour prendre un siège supplémentaire sur cette commission aux dépens d'Alliance. Plus encore, en CAPI - Picardie Alliance a obtenu un siège de plus qu'Unité-SGP-Police – FO avec seulement une voix d'avance !

Le rôle des amitiés mérite d'être précisé car il peut amener à des situations paradoxales. Ainsi N, délégué d'un service proche des locaux du syndicat, passe régulièrement avec un collègue (et parfois un ADS qui les accompagne) pour discuter, parfois boire un café, échanger quelques nouvelles... C'est un délégué manifestement très impliqué, que j'ai vu à tous les temps forts de la vie syndicale ou de la campagne (Assemblée Générale du 13 novembre 2014, CED, soirée électorale, etc.), qui s'implique pleinement dans son rôle. Pourtant, nos discussions nous ont montré qu'au-delà d'une adhésion sincère au discours syndical, les positions de N sur la plupart des questions politiques sont assez éloignées de celles défendues par l'organisation, souvent proches de l'extrême droite, avec quelques propos explicitement favorables à Marine Le Pen et au Front National. Certains permanents en sont de toute évidence conscients et n'hésitent pas à le « taquiner », lui rappelant par exemple de ne pas « serrer trop fort à droite », sans que ces différences idéologiques ne soient jamais un frein aux activités syndicales. Cet exemple, bien que significatif, n'est toutefois pas représentatif des relations entre les permanents et les délégués de services : la plupart du temps, les sujets politiques sont évités, renvoyés à leur dimension technique ou, au contraire, trop générale pour que la discussion ne présente d'intérêt.

Outre quelques délégués régulièrement de passage au bureau départemental, les relations avec les représentants plus éloignés s'appuient sur les permanents qui ont chacun un réseau particulièrement développé dans leur service d'affectation⁷⁶. Ainsi, les demandes particulières au service d'origine d'un permanent sont presque toujours traitées par celui-ci, allant parfois jusqu'à retarder le règlement d'une question parce que le délégué concerné préfère s'adresser à « son » permanent. Ces relations entretenues par les permanents vont au-delà des seuls délégués, et permettent une connaissance des adhérents et d'une partie des policiers non syndiqués, ou même adhérents chez un concurrent.

Les rapports entre le bureau départemental et les délégués s'appuient également sur « *le fichier* »⁷⁷, dossier qui regroupe l'ensemble des adhérents du syndicat en précisant leur service, mais aussi leur fonction syndicale (et donc, éventuellement, leur statut de délégué). C'est un support qui constitue une aide précieuse pour mobiliser ce maillage de terrain. C'est notamment à partir du « fichier » que les permanents ont, à plusieurs reprises, lancé une

⁷⁶ Bien que détachés, les permanents syndicaux restent techniquement affectés à un service de police, la plupart du temps le dernier dans lequel ils ont travaillé avant d'obtenir leur détachement.

⁷⁷ Les membres du bureau départemental appellent « fichier » ce document, sans lui donner de nom plus précis, bien qu'il y ait de nombreux « fichiers » à gérer. Par défaut, quand on parle du fichier, il s'agit du fichier des adhérents.

campagne de *phoning*, appelant tous les délégués, un à un, pour leur transmettre une information et/ou leur demander de la relayer aux collègues.

▪ Le système de détachements

Les délégués sont aussi régulièrement, et d'autant plus en période électorale, « détachés », c'est-à-dire mis à disposition du syndicat, sur leur temps de travail. Le système de détachement est régi par des textes règlementaires : chaque syndicat dispose d'un nombre d'heures calculé sur la base de ses résultats aux dernières élections professionnelles⁷⁸. Chaque bureau départemental se voit attribuer un volume global de jours de détachement par le bureau national, qui leur permet d'assurer à la fois la présence des permanents⁷⁹ et, de manière plus ponctuelle, de délégués qui viennent en renfort pour des missions précises. Tout au long de la campagne électorale, des détachements d'un jour ou deux sont accordés à des délégués volontaires, pour « donner un coup de main » au bureau et participer aux tournées dans les services. Plus la campagne avance, plus ces détachements sont nombreux et d'une durée plus importante, allant d'après ce que nous avons pu observer jusqu'à une semaine. Les permanents gèrent avec minutie le calendrier de leurs délégués afin d'avoir les effectifs nécessaires aux moments jugés les plus critiques. Ainsi, sur les dernières semaines, ce sont des équipes de deux, trois, voire quatre délégués en même temps qui sont mis à disposition du syndicat. Quand ils sont détachés, les délégués participent à la vie du bureau départemental à leur niveau, constituant un renfort apprécié par les permanents. En fonction de leurs compétences et/ou de leurs affinités, les tâches sont toutefois très différentes. Nous avons pu constater, lors de nos observations, trois types de missions : les visites sur le terrain ; le soutien logistique pour l'organisation d'évènements particuliers ; et l'appui technique en fonction d'une compétence spécifique.

Dans la majorité des cas, les délégués détachés sont mobilisés pour faire le tour des services, en accompagnant les permanents ou, pour les plus anciens et/ou les plus à l'aise dans l'exercice syndical, seuls. Les permanents y voient un avantage certain : c'est une façon pour le

⁷⁸ Jusqu'à 2014, ce sont les élections en CAPN qui servaient de base de calcul. A partir du scrutin de décembre 2014, ce sont les résultats sur l'urne CTM qui attribueront les temps de détachement (cf. *supra*).

⁷⁹ D'autres modalités permettent d'obtenir des temps de détachement long, notamment les vice-présidences de certaines commissions ou encore les mandats « action sociale ». D'autres textes permettent d'obtenir des détachements plus ponctuels, comme « l'article 5 » qui concerne l'heure hebdomadaire d'information syndicale, qu'il est possible de cumuler par trimestre ; ou les dispositions relatives à la formation syndicale.

syndicat d'être présent et visible dans un maximum de service, en relais des délégués locaux, sans mobiliser les permanents qui ont besoin de temps au bureau. Ceux-ci prévoient les plannings de déplacements des détachés en fonction de leurs affinités ou de leurs affectations (actuelle ou ancienne), afin qu'ils connaissent un maximum de collègues dans le service visité et développer le contact de proximité. Parfois, un permanent demande d'aller voir une personne en particulier : un nouvel adhérent qu'il faut passer saluer, un collègue qui a des difficultés et qui pourrait, si le syndicat le soutient, « prendre sa carte », un adhérent d'un concurrent qui pourrait basculer à l'occasion de l'élection, etc. En complément du travail des délégués de services, les détachés participent également au relais d'informations, dans un sens comme dans l'autre : ils partent dans les services avec des consignes parfois précises, pour une réunion ou pour préciser les modalités de vote par exemple ; et ils reviennent avec des impressions et des retours de collègues qui sont précieux aux permanents pour leur évaluation de la situation.

Certains délégués sont parfois détachés pour des missions plus ponctuelles d'aide logistique à l'organisation d'un événement précis. Lors de nos observations, ça a été le cas à deux reprises, pour soutenir les permanents pour la Commission Exécutive Départementale du 16 octobre, puis pour l'Assemblée Générale du 13 novembre. Dans les deux cas, il y a un travail à réaliser en coulisse, que les permanents ont de plus en plus de mal à effectuer avec l'avancement de la campagne électorale : il faut faire quelques courses, préparer la salle, envoyer les invitations, accueillir les participants, transporter le matériel, etc. Ce ne sont pas des tâches ardues (j'y ai largement pris part), mais elles sont extrêmement chronophages, d'où l'intérêt de limiter la mobilisation des permanents sur ces questions. Il peut tout de même être difficile pour un délégué venu en renfort de se contenter de ces missions peu gratifiantes : nous avons pu constater à deux reprises une certaine frustration de la part d'un militant déçu des missions qui lui étaient attribuées.

Notes de terrain, 15/10/14 : 15h55, F et I se mettent en route pour aller faire les courses. I semble s'agacer, mi sérieusement, mi plaisantant, de son inactivité : il pensait aller dans les services, il se retrouve à faire les courses, à discuter sur la liste de courses... « Bon, on va y aller parce que sinon on va s'endormir ! ».

Enfin, de manière plus marginale, un délégué ou adhérent peut être détaché en raison d'une compétence technique spécifique. C'est le cas de T, que j'ai vu au bureau plusieurs jours en novembre, puis toute la semaine des élections : c'est un informaticien de formation, devenu le « Monsieur Excel » du syndicat. Il s'occupe à chaque élection de préparer les tableaux et de mettre en place la procédure de collecte des résultats pour la soirée électorale. Au sein du bureau départemental, tous les permanents ne sont pas très à l'aise avec l'informatique, la

compétence de P est donc très valorisée : il n'est pas question qu'il aille dans les services ou qu'il tienne un bureau de vote, il est bien plus précieux pour le syndicat derrière son ordinateur !

Il faut enfin noter que le statut de délégué de service et la participation ponctuelle à des temps de vie du bureau départemental est le premier pas vers un détachement plus pérenne : les permanents syndicaux ont tous été, dans un premier temps, délégué dans leurs services. Ce sont les résultats concrets qu'ils ont obtenus, souvent mesurés, entre autre, par le taux de syndicalisation de leur service, qui les ont fait se distinguer, accédant ainsi à des temps de détachements. Les moments de présence au bureau départemental et les déplacements sur le terrain, parfois accompagnés de postes dans différentes commissions, sont autant de temps de formation, de professionnalisation progressive, qui peuvent, dans certains cas, aboutir à un poste de permanent au bureau départemental.

▪ **Le microcosme syndical**

Les syndicalistes policiers sont rapidement amenés à tous se connaître, même si les affinités voient la création de sous-groupes plus soudés. Ces relations d'inter-connaissance sont parfois le fruit du hasard professionnel et dépendent en partie des interventions des uns et des autres au cours de leurs services.

Notes de terrain, 8/10/14 : E [détaché au BD pour la journée] échange avec un des deux policiers en civil de passage : « c'est Julien toi ? - non, moi c'est Fabien... - ha pardon, je dois te confondre... Tu est où toi ? - à [?] - ha ouais c'est pour ça, on a déjà dû se croiser, je suis à la CDI moi. »

Mais elles sont également assez largement organisées par les permanents du bureau départemental. Le système de détachement permet de mettre à jour une hiérarchie relativement informelle entre les délégués de service : ce sont les plus impliqués et les plus intéressés à qui sont proposées ces missions syndicales, parfois vues par les intéressés comme une sorte de « privilège ». Lors de nos discussions, plusieurs policiers nous ont dit que « ça fai[sait] du bien de sortir un peu du service ». C'est aussi l'occasion de rencontrer les collègues dans une situation un peu différente de l'interaction strictement professionnelle à laquelle ils sont habitués : ils (re)découvrent la réalité des conditions de travail des différents services, entendent les témoignages de leurs collègues, font face à des problèmes personnels très concrets, échangent avec d'autres délégués, etc. Il y a donc un plaisir non dissimulé, pour les délégués, à participer à ces temps forts syndicaux, souvent considérés comme très formateurs et largement valorisés. D'autres détachés sont au contraire des « novices », des délégués qui

débutent dans leurs fonctions syndicales, et qui profitent de ces temps au bureau avec les permanents et d'autres délégués pour apprendre, développer leur discours syndical, monter en compétence. Les permanents ont là encore un rôle central dans l'organisation des détachements, en permettant le contact entre les « nouveaux » et les « anciens » :

Notes de terrain, 15/10/14 : « Je demande si F et I en sont à leur premier détachement. Pour I, c'est la 4^e fois, une fois par élection. F est novice en la matière, mais ça l'intéresse bien. Ils disent aussi tous les deux que ça leur fait du bien ce détachement, c'est aussi un moyen de s'éloigner du service, c'est une forme de repos. F dit aussi ne pas être encore assez à l'aise avec le discours syndical, elle n'est pas complètement capable de répondre aux collègues. Par exemple, pour Alliance, elle dit qu'ils ont signé des choses qui étaient défavorables aux policiers, mais elle n'est pas capable de rentrer dans le détail. Elle demande des précisions à I ».

Dans cet exemple, on constate bien le rôle de mentor qu'adopte I envers F, mais aussi l'attitude de F, qui s'appuie sur l'expérience de son aîné : c'est elle qui le sollicite pour des informations sur la politique syndicale, des conseils sur l'attitude à adopter, mais aussi parfois pour comprendre le fonctionnement de l'organisation ou le rôle des uns et des autres dans la pyramide syndicale.

Le syndicat fournit plusieurs moments, plus ou moins formels, de rencontre entre ses membres, délégués ou adhérents. C'est en partie le rôle des Commissions Exécutives Départementales (CED) qui réunissent une grande partie des délégués des services du département. La réunion de cet organe exécutif du syndicat le 16 octobre est d'abord un temps de travail syndical, mais c'est aussi un temps de rencontre : la plupart des délégués discutent beaucoup les uns avec les autres. Certains se connaissent bien, demandent des nouvelles de la famille, de projets personnels, etc., tandis que pour d'autre le contact est plutôt limité au monde professionnel (« tiens, t'es où maintenant toi ? » ; « alors, comment ça va au 2 ? », etc.). Si tous les délégués me semblent assez à l'aise, tous ne se connaissent pas pour autant, en témoignent les présentations qu'ils font. En disant bonjour, beaucoup se présentent comme « untel, de tel service ». Les membres du bureau départemental font le tour, essayent de voir le plus de collègues possible, quitte à ce que ce soit parfois un peu rapide. L'importance accordée collectivement à ce temps de discussion informelle se traduit notamment par la tolérance collective au retard : la plupart des délégués sont arrivés dès 9h45, mais la réunion elle-même ne débute qu'à 10h15. Quand je demande à un des délégués si c'est toujours comme ça, il acquiesce, un peu agacé, mais compréhensif. Le buffet organisé en fin de réunion est tout aussi important aux yeux des participants (certains s'attardent près de deux heures), même s'il s'agit manifestement d'une nouveauté par rapport aux pratiques antérieures.

Notes de terrain, 16/10/14. « La discussion tourne beaucoup autour des CED « d'avant ». [...] Tout le monde semble d'accord pour dire que c'est beaucoup mieux aujourd'hui, que c'est plus sain, personne ne se tire dans les pattes, il y a un ordre du jour et il est respecté... [...] S insiste sur le dialogue qu'il y a eu cette fois, c'est important. Il y a aussi eu pas mal de renouvellement des délégués, S me dit être très satisfait qu'il y ait à la fois des jeunes, plutôt novices, et des plus anciens, expérimentés ».

L'ensemble des délégués du syndicat forment donc une sorte de « microcosme syndical » : ils participent tous d'un univers relativement cloisonné, qui n'admet de nouveaux entrants que progressivement, avec une hiérarchie claire, bien qu'informelle. Le syndicat Unité-SGP-Police – FO fonctionne en grande partie grâce et pour ce microcosme, dont les délégués constituent la base principale. Même si le syndicat a, formellement, « pour objet l'étude et la défense des droits et intérêts collectifs et individuels, tant professionnels que moraux et matériels, de ses adhérents »⁸⁰, ce sont bien les délégués de services qui en constituent le cœur par leur implication et leur investissement militant, notamment auprès des adhérents. C'est toutefois le travail du bureau départemental qui permet de coordonner et parfois de matérialiser l'activité des délégués.

2. LE ROLE DU BUREAU DEPARTEMENTAL

Même en période électorale, la première mission du bureau départemental est d'assurer le fonctionnement quotidien, routinier, du syndicat. Cette routine est certes bousculée, mais on retrouve quelques constantes : accueillir les policiers de passage, venus prendre un café ou discuter quelques minutes ; répondre aux demandes téléphoniques sur des dossiers techniques ; assurer le suivi individuel de certains collègues rencontrant des difficultés professionnelles ou, parfois, personnelles, etc. Cette activité est difficilement quantifiable, elle nous semble néanmoins centrale et particulièrement chronophage dans le fonctionnement quotidien du syndicat. C'est ce qui crée un lien direct entre les détachés permanents et les fonctionnaires de police sur le terrain. Dans son article sur la campagne municipale de 2008 à Nice, Stéphane Cadioux estime que les candidats cherchent « à attester de leur dignité à exercer le mandat de maire, en montrant leurs manières de s'y prendre pour savoir ce qui est nécessaire pour le territoire et en soignant ce que les spécialistes de rhétorique appellent l'ethos, à savoir « l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours »⁸¹ »⁸². Dans le

⁸⁰ Statuts nationaux d'Unité-SGP-Police – FO.

⁸¹ AMOSSY R., *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 10.

syndicalisme policier, au-delà des délégués qui jouent pleinement leur rôle de relais, les permanents ont besoin de relations directes avec les adhérents et les policiers. Ils mobilisent ainsi largement l'*ethos* de la proximité professionnelle, en affirmant l'appartenance à un même corps, à un même métier, d'autant plus en période électorale.

Ce phénomène est d'autant plus intéressant que les principaux concernés en sont pleinement conscients, au point d'en faire un axe stratégique de leur politique syndicale :

Notes de terrain, 28/08/14. V : « La proximité en a pris plein la gueule dans notre métier depuis 10 ans, avec Sarkozy contre la police de proximité. Mais c'est important, surtout dans le syndicalisme ! ». Pour lui, il y a un rôle politique, on doit défendre une vision, une idée de la police, mais il y a aussi et surtout une proximité à entretenir, il faut être présent, savoir de quoi on parle, être connu et reconnu.

Dans son article sur les permanents syndicaux CGT d'un atelier SNCF⁸³, Julian Mischi cherche à mettre en avant les « effets des « mécanismes sociaux d'éloignement du terrain » (A.-C. Wagner, 2009) qui conduisent certains syndicalistes à devoir gérer une présence épisodique sur le lieu du travail. Pour les militants ouvriers les plus investis, l'un des principaux effets de l'engagement syndical est en effet la transformation de leur rapport avec le milieu professionnel pour et par lequel ils se mobilisent »⁸⁴. L'auteur note toutefois que le syndicalisme ne constitue qu'une « voie de sortie partielle »⁸⁵ dans la mesure où les militants restent insérés dans leur milieu professionnel d'origine. A la différence de ce que constate Julian Mischi dans l'atelier SNCF qu'il étudie, le syndicalisme policier connaît quelques spécificités qui limitent l'éloignement des permanents syndicaux, en particulier grâce aux délégués de service dont nous avons évoqué l'important rôle de relais. Les nombreux déplacements effectués par les syndicalistes « professionnels », mais également la posture adoptée au bureau, lors des visites de collègues, contribuent également à réduire la distance avec les adhérents et, de manière plus générale, avec les travailleurs.

⁸² CADIOUX S., « les stratégies de présentation de soi dans la campagne municipale niçoise de 2008 », *Cahiers de la Méditerranée*, 77/2008, p 229.

⁸³ MISCHI Julian, « Gérer la distance à la « base ». Les permanents CGT d'un atelier SNCF », *Sociétés contemporaines*, 2011/4 n°84, pp. 53-77.

⁸⁴ Ibid, p 54.

⁸⁵ Ibid, p 64, souligné dans le texte.

▪ Des déplacements sur le terrain très nombreux

Tout au long de la période pré-électorale, les déplacements dans les différents services de police ont été nombreux et fréquents : lors de chacune de nos observations, au moins un permanent est parti rendre visite à des collègues à un moment de la journée, parfois accompagné d'un délégué détaché ponctuellement (cf. *supra*). Nous n'avons pas pu assister à ces déplacements, notamment par crainte que ma présence dans les services ne constitue un biais trop important dans les échanges avec les policiers en service :

Notes de terrain, 28/08/14. S et V sont réticents à ma venue dans les services pour deux raisons : d'abord, il faudrait avertir la hiérarchie et potentiellement essayer des refus ; ensuite et surtout, ils ont peur que ça crée une méfiance de la part des collègues. Ils insistent là dessus, m'expliquant que les policiers sont méfiants, très corporatistes, qu'une personne qu'ils ne connaissent pas serait vue bizarrement... Ils insistent une nouvelle fois sur cette idée de proximité : ils se connaissent tous, les syndicalistes sont « connus et reconnus », ce sont des flics, etc. V me rappelle ma présence aux congrès : ça posait question à pas mal de monde, j'étais tout de suite identifié comme n'étant pas un collègue... Dans un congrès où ils sont nombreux, tous syndicalistes, ça n'est pas un gros souci, mais dans les services, où il y a tout au plus une dizaine de personnes à la fois, ça peut gêner, en inciter certains à moins discuter, ou moins librement. S insiste : en période électorale, ils ne peuvent pas prendre ce risque.

Ces visites sont parfois préparées, après concertation avec les délégués, par exemple pour aller voir quelques collègues particuliers, qui seraient hésitants quant à leur vote, et qui ont besoin d'être convaincus au-delà de ce que le délégué seul peut proposer ; ou pour contribuer à résoudre un problème particulier. Chaque jour, les membres du bureau départemental font le point, notamment avec les délégués présents, afin que chacun soit au courant de ce que les autres ont fait. Ces récapitulatifs sont d'autant plus nécessaires que, l'échéance électorale approchant, les permanents sont de plus en plus souvent hors du bureau, il faut donc se tenir informé :

Notes de terrain, 01/10/14. « Aujourd'hui, il faut faire le 7 et le 8, plutôt cet après-midi. [...] Il faut choper le major du 8^e, et sur le 7^e il faut aller voir H, elle vient d'être affectée là bas. « Ha bon, elle prend son poste le 10 octobre, elle n'y sera pas encore... ». Hier, B a fait Oullins, où A pourrait peut être les rejoindre. M et D ont fait le 5^e, ils ont vu G. « Ils ont tous basculé chez nous ! » ».

Les permanents cherchent alors à valoriser leur rôle de syndicalistes, en mettant en avant leur efficacité et leur capacité à améliorer, concrètement, les conditions de travail de leurs collègues. Ainsi, des travaux ont été effectués dans le hall d'entrée du commissariat du 2^e arrondissement suite notamment à une intervention syndicale d'Unité-SGP-Police – FO en

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les policiers considèrent les rénovations effectuées comme une réelle amélioration de leurs conditions de travail, et c'est un exemple concret que les syndicalistes n'hésitent pas à mettre en avant lors de leurs visites sur le terrain, y compris dans d'autres services.

Notes de terrain, 05/11/2014. « V : « et t'as vu, ils ont fait les travaux sur la guérite suite à notre intervention ! Alliance dit que c'est grâce à eux, mais ils vont se prendre un tract à force, eux ils brassent du vent mais moi j'ai du solide, du concret... » ».

Les déplacements sont, en d'autres occasions, plus impulsifs : un appel le matin révèle le besoin d'une présence syndicale dans un service particulier ; des délégués informent les permanents que tel ou tel concurrent syndical est particulièrement présent dans un commissariat, il ne faut donc pas lui laisser le champ libre, etc. Dans l'ensemble, le bureau départemental, et V en particulier, fait attention à ce que tous les services soient visités à plusieurs reprises par des permanents, en appui des délégués, ce qui peut parfois être compliqué, notamment pour les commissariats les plus éloignés (Givors, Saint Priest, PAF Saint Exupéry) qui demandent plus de temps. Les permanents considèrent qu'il est important de renouveler les passages dans les services, afin de ne pas être perçu comme « parachutés », pour connaître les fonctionnaires, mais aussi pour pouvoir rencontrer un maximum de collègues, en fonction des brigades de roulement. L'ensemble des paramètres à prendre en compte est donc important et fait de la constitution d'un planning de déplacement une tâche complexe et centrale dans l'organisation de la campagne électorale.

D'autant plus qu'une partie des déplacements se fait de nuit. S'ils sont numériquement marginaux, ils sont considérés par tous les syndicalistes comme particulièrement importants symboliquement : c'est une façon d'affirmer qu'aucun collègue n'est laissé de côté, que *tous* les services et *toutes* les brigades sont visités, y compris les moins accessibles. C'est essentiellement M qui s'en occupe, avec l'appui de quelques délégués : c'est un ancien de « la nuit », il a donc l'habitude des rythmes décalés, et il dispose d'un réseau personnel parmi les fonctionnaires travaillant en horaires atypiques qui peut s'avérer utile. Au-delà de la campagne électorale, les « tournées des nuits » ont été mises en place lors de l'arrivée de la nouvelle équipe départementale avec la volonté explicite d'affirmer le contraste avec les « anciens », qui sont désormais les concurrents de l'UNSA. De même, Alliance Police Nationale propose une permanence de nuit une fois par semaine ; mais pour les syndicalistes d'Unité-SGP-Police – FO, ce n'est pas suffisant, il ne faut pas attendre que les collègues viennent au local syndical, il faut aller à leur rencontre. Un système de roulement a donc été mis en place pour faire en sorte que chaque service de nuit ait été « visité » au moins une fois par an. Au dire des permanents et de certains délégués, c'est un atout non négligeable pour la période électorale,

quand les visites se font plus fréquentes, car c'est ce qui leur permet de contrer le discours anti-syndical ou contestataire qui se limite souvent à : « on ne vous voit que pendant les élections ».

Notes de terrain, 16/10/2014 (Commission Exécutive Départementale). « Une remarque d'un délégué : passage de M la nuit sur [Commissariat Y]. Les collègues ont fait remarquer qu'on ne vous voit qu'en période d'élection. V : depuis qu'on a pris le BD, des équipes de 2 ou 3 tournent tous les trimestres sur les nuits. « On ne peut pas nous reprocher de passer qu'en période électorale parce que c'est faux ! ». Intervention de O, un délégué qui participe aux tournées nocturnes dans les services : « les collègues sont contents de nous voir ! Et on passe dans tous les services, tous sans exception » ».

Pour M, les visites de nuit sont un moment privilégié, assez différent de celles de jour, d'abord parce que les fonctionnaires de police ne sont pas, ou beaucoup moins, sous l'œil de leur hiérarchie : pendant les services de nuit, il n'y a pas d'officiers de partout, l'ambiance est très différente, le public n'est pas non plus présent dans les locaux. Les discussions sont donc beaucoup plus libres et elles peuvent parfois être approfondies. Mais la contrepartie, c'est que les équipes étant moins nombreuses, il arrive qu'il y ait très peu de collègues avec qui parler, quand les équipages sont de sortie ou en intervention...

Ces prises de contact répétées avec les policiers dans les services sont donc une façon de développer le thème de la proximité : il faut montrer qu'on connaît les services, qu'on sait ce que c'est que le « boulot de flicard ». C'est cette pratique et cette expérience du terrain qui permettrait de faire du « bon travail » de syndicaliste. Au-delà de la démonstration à destination de leurs collègues, les permanents disposent d'une réelle connaissance du milieu, avec un degré de précision impressionnant, qu'ils mettent à profit dans leur travail quotidien :

Notes de terrain, 12/11/2014. « [Dans la salle de réunion, à l'occasion de la mise sous plis de courriers à destination des adhérents,] je traine un peu : ils veulent vérifier tous les noms, un par un, pour n'oublier personne. J'assiste donc à la relecture des courriers, triés service par service. V connaît presque tous les adhérents, à quelques exceptions près. Certains courriers sont éliminés (une dizaine de courriers en tout ?) : policier muté, changement de syndicat, nom mal orthographié... Il manque aussi quelques adhérents. Je suis impressionné par la mémoire des noms et par le travail de fournis : ils cherchent vraiment les adhérents un par un ! Ils connaissent aussi assez largement les adhérents des autres structures, en tout cas ceux qui étaient chez eux avant. Sur une remarque de B, D me montre qu'elle connaît aussi très bien le paysage syndical local : B : « [Untel] s'est pris la tête avec un major d'Alliance à [commissariat X] » : D : « non, c'est pas possible, à [commissariat X] il n'y a pas de major chez Alliance, seulement UNSA ou nous » B : « oui, non, pas [commissariat X], [commissariat Y] » ».

▪ Le syndicalisme au bureau

On retrouve l'enjeu de l'affirmation de la proximité et de l'appartenance au même univers professionnel dans l'attitude adoptée par les permanents au bureau, à l'occasion des nombreuses visites d'adhérents ou de sympathisants, souvent accompagnés de leurs collègues, pour le café, un problème, ou simplement pour discuter. Tous les permanents mettent en avant, d'une manière ou d'une autre, leur expérience de fonctionnaire de police, qui connaît bien le terrain, notamment en racontant des anecdotes sur leur expérience ou en rappelant, à l'occasion, leur parcours professionnel. Ils adoptent en partie l'attitude qu'adoptent la plupart des policiers quand ils sont dans un entre soi « protégé », c'est à dire sans contrôle de la hiérarchie ou du public : un mélange de récits professionnels, largement mis en scène, voire mimés, et de plaisanteries souvent grivoises, mêlées de quelques histoires plus personnelles. Le bureau du syndicat revêt une importance particulière : il est l'un des rares lieux d'échange entre services et entre unités de police complètement soustrait au regard de la hiérarchie et du public. Au quotidien, chaque policier est cantonné dans son milieu de travail immédiat et n'a l'occasion de discuter avec un collègue d'une autre unité que rarement, ou au cours d'une intervention (ce qui limite les fonctionnaires concernés, tous les services n'étant pas de voie publique, et le temps d'échange dans la mesure où c'est un espace ouvert, soumis au regard du public et, éventuellement, de la hiérarchie). Les temps où les policiers se croisent, dans un entre soi non soumis au regard extérieur, participent donc à l'entretien d'une culture professionnelle, par la transmission d'histoires, d'anecdotes, de rumeurs, de représentations diverses de ce qu'est le métier de policier. D'autant que si la plupart des histoires racontées le sont à la première personne, celles qui sont de seconde main sont également nombreuses : soit un policier qui répète ce qu'un collègue lui a raconté, soit un membre du bureau départemental qui transmet à des policiers de passage ce que d'autres ont rapporté un peu plus tôt. Avec tous les risques de transformation, amplification, déformation, etc. que cela comporte... Nous avons pu assister, lors de nos observations, à des temps d'échanges de ce type quotidiennement, les exemples sont donc particulièrement nombreux :

Notes de terrain, 11/09/14. « Trois hommes en uniforme entrent, ils me disent bonjour de loin. B les salue, ils échangent quelques amabilités. [...] L'un des policiers, sur le ton de la plaisanterie : « t'as vu ce que je me traîne en patrouille ! » et « d'habitude on va chez Alliance, mais là on était plus près ». B et M offrent un café. Discussion sur les vacances de l'un. Puis sur le service. [...] Ils discutent d'un collègue qui pose des problèmes, qui est un peu « tout fou », même s'il a 15 ans de boîte. Ils racontent quelques anecdotes sur les frasques du collègue en question, y compris devant des officiers. V demande s'il est syndiqué Alliance : « non, il est pas syndiqué ». « Il est taré ce mec, il te fout la honte ! C'est un truc de malade hein ! ». [...] D'autres anecdotes sur le collègue « complètement dingue » : « nan mais en patrouille avec ce gars, tu te

demandes toujours ce qu'il va te faire ! » ; « je le veux plus hein, moi je veux plus tourner avec ce bonhomme, c'est fini ! ». V abonde dans leur sens, il dit qu'il faut refuser de tourner avec lui, quitte à le signaler. Il raconte une histoire qu'il a vécu avec un collègue du même genre, et la façon dont il a refusé de bosser avec lui par la suite, les encourageant à faire pareil ».

Notes de terrain, 01/10/2014. « V et l'ADS du 2^e discutent de généralités, du métier de policier. J'entends V expliquer la difficulté qu'il y a à voir un cadavre pour la première fois, les difficultés avec la hiérarchie, etc. ça ressemble assez au discours du vieux briscard face au petit jeune... »

Notes de terrain, 08/10/2014. « Discussion dans le couloir [avec Jo, nouvel arrivant sur la région, potentiel adhérent], anecdotes de policiers : ils racontent leurs histoires, parfois mimées... V parle beaucoup de son passage sur le terrain, en région parisienne en particulier. C'est de là que vient Jo, le nouvel arrivant. Tous mettent l'accent sur des affrontements, des situations difficiles, de conflits... V : « mais, professionnellement parlant, ça a été mes meilleures années ! » ».

Notes de terrain, 29/10/2014. « Un homme entre dans le bureau, il est chargé d'un énorme sac de châtaignes qu'il a ramené d'Ardèche. V lui propose de se joindre à nous pour un « jus », il hésite puis accepte : « bah, si vous êtes au café, je vais vous rejoindre... ». Il est de [commissariat X], il est stagiaire, ex ADS, titularisable en janvier. S lui demande comment ça va à [commissariat X], il dit que ça ne va pas mieux. Discussion sur les conditions de travail, il est affligé par le manque d'effectifs. Il raconte quelques anecdotes, sur la situation au poste où il se retrouve seul, stagiaire, avec un ADS. V et M soupirent : un stagiaire chef de poste, ce n'est pas possible ! Ils parlent aussi de la note de service qui demande de limiter les patrouilles à deux titulaires, et des problèmes que ça pose. S relativise s'ils sont 3 dans la voiture (donc avec un ADS) : ce n'est pas le pire qu'il puisse arriver. Ils échangent quelques anecdotes, quand « tu te retrouves dans une belle merde », que celui qui reste à la voiture est obligé de partir parce que ça caillasse, que les deux en intervention sont obligés de s'enfermer dans un appartement et d'attendre les renforts. V insiste, ça lui est déjà arrivé ».

Notes de terrain, 12/11/2014. « V dit à O, 2^e policier, qu'il a créé une page FB de la 17^e promotion, il va l'inviter. J'en déduis qu'ils sont de la même promotion... [...] V parle de promo avec son collègue, il dit qu'il a récupéré le trombinoscope, ils évoquent quelques souvenirs, parlent de ce que sont devenus leurs collègues en regardant les photos ».

Ces multiples exemples mettent en évidence la façon dont les permanents rappellent presque systématiquement à leurs collègues leur expérience de terrain et leur vécu de policier, faisant parfois explicitement le rapprochement avec les anecdotes qui leur sont racontées. C'est une façon de dire et d'affirmer : « nous sommes avant tout policiers, avant d'être syndicalistes ».

Deux éléments, plus discrets mais bien présents appuient également cette idée d'appartenance à un même corps : le mépris affiché à l'encontre des permanents qui auraient

« peur » de reprendre du service ; et le changement d'attitude à l'arrivée d'un non-policier. La recherche du maintien dans un détachement syndical, considéré comme bien plus confortable que le « vrai » travail policier, est une question récurrente, souvent avancée comme élément explicatif du choix de D et W les anciens permanents qui ont rejoint l'UNSA, qui auraient tout tenté plutôt que de reprendre l'uniforme.

Notes de terrain, 17/09/14. S : « Tu sais pourquoi ils [D et W] veulent pas retourner sur le terrain ? Parce qu'ils ont tellement pas de copains, que quand ils vont y retourner... – ça c'est sûr ! Il va y avoir des snipers ! ».

Mais c'est aussi en partie le cas de certains permanents d'Alliance Police Nationale :

Notes de terrain, 15/10/14 : J'apprends ainsi que deux des permanents d'Alliance [au niveau départemental] sont des anciens du SGP ; et que P (qui a démissionné avec fracas récemment) était, auparavant, à l'UNSA. Ça m'interroge encore un peu plus sur la porosité syndicale ! I et F s'interrogent également sur ces mouvements, ce qui explique cela. Ils sont d'accord pour dire que c'est la « recherche de l'intérêt individuel », avec la dénonciation de ceux « qui font tout pour ne pas reprendre la tenue ». B explique que P leur a demandé si ils voulaient bien la prendre au bureau départemental, ce qu'ils ont refusé. I : « heureusement, parce que là vous ne m'auriez plus vu ! ».

Inversement, ceux qui font le choix de retourner en service après un temps de détachement permanent sont vus avec un certain respect. C'est le cas d'un des militants CRS qui, après une dizaine d'années au bureau, a fait le choix de reprendre l'uniforme, parce qu'il avait l'impression d'avoir « fait le tour » du syndicat.

Enfin, la proximité entretenue entre policiers est d'autant plus marquante quand on compare le comportement des policiers entre eux et en présence d'un « extérieur ». J'ai vécu ces changements perceptibles à de multiples reprises, essentiellement dans les premiers temps de mes observations : un certain nombre de délégués ou de policiers de passage m'identifient aisément comme un non-policier, sans savoir qui je suis, et, bien que dans des locaux syndicaux a priori protégés de la présence de public, adoptent alors un comportement et un discours assez différent, beaucoup plus policé, même sans s'adresser directement à moi. C'est un élément difficile à objectiver, mais la posture même des policiers évolue : ils se tiennent plus droit, ont un visage plus fermé, plus sérieux. Les mêmes personnes, une fois que je leur ai été présenté, reprennent leur ton familier et se détendent visiblement, en partie rassurés sur mon identité et sur mon statut. De même, dans les contacts téléphoniques, il suffit d'une seconde pour comprendre quand un des permanents parle avec un « officiel », un « patron », ou un simple collègue : le ton est beaucoup plus formel et le vocabulaire beaucoup plus

soutenu avec les premiers ; tandis qu'on sent une proximité dans le discours face aux seconds, qui prend forme notamment par le tutoiement immédiat, même quand deux policiers viennent d'être présentés l'un à l'autre.

- **Une campagne individualisée**

Le rôle des permanents dans la campagne, au-delà de l'organisation générale, est également de prêter attention aux détails : « chaque voix compte », ils le disent et le répètent, presque chaque jour, comme pour se convaincre les uns les autres. Cette attention particulière est d'autant plus nécessaire que les élections professionnelles dans la police sont extrêmement techniques, avec de nombreux éléments à prendre en compte : horaires particuliers des bureaux de vote, scrutins différents en fonction des jours, procédures de vote, modalités de vote par correspondance, intitulé des organisations qui diffère selon les scrutins, etc. A l'aide de leur connaissance fine du terrain et de leur réseau de délégués, les membres du bureau départemental effectuent donc un suivi presque individualisé des électeurs. Dès le début du mois de novembre par exemple, en préparation des votes par correspondance, des séries d'appels téléphoniques sont lancées pour informer les policiers de la possibilité qui leur est offerte et des conditions nécessaires pour en bénéficier. L'objectif est de limiter au maximum ce que les syndicalistes appellent les « absentions bêtes », c'est-à-dire les adhérents ou sympathisants qui ne seront pas en service sur les horaires d'ouverture des bureaux de vote mais qui n'auront pas fait les démarches de vote par correspondance. Les permanents syndicaux agissent en appui des délégués de service, dont nous avons évoqué le rôle plus haut, en proposant parfois aux adhérents de passer remplir les dossiers de vote par correspondance dans les locaux du syndicat, afin de faciliter les démarches pour les électeurs, mais surtout pour s'assurer qu'aucune erreur n'est commise.

Notes de terrain, 05/11/2014. « 12h30 : Dans le bureau du fond, V, B, M, D et N font le tour des adhérents, sympathisants, votants potentiels... V demande d'appeler un maximum pour convaincre les collègues. Ils regardent dans le détail, il faut faire le point sur les VPC pour être sûr que tout le monde va bien voter. Je me fais la réflexion qu'ils sont à un niveau de précision impressionnant : ils cherchent les voix une par une, font le point sur qui vote comment et vont jusqu'à appeler ceux dont ils ne sont pas sûrs... ».

De la même façon, une vérification des listes électorales est régulièrement faite, afin de garantir la présence de tous les fonctionnaires qui doivent y figurer. De fait, les syndicalistes constatent, en certaines occasions, des erreurs dans les listings fournis par l'administration. Il faut alors s'assurer que la rectification éventuelle de l'erreur bénéficie bien au syndicat, et non

à la concurrence. « *On va quand même pas faire le boulot d'Alliance !* » *Si ils veulent que leurs adhérents votent, c'est à eux de vérifier...* » (notes de terrain, 12/11/2014).

Enfin, la campagne électorale se joue jusqu'au dernier moment, pendant l'élection qui s'étend sur quatre jours, du 1^{er} au 4 décembre. Le 3, veille de l'ouverture du scrutin pour le CTM, les permanents se relaient les uns les autres, entre visites dans les services et appels téléphoniques, pour inciter leurs adhérents et sympathisants à aller voter, et surtout pour rappeler à ceux qui se sont déplacé lors des trois premiers jours qu'il faut également aller voter le jeudi 4, pour le CTM.

Notes de terrain, 03/12/2014. « Aujourd'hui, ils ont pour objectif de faire beaucoup de phoning, pour inciter tous ceux qui n'ont pas encore voté à le faire, et pour rappeler que c'est important de se déplacer demain (jeudi).

[...]

Beaucoup de coups de fil, sur le modèle : « bonjour X, c'est B, du syndicat Unité-SGP. Ça va va ? Je t'appelais simplement dans le cadre des élections professionnelles, on voulait s'assurer que tu avais bien voté ? Non ? Tu comptes y aller quand, tu sais ? » ou « c'est simplement pour t'informer que tu as jusqu'à demain 17h pour aller voter ». V relance plutôt des délégués et/ou des assesseurs de bureaux de vote pour faire le point sur les votants service par service. Il propose presque systématiquement d'envoyer des équipes chercher les collègues si il faut pour les emmener voter. V, toujours au téléphone, découvre que certains collègues ne vont pas voter pour lui et/ou n'ont pas envoyé leur vote par correspondance... Il s'énerve un peu...

[...]

L'après-midi, tout le monde part en déplacement, sauf B et T pour le BD. Ils s'activent tous au téléphone : B fait le tour des adhérents, comme le matin, en leur demandant s'ils ont déjà voté, s'ils comptent le faire, s'ils connaissent bien les horaires, etc. T fait le tour des délégués pour faire le point sur les adhérents de chaque service, en pointant nommément les votants, un à un ».

« *Ce qui compte c'est moins de faire la tournée des cages d'escaliers ou d'organiser des réunions de quartier que de le faire savoir et d'accréditer ainsi l'image d'un homme ou d'une femme de terrain, « à l'écoute » des électeurs* »⁸⁶. A l'image de ce que Frédéric Sawicki constate pour les élections municipales, le fonctionnement quotidien du syndicat, au niveau

⁸⁶ LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, p 6.

du département, est marqué par la volonté affirmée et assumée d'entretenir une proximité entre les permanents et les militants détachés : les délégués de services assurent un relais et les permanents adoptent une posture, dans leurs déplacements comme au bureau, pour entretenir un ethos professionnel et affirmer l'appartenance à un univers commun. La posture adoptée par les syndicalistes au cours de cette campagne électorale revêt une importance réelle, puisqu'elle contribue à entretenir une identité, une culture professionnelle au-delà du seul milieu syndical : les permanents et les délégués diffusent et relaient des histoires, des perceptions et des façons de faire proprement « policières ». L'« *espace syndical* »⁸⁷ offre aux fonctionnaires de police un lieu et un temps d'échanges sans équivalent dans l'univers professionnel policier, qui permet d'entretenir le sentiment d'appartenance à un même groupe, qui exclut de fait les « patrons » (officiers et commissaires). D'autres acteurs, plus lointains et souvent plus abstraits aux yeux des fonctionnaires, jouent également un rôle important dans la conduite de la campagne électorale et, au-delà, dans les relations que les policiers entretiennent avec leur syndicat.

⁸⁷ VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, Opus cité.

DES ACTEURS PLUS ELOIGNES MAIS TOUJOURS CENTRAUX

La campagne électorale ne se joue pas qu'au « local » : les enjeux sont aussi (surtout ?) nationaux, avec des répercussions sur l'ensemble de la hiérarchie syndicale, jusqu'aux plus hautes instances. Une partie non négligeable de la campagne est ainsi menée par le bureau national, qui édite une importante communication écrite, gère le site internet, coordonne les interventions dans les médias, etc. Si cette étude, basée sur une ethnographie locale, ne porte pas sur les interventions et les actions des acteurs nationaux, les liens entre ces derniers et les militants départementaux constituent un enjeu important de la période pré-électorale. A une échelle encore différente, c'est également la confédération Force Ouvrière qui joue un rôle, parfois indirect, dans la campagne. Pour la plupart des policiers, l'affiliation des différents syndicats à une confédération (que ce soit FO, la CFE-CGC ou l'UNSA) est une réalité difficilement appréhendable, tant les syndicats policiers ont une tradition de forte autonomie. Ces sigles sont toutefois mobilisés par les acteurs concernés, que ce soit comme repoussoir par le concurrent ; ou au contraire comme affirmation d'une appartenance à une communauté plus large que la seule profession.

1. LES LIENS AVEC LE BUREAU NATIONAL

Si les élections professionnelles sont, par certains aspects, comparables aux élections politiques, l'une des spécificités réside dans la multitude d'échelles concernées sur un même scrutin : il n'y a à notre connaissance aucune autre élection où les électeurs désignent en même temps leurs représentants dans des instances nationales, régionales et locales. Cette particularité se traduit de fait dans la campagne électorale : le bureau national pilote le travail de mobilisation électorale, mais les enjeux sont aussi locaux, nécessitant une marge de manœuvre des syndicalistes plus proches du terrain. Ces derniers doivent donc à la fois s'appropriier les outils proposés par le bureau national et parfois prendre leurs distances avec des positions adoptées au niveau national, qui « passent mal » localement. De son côté, le

bureau national joue également sur le registre de la proximité, en multipliant les déplacements sur le terrain.

- **Distanciation et réappropriation**

Le bureau national diffuse massivement une communication globale, qui reprend les grandes propositions du syndicat, par deux biais principaux : via le site internet ; mais surtout par la diffusion de supports papiers. Cette communication nationale crispe parfois les acteurs départementaux, d'abord par son coût : sans qu'aucun chiffre n'ait jamais été avancé en ma présence, il est évident que l'édition de multiples documents sur papier épais, parfois glacé, et en couleur, diffusés sur tout le territoire représente un investissement important. Quand on met ces dépenses en perspective avec les moyens plus que limités du bureau départemental, qui en est réduit à des économies drastiques (réutilisation d'enveloppes ; découpage manuel d'autocollants trop grands pour en faire deux, limitation des déplacements en voiture, etc.), on comprend aisément les tensions. Mais l'élément qui pose explicitement le plus de problèmes, c'est que les acteurs locaux n'ont pas la main sur ce qui est diffusé, ni dans son contenu, ni dans sa forme. Ils sélectionnent donc en partie ce qu'ils transmettent et la manière dont ils le transmettent à leurs collègues en fonction de ce qu'ils jugent le plus utile. Il n'est jamais question de bloquer complètement un élément de communication, mais le mode de transmission aux adhérents est souvent révélateur : envoi par courrier interne, transmission via les délégués (avec le risque de voir les délégués affirmer également leur autonomie, en faisant preuve de plus ou moins de zèle dans la diffusion auprès des collègues : remise en main propre, ce qui permet de discuter du contenu, mise à disposition en salle de pause ou dans des locaux partagés, au risque de voir un concurrent éliminer les documents, etc.), mise à disposition au bureau, etc. Les permanents du bureau départemental affirment de cette manière une certaine autonomie vis-à-vis du bureau national par les choix qu'ils effectuent.

Dans un article sur les élections municipales de 2001, Pierre Mathiot⁸⁸ décrit le « jeu » auquel se prête le candidat socialiste dans une commune de la périphérie lilloise. Pour lui, « *l'action politique au plan local est rarement réductible à ce que les instances du parti, nationales ou fédérales, ont fixé comme règles d'action et de comportement. Tout se joue en réalité dans la prise de distance acceptable avec ces règles, dans la confrontation des ressources propres des*

⁸⁸ MATHIOT P., « « Faire la liste » : entre règles du jeu et jeu avec les règles », in LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, pp 89-116.

acteurs locaux [...] aux obligations fixées par leur formation politique »⁸⁹. Fort de son ancrage local, le maire sortant n'a qu'un besoin réduit de l'appui de son parti, et mène sa campagne en mobilisant avant tout les ressources de proximité. La situation du bureau départemental d'Unité-SGP-Police – FO vis-à-vis du bureau national est relativement semblable à celle décrite par Pierre Mathiot : le principal atout du syndicat réside dans son implantation locale, dans son réseau de délégués et dans sa connaissance du terrain que nous avons décrite ci-dessus. Les prises de position du bureau national ne sont utilisées que ponctuellement, en complément de ce qui est fait sur le terrain. Le seul exemple de mobilisation d'une proposition de réforme portée par le bureau national qui est revenu de manière récurrente durant nos observations est la proposition de réforme des cycles horaires sur laquelle le syndicat a travaillé : l'objectif est de proposer un compromis au « 4-2 », cycle de travail auquel de nombreux fonctionnaires sont soumis, et qui présente l'inconvénient majeur de ne laisser les policiers totalement libres qu'un week-end sur six, avec d'évidentes implications sur la vie personnelle et familiale.

Le travail du bureau national n'est donc que rarement évoqué face aux collègues. A quelques occasions, nous avons été témoin d'une prise à partie des permanents sur des positions défendues par le syndicat, en particulier sur le nouveau code de déontologie ou sur le port du matricule. Les réactions sont alors de deux types, la seconde succédant souvent à la première : d'abord, reconnaître une maladresse, tout en la relativisant, en précisant que l'impact réel sur les policiers n'est que très minime. Ensuite, dévier la critique vers le concurrent syndical (la plupart du temps Alliance), en soulignant des positions prises qui vont « réellement à l'encontre des policiers » : la signature du protocole d'accords de 2008, qui serait responsable de la baisse des effectifs, est alors presque systématiquement invoquée.

Les membres du bureau départemental, V et B en particulier, expriment volontiers une admiration et un respect sincère envers certains membres du bureau national, avec lesquels ils ont une relation particulière. Mais ils peuvent également, à l'occasion, se montrer plus critiques et plus directs à l'encontre du bureau national, alors souvent considéré dans son ensemble, à condition d'être dans un entre-soi bien identifié, souvent limité aux seuls permanents, qui ont à cœur de ne pas émettre de critique devant des adhérents. La question de la production des tracts et affiches semble particulièrement problématique : la règle mise en place par le syndicat exige a minima une validation de chaque document diffusé par le bureau national. Il faudrait même, en théorie, faire produire les tracts par le bureau national,

⁸⁹ *Ibid*, p 89.

dont un membre est dédié à ce travail. Mais les permanents du bureau départemental s'agacent en certaines occasions de la lourdeur de la procédure, qui fait parfois perdre en réactivité. De fait, le bureau départemental du Rhône produit lui-même ses affiches et tracts, ne faisant que très rarement appel au bureau national pour la production de ces supports de communication.

La distanciation relative du bureau départemental vis-à-vis des cadres nationaux du syndicat se traduit également par la mise en place d'éléments de communication locaux. Ainsi, les militants du Rhône ont notamment diffusé des sous-mains dans les services de police, floqués des sigles Unité-SGP-Police, Force Ouvrière et FSMI, afin de rendre les enjeux du vote plus lisibles. De même, un « mémo-vote » a été diffusé à tous les adhérents du département ainsi qu'aux délégués.

Notes de terrain, 12/11/2014. « V passe me voir dans mon bureau, il me montre, assez fier, une carte de visite : c'est un « mémo vote » qu'ils ont conçu et fait faire via un site internet, qui récapitule les différents vote, avec bien en évidence les logos FSMI et Unité-SGP-Police – FO. Ça me semble effectivement être un outil intéressant vu la complexité du vote : sur un petit format, on retrouve les 5 urnes et ce pour quoi il faut voter à chaque fois. V m'explique qu'un courrier sera envoyé à chaque adhérent et sympathisant pour accompagner ce mémo vote ».

Les militants, au plus près du terrain, effectuent donc une sélection dans la transmission des informations et des documents en provenance du bureau national. Ces choix ne sont pas toujours conscients, mais ils sont toujours circonstanciés et dépendent du contexte de communication, en particulier des personnes présentes. Toutefois, les cadres nationaux du syndicat effectuent également des déplacements sur le terrain, afin de venir à la rencontre des policiers et d'apporter leur soutien aux équipes locales.

▪ **Présence physique du Bureau National, proximité et symbolique**

Le secrétaire général, Henri Martini, multiplie les déplacements en Province lors des derniers mois de la campagne électorale, souvent accompagné d'une partie du bureau national. A Lyon, son déplacement est l'occasion d'une Assemblée Générale à laquelle tous les fonctionnaires de police sont conviés, le 13 novembre. La présence des représentants du national a fait l'objet d'une communication spécifique des syndicalistes locaux, qui traduit un double enjeu : d'une part, valoriser la présence d'acteurs nationaux auprès des militants, adhérents, et électeurs potentiels, en leur montrant l'importance des personnages qui viennent à leur rencontre.

Notes de terrain, 29/10/14. « V parle [à un adhérent de passage] de l'AG du 13/11, il

n'était manifestement pas au courant, il semble intéressé, mais il ne veut pas que ça pose de problème pour le service. [...]. V insiste pour l'AG : « tu sais, des gars comme Henri Martini ou Nicolas Comte, c'est quand même des pointures du syndicalisme policier, on a pas l'occasion de les voir tous les jours. Je pense vraiment que ça pourrait t'intéresser... ».

De manière certainement moins consciente, les militants du bureau départemental, et tout particulièrement les permanents, cherchent à satisfaire le bureau national lui-même, en prouvant leur capacité de mobilisation et en mettant en valeur les efforts faits localement pour cette campagne électorale. Les éléments de communication développés dans le Rhône sont ainsi fièrement exhibés auprès des secrétaires nationaux qui accompagnent Henri Martini, et tout particulièrement le « mémo vote », dont le coût est jugé très réduit pour une efficacité optimale.

Avant l'Assemblée Générale, qui a lieu l'après-midi, les membres du bureau national profitent de leur venue pour aller visiter des services, à la rencontre des policiers de terrain, accompagnés d'une partie importante du bureau départemental et régional. De manière assez pragmatique, les « locaux » emmènent Henri Martini dans un commissariat proche, pour éviter les pertes de temps, mais c'est également la garantie d'aller à la rencontre de collègues qui sont assez largement acquis au syndicat, largement majoritaire dans les services visités. Là encore, c'est une façon de valoriser les militants et particulièrement les délégués de service, par la rencontre avec la haute hiérarchie syndicale, et c'est un moyen de montrer sous un angle favorable l'implantation locale du syndicat. Ces déplacements du bureau national sont aussi l'occasion de récolter des informations et des détails sur la vie syndicale en région mais aussi de temps de convivialité entre les membres du syndicat :

Notes de terrain, 13/11/2014. Nous sommes une douzaine à table. Ambiance un peu potache pendant le repas, beaucoup de blagues de part et d'autre... On sent une bonne ambiance, certains sont contents de se retrouver et ne se voient pas très souvent. Henri Martini fait clairement le point de ce qui se passe en région, il essaye de se tenir au courant y compris avec un certain niveau de détail. Je constate que les secrétaires nationaux connaissent aussi assez bien les militants et les délégués, au-delà des seuls départementaux.

Bien que les secrétaires nationaux travaillent, lors de leurs déplacements, à construire la cohérence de la campagne locale et nationale, une partie des policiers différencie manifestement les enjeux, ce qui se traduit dans les votes : sur un même bureau de vote, les scores peuvent varier sensiblement entre le CTP et le CTRPN ou entre la CAPN et la CAPI, bien

que le corps électoral soit le même⁹⁰. Ces variations sont, globalement, modestes (de l'ordre de 1% sur le département du Rhône), mais peuvent être plus importantes localement, en fonction des bureaux de vote. Elles laissent penser que les électeurs différencient, au moins pour une partie d'entre eux, les enjeux locaux et nationaux, avec par exemple la volonté de sanctionner les acteurs nationaux, dont les prises de positions n'ont pas toujours été appréciées ; sans pénaliser les syndicalistes locaux, dont le travail peut être apprécié. Inversement, il est probable qu'une partie des électeurs aient pénalisé localement le syndicat, dont la scission a été mal vécue par certains policiers faisant explicitement référence aux « guéguerres syndicales ». Enfin, les écarts de voix s'expliquent également par la présence sur les listes nationales de certains syndicats n'ayant pas présenté de candidats localement (CFDT, CFTC, France Police).

Bureau de vote	CAP I	CAP N	CTP	CTRPN
Lyon Berliet	162	164	187	187
Lyon Montluc	109	115	122	117
Villeurbanne	125	124	133	132
Vénissieux	149	145	159	160
St Exupéry	78	74	77	69
Givors	7	7	7	8
Villefranche	22	18	23	24
Total	652	647	708	697

Tableau 10 : scores d'Unité-SGP-Police – FO (CAP) et de la FSMI – FO (CT) aux élections professionnelles de décembre 2014 sur les bureaux de votes du Rhône (exprimés en voix).

⁹⁰ Une comparaison entre CAP et CT est trop aléatoire étant donné que le corps électoral diffère. Pour les mêmes raisons, le CTM est un scrutin à part.

2. LA CONFEDERATION, UN ACTEUR DE LA CAMPAGNE ?

La campagne électorale est également soumise au jeu d'un acteur a priori plus discret, mais pourtant bien présent : la confédération Force Ouvrière. Tous les éléments de communication ou presque sont accompagnés du logo FO ou de la mention complète Force Ouvrière, mais le rapport qu'entretiennent les syndicalistes, quel que soit leur niveau de responsabilité, à la confédération est parfois distant, ambiguë. Le fonctionnement des élections professionnelles dans la police fait que, de fait, la confédération devient pour la première fois un acteur réel et concret dans cette campagne électorale : pour les CTRPN et CTP, les gardiens se retrouvent aux côtés de tous les policiers (tous grades et corps confondus) et, pour le CTM, de l'ensemble des personnels du Ministère de l'Intérieur. La coordination entre les syndicats est donc nécessaire, et prend corps dans la Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur. Mais même au-delà de cette fédération, la confédération marque son empreinte sur la campagne, de manière diffuse mais certaine.

▪ La Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Notes de terrain, 19/11/2014. « Je vais voir Y pour lui poser la question de la répartition des temps de détachement au sein de la FSMI. Il m'explique qu'il y a un accord préalable entre les syndicats membres de la FSMI en fonction de leur nombre d'adhérents. On en profite pour regarder les membres de la FSMI en détail, il y a des syndicats dont nous n'avons jamais entendu parler ! Liste :

- FO centrale
- FO défense
- Syndicat FO Bureau des Moyens Aériens
- Union des officiers
- SNICA FO (inspecteurs permis conduire)
- SNIPAT (administratifs)
- Unité-SGP-Police FO
- FO préfectures
- SNPC – FO Gendarmerie
- SNFOSICMI (syndicat national FO des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur) ».

De fait, la FSMI est une structure relativement récente, créée pour ces élections professionnelles, et qui ne prend que difficilement corps auprès des syndicalistes. Les permanents eux-mêmes ne sont pas très familiers avec cette structure, dont seuls quelques

syndicats sont clairement identifiés (essentiellement le SNIPAT et l'Union des Officiers FO, dans la mesure où les personnels que ces syndicats représentent sont des collègues de travail quotidien des fonctionnaires de police ; et dans une moindre mesure FO-Préfecture, connu pour être largement majoritaire). Numériquement, les policiers sont largement majoritaires dans la fédération, il n'y a donc que peu de négociations à entreprendre avec les syndicats partenaires, l'hégémonie sur la FSMI étant acquise à Unité-SGP-Police – FO. Des contacts ponctuels existent pourtant, sans être toujours très simples tant les logiques professionnelles et syndicales sont différentes entre les structures concernées. Nous avons pu assister à une rencontre, à l'occasion d'une Commission Exécutive Régionale, entre les délégués régionaux d'Unité-SGP-Police – FO et deux représentants régionaux du SNIPAT. Le moins que l'on puisse dire est que le ton de l'échange n'était pas très amical, la représentante du SNIPAT faisant preuve d'une agressivité étonnante :

Notes de terrain, 29/09/2014. « Point logistique d'abord, repas sur place [...] ce qui permet plus de souplesse dans les horaires. A 15h, la secrétaire zonale du SNIPAT vient. « Je sais ce que vous pensez du SNIPAT, c'est difficile pour eux ». [...]

P fait tourner les professions de foi, il annonce que D a été décalée de 15 minutes. Il faut voir la question des candidats SNIPAT sur les listes CTP avant son arrivée. J arrive à ce moment précis pour dire qu'elle vient d'arriver... S lui demande de les faire patienter 5 minutes.

SB prend la parole pour faire le point sur la situation en Auvergne, il y a pas mal d'adhérents SNIPAT, il gardera une place de titulaire garanti au SNIPAT.

D du SNIPAT et un collègue, homme, grand et maigre, entrent. S propose un petit tour de table pour qu'elle connaisse tout le monde, même si elle connaît déjà une partie.

D fait une remarque sur le manque de femme... Elle prend la parole après le tour de table : elle n'a pas l'habitude de solliciter Unité, mais c'est les élections, il faut serrer les rangs. Problèmes sur certains départements, Ain, Ardèche, Drôme et Haute-Savoie en particulier. 400 adhérents en tout sur RA. D demande à Unité de « stimuler » les troupes pour voter, il faut battre l'appel au vote. P propose un tour par département pour faire le point.

Département 1⁹¹ : bilan catastrophique du SNIPAT, le délégué Unité-SGP est très critique, il ne reste plus que deux adhérents...

D : « je ne suis pas venue là pour me faire engueuler ! ». R (délégué du département 1) : « toi tu minimises, mais moi je pose des questions ».

Département 2 : la départementale vient de démissionner. Elle n'était plus très efficace, pour D ce n'est pas une grande perte. Sa probable remplaçante ne sera pas sur

⁹¹ Afin de respecter au mieux l'anonymat des personnes, les départements ne sont pas mentionnés.

[Préfecture du département 2].

S : est-ce que tu peux nous dire ce qui reste comme adhérents ou militants dans ces départements ?

D : Non, mais je transmettrais aux délégués concernés.

Département 3 : c'est Unité qui a pris le relais, la région ne donne pas les réponses.

Le ton de D est très agressif, limite insultant : elle coupe la parole, elle est très sèche, cassante. Des délégués Unité-SGP font des remarques, plus ou moins en off : « moi, si elle me parle comme ça... » ; « putain, c'est hallucinant ! ». Je suis assez d'accord avec eux, je trouve ça assez incroyable qu'elle se permette de parler comme ça...

S demande ce qu'il en est dans les autres départements.

Département 4 : du potentiel, mais risque de mutation du départemental. S demande si le SNIPAT est majoritaire, elle ne répond pas vraiment : les adhérents ne restent pas, difficile de dire pour les votes.

Département 5 : interlocutrice privilégiée en CRS. Le SNIPATT est bien sur le département, mais problème, la départementale est seule. Un délégué, à côté de moi (à propos de D) : « elle est grandiose... je sais pas comment elle fait pour fédérer... - elle fédère pas ! » [rires]

Département 6 : il faudra qu'Unité fasse le relais partout où c'est possible, on n'a pas de relais dans chaque service. Le Snipat insiste sur la différence entre syndiqués et électeurs. V critique, il y a des choses à vendre ! U (département 1) intervient : oui, tu ne fais pas adhérer 70% comme ça, mais aux élections il faut être là. On veut savoir quel est le rapport de force ! D : nous on fait un travail de fond, et ça c'est pas vendeur. Le Snapatsi est plus vendeur, ils passent dans les services. D : « non mais on est pas venu là pour recevoir des leçons, on n'a pas que ça à foutre ! On peut en donner aussi des leçons ».

Le SNIPAT a perdu, en moyenne, au national, 16% de ses adhérents.

Département 7 : cas particulier à gérer.

S évoque la FSMI (ex FSGP) : la FSMI ne peut que s'étendre, il faut voir au-delà des élections. « Nous on a pas réussi à s'entendre avec [le] SNOP⁹² ». Importance de travailler en fédération.

Le SNIPAT sort, laissant place aux remarques des délégués Unité-SGP, assez unanimes, même si P essaye (légèrement et sans conviction) de temporiser ».

Les relations entre les syndicats membres de la FSMI peuvent être difficiles notamment sur les revendications les plus corporatistes : le SNIPAT défend ainsi le recrutement d'agents administratifs, avec pour objectif de libérer des policiers qui effectuent aujourd'hui des tâches

⁹² L'ex SNOP, syndicat d'officiers, a choisi d'adhérer à la CFDT.

administratives, pour leur permettre de retourner « sur le terrain ». Dans un tract, le SNIPAT compare ainsi le coût (en l'occurrence le salaire) d'un administratif et d'un policier actif, laissant sous-entendre que le policier coûte plus cher et est moins efficace que l'agent administratif. Alliance Police Nationale n'a pas manqué de s'emparer de cette prise de position, en relayant le tract du SNIPAT auprès des policiers, accompagné d'un commentaire : « *Aujourd'hui, les policiers dans les bureaux les dérangent et demain... Cela sera les collègues qui leur feront face en maintien de l'ordre ???* ».

ATTENTION **FSMI = FO**
FÉDÉRATION DE SYNDICATS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FO PÉNITENTIAIRE

DEMAIN... QUI DÉFENDRONT-ILS ?

AUJOURD'HUI, LES POLICIERS DANS LES BUREAUX LES DÉRANGENT ET DEMAIN... CELA SERA LES COLLÈGUES QUI LEUR FERONT FACE EN MAINTIEN DE L'ORDRE ??? (NDLR : FO PÉNITENTIAIRE)

A VOUS DE JUGER !

Quelque part, dans un bureau d'un commissariat du Nord...

Bon, Robert, quand est-ce que tu retourneras sur le terrain ?

Bon, Martine, j'y vais tous les week-ends, sur le terrain de pétanque !

MARTINE, «L'ADMINISTRATIVE»
AA2 5^{ème} échelon.
Salaire brut : 1 061 €

ROBERT, «L'ADMINISTR' ACTIF»
Brigadier chef 5^{ème} échelon.
Salaire brut : 3 106 €

Différence = 1 245 € brut !

Au SNIPAT-FO, nous respectons profondément nos collègues actifs de la Police Nationale formés et armés sur les missions pour lesquelles ils ont été recrutés. Leur travail est souvent difficile et méritoire d'être reconnu à sa juste valeur.

Cette petite caricature peut paraître simpliste. Mais nous pensons qu'une substitution massive permettrait de faire des véritables économies et de rassurer nos collègues actifs sur leur vitalité et leur sécurité et la préservation.

Pour le SNIPAT-FO chacun doit être à sa juste place. Pour le SNIPAT-FO le recrutement de personnels administratifs, techniques et relais/face est une urgence.

Le 4 décembre, je vote pour le seul syndicat qui ne déçoit vraiment, le seul syndicat qui pose les vrais problèmes, sans tabou.
Je vote SNIPAT-FO

ALLIANCE POLICE NATIONALE
Le Bureau National - 28 novembre 2014

Elections Professionnelles du 1 au 4 décembre 2014

Tract 2 : « *Demain... qui défendront-ils ?* », Alliance Police Nationale, 28 novembre 2014

Si la FSMI n'est qu'une réalité difficile à appréhender pour la plupart des responsables régionaux et départementaux, rares sont les adhérents ou sympathisants à en avoir simplement entendu parler. L'enjeu est donc de taille pour les militants : c'est le sigle FSMI qui sera sur les bulletins de vote pour les Comités Techniques, il faut donc le faire connaître et

l'associer de manière claire à Unité-SGP-Police – FO. Ainsi, à chaque passage d'un délégué, d'un adhérent ou d'un simple visiteur dans les bureaux du syndicat, les membres du bureau départemental en profitent pour faire de la pédagogie électorale en parlant de la FSMI ; et surtout en prenant soin de la différencier de la FASMI, la fédération UNSA, dont le sigle est particulièrement proche.

Notes de terrain, 17/09/14. « L'UNSA a créé la FASMI, FO c'est la FSMI : « ils ont fait exprès pour embrouiller les collègues ! ». « Déjà qu'on a des collègues qui sont restés en 2009, ils sont adhérents chez nous mais ils pensent qu'ils sont encore à l'UNSA-Police ! » ».

De même, les « mémos vote » envoyés par courrier aux adhérents et distribués par les délégués dans les services ; et les sous-mains largement diffusés dans les services ont pour objectif principal de rendre visible la FSMI : dans ces supports de communication, le logo Unité-SGP-Police – FO est systématiquement accolé à celui de la FSMI, afin d'associer dans les esprits des policiers ces deux structures.

Notes de terrain, 24/09/14. « B présente un tract ou une affiche à V, B pense que c'est bon, il doit juste réduire le logo FSMI. V dit qu'il vaut mieux le laisser comme ça « il va bien falloir qu'il rentre dans la tête des collègues ce logo ! ». Les deux policiers visiteurs demandent pourquoi, V explique qu'il va falloir voter pour Unité-SGP du 1^{er} au 3 décembre, et FSMI le 4. Les collègues sont étonnés... »

▪ **Appropriation de l'identité confédérale nouvelle et jeu de concurrence**

L'affiliation d'Unité-SGP-Police à Force Ouvrière est relativement récente à l'échelle de l'histoire de l'organisation : le rapprochement s'opère dès la fin de l'année 2008, mais ce n'est qu'en 2010 que l'Union Syndicale Unité-SGP-Police se présente aux élections professionnelles sous l'égide de Force Ouvrière. En 2010, la confusion entre l'UNSA-Police et Unité-SGP-Police – FO était manifeste pour certains policiers, peu au fait des évolutions organisationnelles. En 2014, les choses semblent avoir été clarifiées au niveau national, mais les mouvements locaux brouillent encore un peu plus les cartes : dans le Rhône, les anciens secrétaires départemental et régional partis pour l'UNSA-Police sont des figures connues et reconnues des policiers du département. Leur « retour » vers l'étiquette UNSA complique la position d'Unité-SGP-Police – FO, donnant l'impression que ce sont les militants de ce syndicat qui ont changé d'étiquette syndicale, avec un parcours chaotique, alors que leur trajectoire est celle de la majorité des anciens adhérents de l'UNSA-Police. Les concurrents syndicaux ne manquent bien évidemment pas de jouer sur cette ambiguïté... Il est donc essentiel, pour les militants Unité-SGP-Police – FO du Rhône d'adopter une position la plus claire possible, notamment en précisant leur

affiliation confédérale à Force Ouvrière, et en affirmant la cohérence de leur position, qui est la même depuis quatre ans.

Toutefois, cette étiquette n'est pas toujours facile à porter, notamment vis-à-vis des policiers les moins familiers avec le monde syndical. On constate, de fait, une méfiance, voire une hostilité envers cet univers, souvent peu connu. Dans un article sur la socialisation à la politique via l'engagement syndical⁹³, Karel Yon montre que ces sentiments sont assez largement partagés et son l'héritage de la culture autonome des syndicats policiers, tout particulièrement de la FASP. L'auteur explique ainsi que dans le cadre de la FASP, « *la distance politique se formule à l'époque sous le vocable de l'autonomie* » et l'adhésion du SGP à Force Ouvrière est dans un premier temps mal vécue par les militants policiers : « *la dépendance confédérale semble réveiller le spectre de la tutelle politique* », d'autant plus que, dans les représentations de ces militants, Force Ouvrière est largement assimilée à la CGT et aux « *représentations négatives* » qui y sont liées, en particulier le lien, réel ou supposé, au PCF. Les concurrents syndicaux jouent pleinement de cette confusion insistant sur l'assimilation Force Ouvrière – CGT – extrême gauche : Alliance Police Nationale par exemple fait presque systématiquement référence, dans ses tracts et affiches, au syndicat « **Unité-SGP-Police CGT-FO** », utilisant le nom complet de la confédération, ce qui est rarement fait dans les médias ou même les communications du syndicat. Dans certaines affiches, Alliance Police Nationale diffuse des photos de mobilisations de syndicalistes Force Ouvrière, notamment lors de confrontations avec les forces de l'ordre, pour appuyer l'idée que Force Ouvrière, en tant que confédération, défend des intérêts contraires à ceux des policiers. Dans un tract du 28 novembre 2014, intitulé « *demain, qui défendront-ils* », Alliance Police Nationale va jusqu'à diffuser des extraits d'articles de presse (parfois assez anciens, remontant pour certains à 2009) dans lesquels des responsables ou des militants Force Ouvrière condamnent les violences policières, avec un bandeau photos d'affrontements entre des policiers et des syndicalistes...

⁹³ YON K., « Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas », *Les mondes du travail*, n°6/2008, pp. 63-76.

ATTENTION **FSMI = FO**

DEMAIN... QUI DÉFENDRONT-ILS ?

Samedi 10 octobre 2010

FO 93 dénonce les violences policières du 14 octobre

NON aux violences policières à Laval

NON aux violences policières à
FNE - CGE - SCS Educateurs - CNSA - SCS

Condamnons les violences policières à l'encontre de tout lycéen

Justice pour Pascal Lecœur ! CGT - CFDT - CFTC - FO - FSU - SUD

**L'Unité-SAV-Police a été aux ordres de l'administration pendant 4 ans...
Demain, Unité-SAV-Police sera toujours aux ordres de l'administration
mais en plus ce « syndicat » sera dirigé par FO qui détiendra tous les
moyens acquis grâce aux élections !**

VOTEZ
Votre défense au quotidien

ALLIANCE POLICE NATIONALE

Elections Professionnelles du 1 au 4 décembre 2014

Le Bureau National - 20 novembre 2014

Tract 3 : « Demain... qui défendront-ils – 2 », Alliance Police Nationale, 28 novembre 2014

Pour quelques adhérents, manifestement peu nombreux et pour la plupart se revendiquant « de droite », l'affiliation à Force Ouvrière représente un coût symbolique important, mais pas insurmontable.

Notes de terrain, 3/09/14. « V me montre quelques papiers d'adhésion, en disant que ça va bien, que c'est un bon coup avant les élections... Il évoque des « anciens des jeunes RPR qui ont signé chez FO », en précisant, sur le ton de la plaisanterie, que ça leur a fait mal de signer l'adhésion, « ils avaient la larme à l'œil ».

En dehors de ces quelques cas particuliers, l'attitude des militants d'Unité-SGP-Police – FO face aux critiques peut être de deux ordres : certains choisissent de revendiquer cette identité ouvrière représentée par Force Ouvrière, en s'affirmant « ouvrier d'État » et, du même coup, en critiquant l'affiliation d'Alliance Police Nationale à une confédération de cadres : « *les cadres, ce sont les patrons, moi je suis gardien, pas patron, donc je vais pas dans un syndicat de patrons !* ». L'héritage familial est également parfois invoqué comme une justification : « *moi je suis fils et petit-fils d'ouvrier, et j'en ai pas honte !* ». En d'autres occasions, c'est la politisation supposée de Force Ouvrière qui est relativisée, voire niée. Plusieurs militants, délégués ou permanents rappellent ainsi régulièrement que Force Ouvrière est une

confédération née du refus de l'alignement sur le Parti Communiste, et qu'il n'y a pas de politique dans ce syndicat.

De fait, le choix de l'affiliation à Force Ouvrière, après plus de 50 ans d'autonomie syndicale, n'est pas anodin : Force Ouvrière adopte, au niveau confédéral, une stratégie qui permet aux fédérations de conserver un large degré d'autonomie : Karel Yon montre qu'à Force Ouvrière, *« la distance à la politique, associée à la valorisation du pluralisme interne, s'est trouvée [...] au fondement de la légitimité syndicale. Si la mise à distance de la politique n'apparaît plus aujourd'hui comme un discriminant dans le champs syndical, les militants de FO revendiquent une plus grande rigueur dans l'application de ce principe »*⁹⁴. Michel Pigenet souligne également la diversité interne de Force Ouvrière en notant que *« le kaléidoscope confédéral défie les amateurs d'uniformité »*⁹⁵. L'affiliation d'Unité-SGP-Police à la confédération garantit donc aux policiers la possibilité de conserver un syndicalisme qu'ils qualifient de « dépolitisé » : l'indépendance est réifiée comme principe qui garantit les liens du groupe, comme *« tautologie statutaire »*⁹⁶. Le fédéralisme poussé est également une garantie d'indépendance, l'entité fédérée étant largement détachée de la confédération. L'exemple des locaux est parlant : *« à la différence de la CGT et de la CFDT, dont les fédérations sont regroupées avec leur confédération dans un même endroit, à FO, seules quelques organisations côtoient la direction confédérale, les autres étant dispersées dans Paris et sa région »*⁹⁷.

Ainsi, sans être complètement revendiquée, l'affiliation à Force Ouvrière est plutôt bien acceptée par les syndicalistes policiers : tous les éléments de communication sont marqués du logo de la confédération, des drapeaux et affiches FO sont présents dans les locaux départementaux, et Unité-SGP-Police – FO relaie régulièrement les informations confédérales, notamment les appels à manifestations interprofessionnels ou fonction publique. De même, lorsque les permanents du Rhône s'aperçoivent que Jean-Claude Mailly est à Lyon pour un meeting le jour de l'Assemblée Générale qu'ils organisent, ils l'invitent à prendre la parole devant les militants policiers, et réajustent leur communication, notamment en réimprimant

⁹⁴ YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail. La production de sens confédéral à Force Ouvrière », *Politix*, Vo. 22, n°85/2009, p. 62.

⁹⁵ PIGENET M., « Force Ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements*, 1/2006 (n°43), p. 48. Voir aussi, à propos de la politique confédérale de Force Ouvrière : M. DREYFUS, M. PIGENET, (dir.), *Les Meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

⁹⁶ YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail », article cité. p. 70.

⁹⁷ Ibid, p. 61.

des tracts appelant à participer à l'Assemblée Générale pour y inclure le nom et la photo du secrétaire général confédéral.

Notes de terrain, 16/10/14 : S informe les délégués de la présence de JC Mailly. « ça a son importance, c'est quelqu'un que vous voyez à la télé, qu'on a pas l'habitude de voir en vrai ».

Au niveau national, le syndicat joue également le jeu confédéral : le document électoral « élections professionnelles » édité par Unité-SGP-Police – FO annonce dès la 2^e page, dans un encadré, que Henri Martini, secrétaire général du syndicat, est par ailleurs « membre du Comité confédéral Force Ouvrière ». Cette participation à l'une des principales instances confédérale est avancée comme un argument, une preuve de l'importance du syndicat dans la confédération.

Mais d'une manière plus générale, en dehors des militants les plus investis, la confédération reste une réalité assez lointaine, peu concrète. Les permanents sont pourtant convaincus des retombées positives que peut avoir l'affiliation à une confédération représentative : le statut de syndicat majoritaire dans la fonction publique d'État est souvent rappelé, notamment pour justifier la capacité à négocier au-delà du statut policier.

Notes de terrain, 16/10/14 : Je vais voir P dans son bureau [...], il me parle un peu du rapport à la confédération, me dit que c'est encore lointain. Il prend l'exemple de la réunion du matin, où il a constaté qu'une partie des délégués ne savait pas qui était JC Mailly... C'est l'enjeu du prochain mandat, faire comprendre aux collègues, et même aux délégués, qu'ils sont à FO et que ça peut être bénéfiques pour eux, de pouvoir discuter au niveau de la fonction publique.

La campagne électorale se joue sur de multiples niveaux, et si les acteurs départementaux sont les plus à même de jouer sur le registre de la proximité professionnelle, de part leur présence régulière aux côtés de leurs collègues, le rôle des acteurs plus éloignés est à prendre en compte, notamment dans la façon dont ils sont mobilisés par les permanents du bureau départemental.

UN SYNDICALISME PROFESSIONNALISE ?

La campagne pour les élections professionnelles est un moment de bouleversement de la routine syndicale : les enjeux immédiats évoluent et un objectif directement mesurable par le score obtenu aux différents scrutins se profile pour les militants. Les échéances électorales ponctuent l'histoire syndicale, en ce qu'elles sont à la fois cause et conséquence de recompositions parfois profondes des organisations. C'est aussi l'occasion de mesurer un rapport de force, et donc de tirer les leçons des choix stratégiques effectués. Ainsi, c'est à la suite de la défaite de 2003 que le Syndicat National des Policiers en Tenue et l'UNSA-Police ont choisi de se réunir en un syndicat unique, a priori moins soumis aux aléas des alliances ponctuelles. De même, le très bon score réalisé par la liste de l'union syndicale entre le SGP – FO et Unité Police en 2010 (47,8% des voix) a probablement encouragé les deux organisations à poursuivre leur rapprochement. Il est encore bien trop tôt pour dire quelles seront les conséquences à terme des élections de décembre 2014 sur Unité-SGP-Police – FO, mais il est certain que la perte de la majorité au niveau national ne sera pas sans effets sur le syndicat. La prochaine échéance électorale aura lieu en 2018, avec de nouveaux bouleversements en vue, cette fois largement contraints par les politiques confédérales, sous l'influence des nouvelles règles de représentativité mises en place à la fin des années 2000⁹⁸.

L'observation de la campagne électorale au niveau départemental vient toutefois largement nuancer cette idée de rupture de la routine. Certes, tout l'appareil syndical est mobilisé autour des élections, tout est fait pour convaincre et séduire les policiers ; mais le travail quotidien se poursuit. On peut ainsi considérer que, à l'occasion de la campagne électorale, les permanents comme les délégués de services ne font pas *différemment*, mais qu'ils en font *plus*. En ce sens,

⁹⁸ Il semble que l'affiliation du syndicat d'officiers SCSi à la CFDT ait été en partie décidée en anticipation des élections de 2018 : les discussions informelles que nous avons eu avec certains membres de cette organisation laissent entendre que les officiers souhaitaient se garantir une position au sein de la confédération avec ce que certains militants appellent déjà, non sans ironie « le grand *mercato* ».

la période pré-électorale est un formidable révélateur des relations entretenues par le syndicat avec ses adhérents, ses sympathisants, et même avec ses concurrents ou la hiérarchie policière. L'ensemble du maillage syndical est tourné vers les fonctionnaires, sur le terrain, avec notamment l'ambition d'affirmer une identité commune. Si pour la plupart des délégués, qui travaillent dans les services, l'appartenance au même univers professionnel est évidente, ce n'est pas le cas des permanents, qui doivent sans cesse réaffirmer leur statut de policier, à travers l'adoption d'un *ethos professionnel*. Le bureau départemental tente donc d'assurer sa présence, au sens physique du terme, dans les services de police.

De manière plus éloignée, le bureau national joue un rôle plus abstrait, plus « politique », notamment par la diffusion d'un message global, qui se traduit dans le matériel de campagne distribué aux départements. A propos des élections municipales, Frédéric Sawicki estime que, en contexte de forte incertitude, « *la solution la plus rationnelle est, à la manière des opérateurs sur les marchés financiers, de minimiser la prise de risques, de « faire comme les autres », d'adopter les stratégies les plus éprouvées, en l'espèce les moins hasardeuses. [...] La croyance en l'apathie des électeurs conduit les candidats, particulièrement les sortants, à mettre en scène le contact direct avec les électeurs et à laisser de côté l'affirmation d'options politiques claires* »⁹⁹. Les élections professionnelles permettent de compléter cette idée : plutôt que de « laisser de côté » la production d'un discours politique au profit d'une campagne axée sur la proximité, le syndicat divise les tâches entre le bureau national, qui propose des idées générales et, surtout, des réformes (par exemple l'aménagement des cycles horaires des policiers) ; et les acteurs locaux, qui assurent le travail de terrain, de proximité. Avec l'avantage certain de pouvoir, au besoin, prendre des distances avec les positions nationales si elles ne correspondent pas aux attentes locales.

Enfin, la confédération Force Ouvrière et la Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur sont des éléments encore flous et abstraits pour la plupart des policiers, dont une partie manifestement non négligeable n'en connaît même pas l'existence. Le syndicat, à travers ses éléments de communication et, surtout, via le discours des permanents départementaux, tente de donner corps à ces entités auprès de leurs adhérents, d'en faire une réalité qui dépasse la simple « étiquette ». La tâche est toutefois difficile tant les syndicats policiers ont longtemps revendiqué et affirmé leur autonomie, refusant d'adhérer à une

⁹⁹ LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales*, opus cité, pp 9-10.

confédération jusqu'au milieu des années 1990¹⁰⁰, notamment par crainte des « récupérations ».

L'ensemble du travail syndical repose très largement sur les permanents départementaux, en tant que relais du bureau national, mais surtout en tant que coordinateurs, organisateurs de l'activité militante quotidienne. Les tâches accomplies au quotidien demandent des savoir-faire spécifiques, à la fois techniques et relationnels. Les policiers ne sont pas formés, au cours de leur parcours professionnel, à ce travail : c'est donc la carrière syndicale qui permet l'apprentissage et l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des missions syndicales. On assiste ainsi à un processus de professionnalisation progressive des militants.

Au-delà du temps spécifique de la campagne électorale, l'observateur extérieur ne peut qu'être frappé par la technicité extrême des dossiers manipulés par les syndicalistes d'Unité-SGP-Police – FO. Les permanents et, dans une moindre mesure, les militants du syndicat, doivent maîtriser un langage administratif et réglementaire complexe et se repérer dans un ensemble de textes de nature variée (circulaires, décrets, lois, règlement, etc.) ; d'autant que la Police Nationale est une organisation en elle-même extrêmement diverse, avec une multitude de services ayant chacun leur fonctionnement et leurs particularités. On se rend compte que la plupart des délégués, même détachés ponctuellement, ne maîtrisent que superficiellement une partie des dossiers, très techniques et peu évidents à appréhender. Les militants ont alors tendance à s'en remettre aux permanents, à qui on reconnaît un savoir-faire en la matière. Les membres du bureau départemental du Rhône préfèrent parler de « spécialisation » plutôt que de « professionnalisation », dans la mesure où ça leur permet de conserver leur identité de policier :

Notes de terrain, 25/03/2015. Discussion sur les dossiers Avancement Spécifique d'Ancienneté (ASA), V demande s'il y a des retours dans les services, mais pas encore, les dossiers sont tous en attente de jugement. E parle d'un délégué Alliance qui « a foutu la merde, il a donné des conseils à la con, mais vraiment : il a dit à C de déclarer qu'elle avait transmis [un document, je ne comprends pas quoi], alors qu'elle l'avait pas fait, mais tu declares ça dans un recours au tribunal ? C'est n'importe quoi, elle peut se faire choper pour faux ou pour procédure abusive ! » ; V : « leur procédure à Alliance,

¹⁰⁰ La loi du 16 décembre 1996, dite « loi Perben », impose la constitution de « structures de regroupement » pour les syndicats de la fonction publique. Ceux-ci ne peuvent se présenter aux élections professionnelles que sous l'égide d'une confédération à la présomption irréfragable de représentativité, ou après avoir fait preuve de leur propre représentativité. Ni la FASP, ni Alliance n'auraient eu beaucoup de difficultés à accomplir cette démarche, mais les deux organisations choisissent, par commodité, de s'affilier respectivement à l'UNSA et à la CFE-CGC.

elle tient pas la route, ils ont tout fait trop vite, ils ont un dossier qui fait même pas trois pages ! Nous il en fait sept, et eux c'est que du vent... Mais c'est pour les collègues que c'est dramatique, ceux qui les suivent, si ils se font baiser à la fin, ça va leur faire mal ! ». V : « tu sais, ça s'invente pas tout ça, chacun son boulot. On a tous notre spécialité : on va pas envoyer la PJ faire du maintien de l'ordre, vous [CDI, unité dont une large partie des missions est consacrée au maintien de l'ordre], on va pas vous mettre sur des motos, etc. Donc le boulot syndical, il faut le laisser aux syndicalistes, sinon c'est pas bien fait ».

Au-delà de l'enjeu de qualification du processus en cours, on remarque comme Julian Mischi dans son article sur les représentants du personnel d'un atelier SNCF¹⁰¹ que le syndicat constitue un nouveau lieu de socialisation et d'apprentissage d'un nouveau travail, largement différent du métier pratiqué jusque là. Julian Mischi montre que cet apprentissage se fait essentiellement « sur le tas » : pour lui, c'est le terrain, bien plus que les formations syndicales, qui enseignent au syndicaliste comment exercer ses nouvelles fonctions. « *Ce que l'organisation apporte, c'est avant tout une « crédibilité », une « force » dans l'activité militante* »¹⁰². Le renforcement des « *capacités à représenter le groupe, à parler en son nom, du fait de l'acquisition d'un savoir faire militant* »¹⁰³ se fait au prix d'une certaine distanciation avec la « base ».

▪ **Juridicisation¹⁰⁴ de l'activité syndicale ?**

De fait, dans le cas de la police, une compétence juridique et réglementaire est nécessaire dans la plupart des relations avec la hiérarchie. La référence constante aux textes de la part de ceux que les syndicalistes appellent les « patrons » entraîne le besoin de créer une contre-expertise syndicale au service des travailleurs. A de nombreuses reprises, les permanents expliquent à un de leurs délégués que tel ou tel officier « n'a pas le droit » d'agir comme il le fait, avec un argument qui revient presque systématiquement pour appuyer leurs dires : « *les textes sont clairs* ». Les domaines pour lesquels le bureau départemental est sollicité quotidiennement sont particulièrement variés : congés « enfant malade », arrêt suite à un accident (blessure en service), mutation, avancement, permutation, affectation, rappel sur congés, discipline, droit syndical (affichage en particulier), temps de travail, rémunération et

¹⁰¹ MISCHI J., « Gérer la distance à la base », *article cité*.

¹⁰² *Ibid*, p 67.

¹⁰³ *Ibid*, p 67.

¹⁰⁴ Sur la question des différentes formes de recours au droit par les syndicats, voir NARRITSENS A., PIGENET M. (dir.), *Pratiques syndicales du droit. France XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

grilles indiciaires, etc. Les appels pour des questions relevant de ces domaines sont très réguliers, et, à force de devoir y répondre, les permanents deviennent de vrais spécialistes, capables de citer les textes de mémoire, de faire référence à un article précis, voire de renvoyer à une jurisprudence. La compétence ainsi acquise, par l'expérience syndicale, est indéniable. En plus de ces questions quotidiennes, les permanents ont besoin de temps pour se former sur des dossiers spécifiques, avec même des sous-spécialisations au sein des équipes. L'exemple des dossiers Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) est particulièrement représentatif : l'ASA est un dispositif mis en place pour fidéliser les effectifs policiers dans les zones dites « sensibles » de région parisienne. Suite à des recours judiciaires, une décision du Conseil d'État¹⁰⁵ reconnaît que l'ensemble des fonctionnaires affectés en zone « sensible », y compris hors région parisienne, devraient en bénéficier. L'administration policière n'ayant pas régularisé la situation, les syndicats policiers ont incité leurs adhérents à déposer des recours au Tribunal Administratif. Le bureau national propose un soutien important aux départements, mais les permanents ont tout de même besoin de maîtriser au mieux le dossier, pour conseiller correctement leurs adhérents. Dans le Rhône, c'est dans un premier temps D, puis B qui se forment sur la question, avant de transmettre progressivement leurs compétences à V et M, en réaction à la multiplication des recours à suivre¹⁰⁶. Dans l'exemple de l'ASA, on constate bien que les permanents développent un savoir faire technico-juridique, mais on remarque aussi que, plus généralement, le syndicat n'hésite pas à mobiliser le registre du droit : c'est un élément central du répertoire d'action collective des policiers, celui-ci étant largement influencé par leur culture professionnelle.

De même, lors des échanges avec la hiérarchie, la construction du rapport de force passe très souvent par le recours aux textes réglementaires. Par exemple, à l'occasion de la Commission Exécutive Départementale du 16 octobre 2014, des demandes de détachements se sont « perdues » et n'ont donc pas été transmises à tous les directeurs. V passe beaucoup de temps au téléphone avec différents interlocuteurs : il justifie ses actions, précise que de son côté, tout a été fait dans les règles. Il donne des références précises pour appuyer ses dires et montrer que l'ensemble des documents nécessaires a bien été transmis dans les délais réglementaires. Ce n'est donc pas à lui d'assumer les conséquences d'une « erreur » commise par quelqu'un de l'administration.

Notes de terrain, 15/10/14. V : « Comprenez Mme X que la veille pour le lendemain,

¹⁰⁵ Conseil d'État, arrêté du 16 mars 2011.

¹⁰⁶ En mars 2015, les permanents du département du Rhône estiment qu'il y a plus de 3000 recours déposés sur la région Rhône-Alpes.

certains chefs de services vont dire non, j'ai bien saisi, sauf que moi c'est depuis [début octobre] voilà ! » ; « Oui mais à la dernière minute, c'est pénible, et depuis le 2 ou le 3 octobre on a tout diffusé, on avait largement le temps de ne pas tomber dans la précipitation ! », « Mais parce que dans la pratique, le simple fait de remettre l'attestation suffit. Avec l'article 14, ils sont détachés ».

On constate donc, à travers l'activité quotidienne du bureau départemental du Rhône, une « juridicisation » du travail syndical, largement orienté vers les textes. La technicité nécessaire à l'activité militante éloigne une partie des délégués, qui n'ont pas le temps de développer ces compétences particulières. Ce sont les permanents, en tant que professionnels du syndicalisme, qui gèrent seuls, ou presque, ce travail.

▪ **Technicité du vote**

Les élections professionnelles n'échappent pas à cette logique de juridicisation : la complexité des scrutins est telle qu'il est nécessaire de se former et notamment de maîtriser de nombreux textes de référence. Théoriquement, c'est l'administration policière qui gère l'organisation des élections, mais dans les faits, les syndicats jouent un rôle de contrôle et de surveillance à la fois de l'administration elle-même, mais aussi de l'activité des concurrents. L'étude des discussions lors de la Commission Exécutive Départementale du 16 octobre 2014, qui réunit les délégués du département et les membres du bureau départemental, permet de mieux saisir la complexité de l'élection que les permanents et, en partie, les délégués doivent gérer. Cette assemblée comprend exclusivement des militants impliqués et intéressés à la vie syndicale, a priori mieux informés que les simples adhérents et, a fortiori, les sympathisants ; les questions et les incompréhensions sont pourtant nombreuses et les permanents doivent faire preuve de beaucoup de pédagogie. D'autant plus qu'à cette période, quelques mois avant les élections, tous les membres du bureau départemental ne maîtrisent pas encore tous les détails.

Notes de terrain, 16/10/14 : Commission exécutive départementale. « Il est 10h30, S démarre le point sur les élections.

Horaires des bureaux de vote :

1^{er}/12 : 14h – 23h

02/12 : 5h – 23h

03/12 : 5h – 23h

04/12 : 3h – 17h

Particularité de ces élections, le CTM n'est ouvert que le 4/12 ; et le CTM c'est la définition des droits syndicaux nouveaux, d'où l'importance du vote le 4/12.

Explication des urnes et des bulletins : du 1 au 3, CAPN, CAPI, CTP, CTRPN, CCP (ADS

seulement) ; le 4/12 : mêmes élections avec en plus le CTM. Les couleurs des bulletins font rire les délégués (abricot, cannelle, anis, lilas). [...]

Attention, pour le CTP, c'est le logo FSMI qui sera sur les bulletins, pas celui d'Unité-SGP-Police. V donne quelques infos sur la FSMI, tout le monde ne sait manifestement pas ce que c'est. Attention aux confusions avec la FASMI. V critique l'UNSA qui joue une nouvelle fois sur la confusion pour obtenir des voix.

Question dans la salle sur le CTRPN. V passe la parole à S. C'est le Comité Technique Réseau Police Nationale. Il revient sur le principe général : les CAP concernent les individus (carrière, mutation) et ne concernent donc qu'un corps, le CEA. Les CT, ce sont les conditions générales de travail, qui concernent l'ensemble de la police nationale, donc tous les corps (officiers, commissaires, techniciens, ADS...). S explique que la création de la FSMI est dûe à une évolution légale du processus électoral. L'explication me semble assez pédagogique... Attention, sur les bulletins les logos sont en noir et blanc, c'est là qu'il peut y avoir confusion. Sur le CT Proximité, c'est l'échelle du département, ça réunit le Préfet, le DDSP [Directeur Départemental de la Sécurité Publique], les directeurs de services et les syndicats. Le CTRPN, c'est la même chose au niveau national (c'est l'ancien CT Police). Il y a tout de même une nouveauté, il s'agit maintenant de listes nominatives (avant on votait pour une organisation). Le CTM, ça concerne tout le MI (préfectures, inspecteurs du permis de conduire...). S reprend la parole : « votez et faites voter FSMI ».

Question des votes par correspondance (VPC). Attention, il ne s'agit pas de procurations (qui sont interdites pour les élections professionnelles). Pour certains services ou brigades, le vote à l'urne est difficile pour des questions pratiques (horaires en particulier). Détail par brigade. « Les fenêtres de tir sont limitées ». D'où la possibilité de VPC. « Prenez contact avec les adhérents, regardez qui travaille et comment, il faut faire voter tous les adhérents » [...]. Le VPC doit être fait avant le 24/11. [...] Explications techniques et pratiques sur le VPC. Devant moi : « c'est compliqué hein... ». S demande quels sont ceux qui, dans la salle, n'ont jamais participé à l'organisation d'un scrutin. Il y en a beaucoup, peut être la moitié ? S insiste encore sur l'importance du vote du 4/12 : « c'est à vous, délégués de service, qui êtes au plus près des collègues, de gérer ça ». Appelez le BD à la moindre question ».

On constate bien, à travers cet extrait du journal de terrain, le nombre d'éléments techniques qu'il faut prendre en compte à l'occasion de ce vote : horaires des bureaux de vote, différences entre les scrutins, vote par correspondance, étiquettes syndicales et fédérales, etc. On comprend aisément que les délégués ne peuvent pas maîtriser, dans le détail, l'ensemble de ces éléments et qu'ils s'en remettent aux permanents pour les aiguiller et répondre aux questions les plus techniques. La dernière phrase de S est à ce titre particulièrement significative : « appelez le bureau départemental à la moindre question ».

▪ Des professionnels du syndicalisme

La professionnalisation syndicale n'est pas propre à la police, de nombreux univers professionnels sont concernés¹⁰⁷. La spécificité du milieu policier vient de l'ampleur du phénomène : au niveau du seul département du Rhône, tous syndicats confondus, on compte une quinzaine de détachés permanents (et donc de professionnels du syndicalisme) pour le seul Corps d'Encadrement et d'Application. Les permanents syndicaux forment ainsi un sous-groupe, à la frontière entre l'univers syndical et policier. Eric Verdier qualifie leur posture de « multipositionnement », en considérant les secteurs d'appartenance de ces individus de manière plus large : ils sont à la fois syndicalistes, policiers, fonctionnaires, membres d'une famille, etc¹⁰⁸.

Ce sous-groupe composé des permanents syndicaux est dans une logique de concurrence exacerbée, tout en étant régulièrement en contact du fait même de leur travail. Les membres des bureaux départementaux se côtoient dans les nombreuses commissions paritaires ou comités techniques auxquels ils participent, dans tous les temps « officiels » auxquels les représentants syndicaux sont conviés, et parfois même dans les services, lors des déplacements sur le terrain. Cette concurrence se traduit par une adaptation et un ajustement systématique (et réciproque) des comportements en fonction de l'attitude des adversaires : un déplacement dans un service est décidé suite à la visite d'un autre permanent, les listes électorales sont construites en fonction de ce qu'on imagine qui sera fait sur les autres listes, le choix des postes à l'issue des élections est également envisagé en réaction aux stratégies concurrentes, etc. L'importance accordée, dans les bureaux d'Unité-SGP-Police – FO, à Alliance Police Nationale et, surtout, à l'UNSA-Police, se traduit dans les discussions à leur sujet, particulièrement nombreuses¹⁰⁹. Lors de chacune de mes observations, j'ai entendu parler au moins une fois d'un des deux concurrents. Ils sont parfois simplement évoqués dans un échange entre permanents ou avec des collègues, mais ils sont souvent le cœur même de la conversation. Dans le cas de l'UNSA-Police, la récurrence du sujet vient aussi très largement de l'histoire locale de l'organisation, qui doit sa création au départ des anciens cadres du bureau départemental Unité-SGP-Police – FO ; du coût syndical que cela représente (une évidente perte de voix aux élections) ; mais aussi et peut-être surtout de l'impact important que la

¹⁰⁷ Parmi les nombreuses références en la matière, voir l'ouvrage récent sur la formation syndicale : ETHUIN N., YON K. (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Broissieux, Editions du Croquant, 2014, 407 pages.

¹⁰⁸ VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, opus cité, pp 85-90 en particulier.

¹⁰⁹ D'après ce que nous avons pu observer, l'inverse est également vrai : l'UNSA-Police et Alliance Police Nationale se préoccupent largement de ce que font leurs concurrents.

scission a eu sur les permanents d'un point de vue personnel. Pendant des mois, l'investissement en temps et en énergie a été conséquent, entraînant une fatigue physique, morale et émotionnelle certaine. Chaque évocation de A ou W (les anciens permanents partis pour l'UNSA-Police) ravive des souvenirs difficiles, même si les événements qui ont conduit à la scission sont aujourd'hui souvent abordés sur le ton de l'humour.

Cette étude sur les élections professionnelles dans la police a permis de révéler plusieurs éléments explicatifs du fonctionnement du syndicalisme policier. Le choix d'un focale locale présente un certain nombre d'inconvénients, notamment l'accès difficile aux organes exécutifs nationaux qui décident des grandes orientations syndicales ; mais l'approche ethnographique permet de saisir de manière bien plus fine les logiques concrètes, pratiques du syndicalisme. D'autres dimensions restent à explorer afin d'améliorer les connaissances sur le syndicalisme policier, tant les savoirs scientifiques en la matière sont rares. Le rapport entretenu avec la hiérarchie policière, l'activité concrète des représentants du personnel dans les différentes commissions, les relations entre le syndicat et la confédération ou encore le fonctionnement des instances exécutives nationales des organisations syndicales sont autant de domaines à étudier dans de futures recherches.

ENCADRE 3 : JOUR D'ELECTION – EXTRAITS DU JOURNAL D'ENQUETE

Jeudi 5 décembre 2014

J'arrive un peu tard, vers 9h30, avec des croissants. Il n'y a que B, D et C, le délégué un peu plus âgé que j'ai vu la veille (vient du 9^e, attaché à Ecully). B et D me disent qu'ils sont sur le pont depuis 3h, ils me disent en plaisantant qu'ils m'attendaient, ils se sont inquiétés de ne pas me voir... S arrive un peu plus tard.

La matinée est occupée à l'organisation de la soirée (il faut faire des courses, passer récupérer de la vaisselle, etc.) et encore pas mal d'appels pour suivre le vote.

Un peu avant midi, V arrive accompagné de C. Il est un peu excité, il parle fort, court dans tous les sens. Il donne plein de consignes à tout le monde, puis file à Villefranche, toujours avec C. S se rend compte qu'ils ont oublié un document, il part à leur suite...

En même temps, J va chercher quelques sandwichs manquant, puis part avec D faire le tour des bureaux de vote pour les distribuer. 12h10, ça se calme un peu au bureau, il n'y a plus que B et T (et moi). P gère un peu de logistique : il vide les poubelles, fait de la place dans le frigo, prépare la salle pour le soir. B est accroché au téléphone, il fait le point avec ses délégués sur les chiffres de participation. Certains services ont assez largement voté, c'est plus nuancé pour d'autres. Globalement, les adhérents du syndicat se sont pas mal déplacés, B semble confiant. Vers 10h, leur pointage montrait une participation autour de 25% sur le CTM, ce qui me semble assez important vu le nombre de votes par correspondance annoncés. Le téléphone sonne encore beaucoup... Ce sont souvent des délégués qui appellent pour faire le point ou demander un renseignement. D est surprise quand, dans la matinée, on l'appelle pour autre chose que les élections !

B et D parlent d'un cas de tentative de fraude, un « gars d'Alliance qui a essayé de glisser deux enveloppes dans l'urne », mais il s'est fait prendre. D trouve ça rassurant, ça veut dire que les scrutateurs sont assez vigilants.

12h40, un appel d'un délégué, il dit que l'UNSA distribue des bulletins directement dans la main des collègues. B s'énerve, il demande qui est le président du bureau de vote. B rappelle V de suite, il dit qu'il faut intervenir rapidement, il veut voir si V veut faire l'intervention lui-même ou s'il doit s'en occuper. V préfère laisser B s'en occuper. B passe donc un nouveau coup de fil, il appelle un officiel, je ne sais pas de qui il s'agit. Il s'énerve, personne ne lui répond. Il finit par avoir son interlocuteur, il lui rapporte l'incident et lui laisse vérifier.

Juste après, T réussit à avoir le délégué du bureau concerné, il semble que le problème ne soit pas si important que ça...

Soirée électorale

Les permanents partent pour leurs bureaux respectifs vers 16h, 16h30. Ils veulent être sur place au moment de la fermeture des bureaux pour pouvoir assister au dépouillement et, en partie, contrôler les opérations... Ça devient très calme au bureau, il n'y a plus que S, dans son bureau, et T, dans le bureau principal. Je suis dans le même bureau que lui, on discute un peu, mais surtout, on s'ennuie... Quelques phrases un peu bateau tournent en rond : « le calme avant la tempête », « un moment de répit »... D'après T, on va assez vite avoir les premiers résultats, ceux des petits bureaux (Givors et Villefranche), puis on aura un long moment d'attente, avant d'avoir un nouveau « coup de feu » avec l'arrivée des résultats des bureaux principaux.

Vers 17h15, un premier collègue arrive, c'est un délégué du 9^e, je ne saisis pas son nom. Il s'installe dans le bureau avec nous, il connaît manifestement assez bien T. Ils échangent quelques impressions, ils sont assez optimistes. Le délégué du 9 dit qu'il a fait voter presque tous ses adhérents, 29 sur 32, il est assez fier de lui.

Un peu après 17h30, un premier résultat tombe, c'est celui de Givors. Les chiffres ne sont pas bons du tout, mais c'était relativement attendu sur ce commissariat. Alliance est devant, nettement, mais la surprise vient du score relativement bon de l'UNSA, très proche de celui d'Unité-SGP-Police – FO. On se rassure comme on peut : c'est un petit commissariat, ce n'est pas significatif, ce ne sont pas des gros effectifs.

Sans être réellement concerné, je me surprends à me prendre au jeu, à me sentir impliqué. L'attente est pesante, on discute et analyse les premiers résultats qui tombent au fur et à mesure ensemble. A plusieurs reprises, je dis « nous » ou « on » pour parler du syndicat... Parfois, je me corrige, mais pas systématiquement. Je ressens le stress des syndicalistes, mais je me fais tout de même la réflexion que l'enjeu doit être très largement démultiplié pour eux, j'essaie de me mettre à leur place et de comprendre ce qu'ils ressentent.

Les résultats de Givors continuent d'arriver, par texto. Je les dicte à T qui les saisit sur l'ordinateur. Les mauvais chiffres se confirment, l'UNSA fait bien mieux que prévu.

Un peu plus tard, quelques autres résultats arrivent, petit à petit. Villefranche se fait attendre plus que prévu, la PAF arrive assez vite, très favorable à l'UNSA là aussi. On commence tous à comprendre, à ce moment là, que les résultats ne vont pas être tout à fait ceux espérés...

Un délégué appelle, il faut aller lui ouvrir en bas (la porte de l'immeuble est fermée à partir de 18h30). Je descends, il me demande tout de suite ce que ça donne, l'air assez optimiste, quand je lui dis que ce n'est pas si bon que ça, c'est la douche froide. Je ne connais pas ce délégué, je l'ai juste aperçu pendant l'AG du 13 novembre [2014]. Il ne me demande pas qui je suis, je pense qu'il me prend clairement pour un collègue, je ne

précise pas ma position d'observateur. La même scène se répètera deux fois, je me propose pour aller ouvrir à des collègues, je leur apprends les mauvais résultats, qui ne font que se confirmer au fil de la soirée.

S reste dans son bureau, il échange les chiffres avec T, qui reçoit ceux du département, contre ceux de la région, qu'il reçoit par téléphone. J'aide ici et là à la saisie. A chaque nouveau résultat peu encourageant, tout le monde essaye de se rassurer en disant qu'on mise sur tel autre bureau, qui devrait être plus favorable. Ça ne l'est jamais vraiment, même si certains bureaux sont effectivement « moins pires » que d'autres.

S est manifestement inquiet, il se fait très vite à l'idée d'une défaite, là où les autres me paraissent vouloir rester un minimum optimistes jusqu'au bout. S doit avoir à la fois en tête les résultats de la région et du département, et il s'inquiète clairement de ne pas avoir de nouvelles de certains départements, en particulier la Drôme et l'Ardèche. Dans le 42, les premiers résultats arrivent assez vite, mais il manque les bureaux de Saint-Etienne, qui pèsent lourd.

On apprend dans la soirée que l'Auvergne s'en est bien sortie, avec la majorité absolue sur la région, ce qui n'était pas forcément joué d'avance... De quoi redonner un peu le sourire aux militants.

Globalement, les résultats CTM ne sont pas terribles, c'est un peu mieux pour le CTRPN ; encore mieux (ou moins pire) pour les CAP... Les votes des officiers et commissaires pèsent manifestement un peu sur les CT...

Au fil de la soirée, un peu de monde arrive, mais je suis franchement surpris par le peu de monde présent. Ça gonfle un peu quand les délégués qui étaient sur les bureaux de vote arrivent, mais il n'y a pas eu plus de 20-25 personnes au plus dans le bureau... [...] Les permanents s'attendaient aussi à avoir plus de monde... et probablement à avoir de meilleurs résultats à fêter.

Je passe beaucoup de temps à aider à la saisie des résultats, un coup avec T, un coup avec S. Je me fais la réflexion que le système n'est vraiment pas optimal, la double saisie est laborieuse, et peut être source d'erreurs. Chacun saisi dans son tableau les mêmes résultats, puisque S veut les résultats de toute la région, donc aussi du Rhône, et T compile aussi les résultats de la région...

Quand le couloir commence à se remplir, S demande à fermer la porte pour être plus tranquille et faciliter la saisie. Il est souvent interrompu par le téléphone, soit pour recevoir des résultats, soit des départementaux qui veulent discuter, faire une analyse à chaud (X en particulier si je comprends bien), soit par le BN qui veut avoir des retours. Il répond à certains, laisse d'autres patienter, il félicite presque systématiquement son interlocuteur.

Il me semble que pour lui, le principal problème n'est pas tant les résultats en eux-mêmes, mais plutôt le fait de ne pas les avoir anticipé. Il dit à plusieurs reprises qu'il faudra en tirer les conséquences, sans que je ne comprenne vraiment ce qu'il entend par là tant ça peut vouloir dire des choses différentes...

Je mange tard, vers 1h du matin, tous les résultats ne sont pas encore arrivés, on a passé beaucoup de temps à attendre, puis à saisir. Les délégués et les permanents qui sont revenus commencent à faire la fête dans la salle de réunion, ils ont sorti [à boire] et quelques chips, puis de quoi manger un peu plus consistant. Depuis le bureau de S, il semble que l'ambiance est à la fête, mais S n'est pas tout à fait dans le même état d'esprit. Il dit ici et là, soit au téléphone soit à ceux qui passent le voir dans le bureau, qu'il « laisse faire pour le moment », il faut laisser le temps à la fête, mais il va y avoir une vraie analyse à faire, ce n'est pas une victoire.

L'une des grosses surprises de la soirée, c'est le score de la FPIP sur la région. Au fil de la soirée, on commence à entrevoir la possibilité qu'ils aient un siège en CAPI. Ça me semble assez clair dès les résultats de l'Isère, où ils ont fait un très bon score, mais les autres n'y croient d'abord pas. C'était une option qui n'avait même pas été envisagée : les prévisions les plus pessimistes donnaient deux sièges à l'UNSA, mais c'était sur le dos d'Alliance, avec une répartition Unité-SGP-Police – FO 5, Alliance 4, UNSA-Police 2. Là, non seulement Alliance ne se « casse pas la gueule » comme ils le croyaient tous, mais en plus l'UNSA s'en sort plutôt bien, et la FPIP réalise une percée inattendue. Dans le Rhône, c'est difficile : l'UNSA fait mieux que prévu et Alliance se maintient plutôt bien. Unité-SGP-Police – FO reste majoritaire, mais les permanents espéraient mieux. Sur la région, c'est également assez mitigé, quelques bons scores, d'autres très décevants. Sur la CAPI, les calculs sont faits en direct, et on se rend compte qu'Alliance va effectivement avoir ses 4 sièges, à un rien près, grâce à la règle du plus fort reste. Au premier tirage, Unité-SGP-Police – FO obtient 4, Alliance 3, UNSA 1 et FPIP 1. L'écart entre le « reste » Alliance et Unité-SGP-Police – FO est ridicule (moins de 20 voix si je comprends bien), mais il bénéficie à Alliance...

Les délégués partent au compte goutte, la fête se décale un peu, S y prend un peu plus part. [...] Vers 3h, je commence à envisager un retour, je tâte le terrain pour voir qui pourrait me ramener. Je serais sur la route de S, mais il risque de partir dans les derniers... Un des délégués, N du 3/6, fait un crochet par Givors pour poser M et B chez M. Ce qui laisse une place dans la voiture qui part dans la bonne direction, je lui demande donc s'il peut me poser au passage. Ça ne pose pas de problème, mais le départ traîne un peu. [...] On ne part finalement qu'un peu après 4h.

ENCADRE 4 : LES RESULTATS DANS LE RHONE

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
Unité-SGP-Police – FO	652	34,23%
Alliance Police Nationale	623	32,7%
CGT-Police	7	0,37%
FPIP	173	9,08%
UNSA-Police	450	23,62%

Tableau 11 : Résultats **CAPI** sur le Rhône (participation : 67,8%)

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
Unité-SGP-Police - FO	647	34,12
Alliance Police Nationale	607	32,01
CGT-Police	6	0,32
CFTC-Police	9	0,47
FPIP	156	8,23
UNSA-Police	444	23,42
CFDT Interco	9	0,47
France Police	18	0,95

Tableau 12 : Résultats **CAPN** sur le Rhône (participation : 67,43%)

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
FSMI – FO	708	28,79%
CFE-CGC	897	36,48%
FASMI – UNSA	548	22,29%
CFDT	112	4,55%
FPIP	194	7,89%

Tableau 13 : Résultats **CTP** sur le Rhône (participation : 67,8%)

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
FSMI – FO	697	28,46%
CFE-CGC	885	36,14%
FASMI – UNSA	535	21,85%
CFDT	110	4,49%
FPIP	172	7,02%
CGT	8	0,33%
FGAF – CAP PN	8	0,33%
France Police	34	1,39%

Tableau 14 : Résultats **CTRPN** sur le Rhône
(participation : 67,62%)

	Nombre de voix	Pourcentage de voix
FSMI – FO	505	24,23%
CFE-CGC	766	36,76%
FASMI – UNSA	495	23,75%
FSU	6	0,29%
FGAF – CAP PN	4	0,19%
CGT	11	0,53%
FPIP	145	6,96%
CFDT	102	4,89%
SUD	12	0,58%
SAPNSC	4	0,19%
France Police	23	1,1%
CFTC	11	0,53%

Tableau 15 : Résultat **CTM** sur le Rhône (participation : 57,29%)

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

AMOSSY R., *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2006

ANDOLFATTO D., *L'Univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1992.

BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France (1880 – 1940)*, Paris, l'Harmattan, 1995.

BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

CHEVANDIER C., *Policiers dans la ville : une histoire des gardiens de la paix*, Paris, Folio, 2012.

DENIS J-M., *Le groupe des dix, un modèle syndical alternatif ?*, Paris, La Documentation française, 2001.

DREYFUS M., PIGENET M., (dir.), *Les Meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

ERBÈS J-M. et al., *Polices d'Europe*, Paris, IHESI – l'Harmattan, 1992.

ETHUIN N., YON K. (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Broissieux, Editions du Croquant, 2014, 407 pages.

JOBARD F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002.

LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.

MATELLE J-H., MOUHANNA C., *Police, des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007.

MONJARDET D. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

MOUHANNA C., *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social Editions, 2011.

NARRITSENS A., PIGENET M. (dir.), *Pratiques syndicales du droit. France XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

OCQUETEAU F., *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Po., 2004.

OCQUETEAU F., *Mais qui donc dirige la police ? Sociologie des commissaires*, 2006.

PABION B., *Construction identitaire du syndicalisme policier. L'exemple de l'UNSA-Police*, Mémoire de Master 2 Sociologie Politique, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2009.

RENAUDIE O., *La police et les alternances politiques depuis 1981*, Paris, Editions Panthéon-Assas, 1999.

VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers. Le cas du Syndicat Général de la Police*, thèse de Science Politique, Paris 10, sous la direction de Michel DOBRY, 1998.

WEBER M., *Le savant et le politique*, Paris, éditions 10x18, 2002 (1919).

ARTICLES

BERLIERE J-M, « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier (1900-1914) », *Le mouvement social*, n°164.

BEROUD S., YON K., « La « démocratie sociale » saisie par les pratiques : l'application des nouvelles règles de représentativité dans les entreprises », in NARRITSENS A., PIGENET M. (dir.), *Pratiques syndicales du droit. France XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp 191-204.

BORENFREUND G., « le vote et la représentation syndicale. Quelques interrogations à partir de la loi du 20 aout 2008 », in LECLERC O., LYON-CAEN A. (dir.), *L'essor du vote dans les relations professionnelles*, Paris, Dalloz, 2011, pp 9-26.

CADIOUX S., « les stratégies de présentation de soi dans la campagne municipale niçoise de 2008 », *Cahiers de la Méditerranée*, 77/2008, pp 229-246.

CHARRAS I., « Police et policiers », in BARUCH M-O. et DUCLERT V. (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000.

CHEVALLIER J., « La police est-elle encore une activité régaliennne ? », *Archives de politique criminelle*, 2011/1, n°33, pp. 13-27.

DUCLOS M., « Que la relation d'enquête soit aussi d'amitié », *¿ Interrogations ?*, n°18, juin 2014 [en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Que-la-relation-d-enquete-soit>]

GLEIZAL J-J., « La police en France », in ERBÈS J-M. et al., *Polices d'Europe*, Paris, IHESI – l'Harmattan, 1992.

LOUBET DEL BAYLE J-L., « Le syndicalisme policier français », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, 2010, pp. 159-171.

LOUBET DEL BAYLE J-L, « Le syndicalisme policier et les citoyens : l'archipel français », conférence du 1^{er} juin 2005 au colloque international francophone de l'Université de Montréal.

LOUBET DEL BAYLE J-L., « L'état du syndicalisme policier », *Revue Française d'Administration Publique*, 1999, n°91, pp. 434-444.

MATHIOT P., « « Faire la liste » : entre règles du jeu et jeu avec les règles », in LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, pp 89-116.

MISCHI J., « Gérer la distance à la « base ». Les permanents CGT d'un atelier SNCF », *Sociétés contemporaines*, 2011/4 n°84, pp. 53-77.

MONJARDET D., « Le chercheur et le policier. L'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur », *Revue Française de Science Politique*, vol 47, n°2, avril 1997, pp 211-225.

PIGENET M., « Force Ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements*, 1/2006 (n°43), pp 47-52.

RENAUDIE O., « Police Nationale, syndicalisme et alternances politiques », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 37, 2000.

ROCHE S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité », *RFSP*, 2009/6 Vol. 59.

YON K., « Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas », *Les mondes du travail*, n°6/2008, pp 63-76.

YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail. La production de sens confédéral à Force Ouvrière », *Politix*, Vo. 22, n°85/2009, pp 57-79.

DOCUMENTS OFFICIELS

COUR DES COMPTES, rapport public thématique « Police et Gendarmerie Nationales : Dépenses de rémunération et temps de travail », Mars 2013.

Instruction INTA1419122J du Ministère de l'Intérieur pour les élections des représentants du personnel aux comités techniques et aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

THIERUS L., THOMAS J-E., WERTHEIM J., *Elections professionnelles dans la fonction publique en 2001. Comités Techniques et Commissions Administratives Paritaires*, Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique – DGAFP, 2012.

INDEX

Introduction : Policiers et syndicats	4
1. Un syndicalisme divisé ?	5
Encadré 1 : Les élections de décembre 2014	8
2. L'influence des élections professionnelles sur les rapports entre les policiers et leurs syndicats	11
Encadré 2 : Processus d'enquête, rapport au terrain, méthodologie	15
Première Partie : Des pratiques ancrées dans une histoire syndicale et policière	20
1. L'« âge d'or du syndicalisme policier »	20
2. Les difficultés des années 1990	22
3. De la FASP à l'UNSA-Police, la stratégie du Syndicat Unique	24
4. La transition vers Force Ouvrière	26
Deuxième Partie : Nouvelles règles, nouveaux enjeux	31
1. Comité Technique Ministériel	32
2. Commission Administrative Paritaire Nationale et Interdépartementale	36
3. Les autres commissions et comités techniques	38
Troisième Partie : Campagne de terrain et ethos professionnel	40
1. Mobilisation du maillage syndical fin : les délégués de service	40
Des délégués actifs pendant leur service	41
Le système de détachements	46
Le microcosme syndical	48
2. Le rôle du bureau départemental	50
Des déplacements sur le terrain très nombreux	52
Le syndicalisme au bureau.....	55
Une campagne individualisée	58
Quatrième Partie : Des acteurs plus éloignés mais toujours centraux	61
1. Les liens avec le bureau national	61
Distanciation et réappropriation	62
Présence physique du Bureau National, proximité et symbolique.....	64
2. La confédération, un acteur de la campagne ?	67
La Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur	67

Appropriation de l'identité confédérale nouvelle et jeu de concurrence	71
Conclusion : Un syndicalisme professionnalisé ?.....	76
Juridicisation de l'activité syndicale ?.....	79
Technicité du vote	81
Des professionnels du syndicalisme	83
Encadré 3 : Jour d'élection – Extraits du journal d'enquête.....	85
Encadré 4 : Les résultats dans le Rhône	89
Bibliographie.....	92